
Procès-verbal de la séance publique du Conseil de communauté du 9 janvier 2012

SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur Gérard Collomb, Président	(p. 4)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance	(p. 4)
<i>Appel</i> nominal	(p. 4)
<i>Dépôts</i> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 4)
<i>Procédure</i> d'urgence pour le dossier n° 2012-2712	(p. 4)
<i>Adoption</i> du procès-verbal de la séance publique du 21 novembre 2011	(p. 4)
<i>Compte-rendu</i> des décisions prises par le Bureau en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 (dossier n° 2012-2667)	(p. 5)
<i>Question</i> orale du groupe Centriste et démocrate relative à la création d'une Cité de la gastronomie	(p. 33)
<i>Annexe</i> : Budgets primitifs 2012 (dossiers n° 2012-2668 à 2012-2674) - Documents projetés lors de la présentation par monsieur le Vice-Président Darne	(p. 36)

Les textes des délibérations n° 2012-2667 à 2012-2712 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 413.

N° 2012-2667	<i>Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 5 décembre 2011 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 -</i>	(p. 5)
---------------------	--	--------

COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2012-2668	<i>Budget primitif 2012 - Budget principal -</i>	(p. 5)
N° 2012-2669	<i>Budget primitif 2012 - Budget annexe des eaux -</i>	(p. 5)
N° 2012-2670	<i>Budget primitif 2012 - Budget annexe de l'assainissement -</i>	(p. 5)
N° 2012-2671	<i>Budget primitif 2012 - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe -</i>	(p. 5)
N° 2012-2672	<i>Budget primitif 2012 - Budget annexe du restaurant communautaire -</i>	(p. 5)
N° 2012-2673	<i>Programmation pluriannuelle et budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - Révision des autorisations de programme et des autorisations d'engagement pour 2012 -</i>	(p. 5)
N° 2012-2674	<i>Programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014 - Ajustement -</i>	(p. 5)
N° 2012-2675	<i>Maintenance et renouvellement informatique - Programme d'actions pour l'année 2012 - Opérations globalisées de la direction des systèmes d'information et des télécommunications - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 32)
N° 2012-2676	<i>Opérations globalisées 2012 de la direction du foncier et de l'immobilier - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 32)

N° 2012-2677	<i>Opérations globalisées 2012 - Bâtiments, véhicules, mobiliers, matériels, haltes fluviales et énergie - Développement durable - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 32)
N° 2012-2678	<i>Inventaire comptable et règles d'amortissement -</i>	(p. 32)
N° 2012-2679	<i>Déconstructions sélectives-démolitions - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 32)
N° 2012-2680	<i>Etudes visant à l'amélioration de la performance interne de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 32)
N° 2012-2681	<i>Caluire et Cuire - Transfert Cité scolaire Elie Vignal - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2012 -</i>	(p. 32)
N° 2012-2682	<i>Lyon 3° - Installation du Comité des oeuvres sociales (COS) au 207, rue Garibaldi - Rénovation des installations techniques et installation de la direction des systèmes d'information et de télécommunications (DSIT) au 203, rue Garibaldi - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 32)

COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2012-2683	<i>Programmation des opérations globalisées de voirie 2012 - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 19)
N° 2012-2684	<i>Plan intercommunal d'accessibilité de la voirie et des espaces publics - Année 2012 -</i>	(p. 19)
N° 2012-2685	<i>Société d'économie mixte Lyon parc auto - Création d'une société dédiée à la gestion déléguée du parc de stationnement Saint Antoine -</i>	(p. 31)
N° 2012-2686	<i>Ecully - Requalification du carrefour chemins du Trouillat et de Calabert au droit du parc du Vivier et de l'institut Paul Bocuse - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 31)
N° 2012-2687	<i>Fleurieu sur Saône - Requalification du centre-bourg - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 31)
N° 2012-2688	<i>Grigny - Aménagement du carrefour RD 315 situé rue Pierre Sépard - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le Département du Rhône -</i>	(p. 31)
N° 2012-2689	<i>Limonest - Aménagement du carrefour des routes départementales (RD) 42 et 65 - Convention financière avec le Département du Rhône - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 31)
N° 2012-2690	<i>Saint Germain au Mont d'Or - Requalification de l'avenue de la Paix et de la place du 11 novembre 1918 - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 31)
N° 2012-2691	<i>Villeurbanne - Requalification de l'avenue Saint Exupéry - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 31)

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

N° 2012-2692	<i>Pôles de compétitivité - Nouvelle répartition de l'autorisation de programme -</i>	(p. 31)
N° 2012-2693	<i>Attribution d'une subvention à l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) pour l'organisation du Forum francophone préparatoire à la conférence des Nations Unies sur le développement durable en 2012 -</i>	(p. 20)
N° 2012-2712	<i>Vénissieux - Développement local - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'entreprise ALKOR-VENILIA GmbH pour le compte de VENINOV -</i>	(p. 21)

COMMISSION PROXIMITE ET ENVIRONNEMENT

N° 2012-2694	<i>Programmation 2012 des opérations globalisées de galeries drainantes, de maîtrise des eaux pluviales et réseaux hydrauliques de défense incendie - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 33)
N° 2012-2695	<i>Programmation des opérations globalisées 2012 liées aux actions à mener dans le cadre du budget annexe de l'assainissement - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 33)
N° 2012-2696	<i>Programmes de travaux annuels 2012 - Opérations globalisées - Interventions sur le réseau d'eau potable - Sécurité de la ressource - Sécurité de la distribution - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 33)

N° 2012-2697	<i>Opérations globalisées de la direction de la propreté 2012 - Individualisation des autorisations de programme -</i>	(p. 33)
N° 2012-2698	<i>Corbas - Projet de plan d'exposition au bruit (PEB) de l'aéroport de Lyon-Corbas - Avis de la Communauté urbaine de Lyon -</i>	(p. 25)
N° 2012-2699	<i>Prestation de nettoyage mécanisé - Convention entre la Communauté urbaine de Lyon et la Ville de Lyon - Période 2012 - 2015 -</i>	(p. 33)
N° 2012-2700	<i>Valorisation des déchets ménagers - Autorisation de signer un avenant au contrat barème E passé avec la société Eco-Emballages pour le soutien à la valorisation des déchets d'emballages ménagers - Autorisation de signer un contrat avec la société Valorplast pour la reprise des déchets d'emballages plastiques issus de la collecte sélective -</i>	(p. 26)
N° 2012-2701	<i>Services d'assistance rédactionnelle et retranscriptions - Lot n° 3 : accompagnement rédactionnel des instances et démarches de participation citoyenne - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée -</i>	(p. 26)
N° 2012-2702	<i>Givors, Grigny - Station d'épuration - Approbation du programme modificatif et complémentaire de travaux prévisionnel 2011-2012 -</i>	(p. 33)

COMMISSION URBANISME

N° 2012-2703	<i>Albigny sur Saône, Bron, Cailloux sur Fontaines, Caluire et Cuire, Champagne au Mont d'Or, Charbonnières les Bains, Charly, Chassieu, Collonges au Mont d'Or, Corbas, Couzon au Mont d'Or, Craponne, Curis au Mont d'Or, Dardilly, Décines Charpieu, Ecully, Feyzin, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Francheville, Genay, Givors, Grigny, Irigny, Jonage, La Mulatière, La Tour de Salvagny, Limonest, Lissieu, Lyon, Lyon 1^{er}, Lyon 2^e, Lyon 3^e, Lyon 4^e, Lyon 5^e, Lyon 6^e, Lyon 7^e, Lyon 8^e, Lyon 9^e, Marcy l'Etoile, Meyzieu, Mions, Montanay, Neuville sur Saône, Oullins, Pierre Bénite, Poleymieux au Mont d'Or, Rillieux la Pape, Rochetaillée sur Saône, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Fons, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Priest, Saint Romain au Mont d'Or, Sainte Foy lès Lyon, Sathonay Camp, Sathonay Village, Solaize, Tassin la Demi Lune, Vaulx en Velin, Vernaison, Vénissieux, Villeurbanne - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine de Lyon - Procédure de modification n° 8 (n° 10 pour la Commune de Grigny et n° 3 pour la Commune de Givors) - Approbation -</i>	(p. 27)
N° 2012-2704	<i>Bron - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine de Lyon - Procédure de révision simplifiée n° 14 - Restructuration du tènement de la caserne de gendarmerie Raby appartenant à l'Etat - Ouverture de la concertation préalable - Objectifs poursuivis et modalités de la concertation -</i>	(p. 33)
N° 2012-2705	<i>Lyon 3^e - Aménagement du tènement des anciennes usines RVI - Approbation du bilan de la concertation préalable -</i>	(p. 28)
N° 2012-2706	<i>Vaulx en Velin - Grand projet de ville (GPV) - Copropriété Les Barges - Convention d'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) copropriété dégradée 2009-2011 - Avenant n° 1 -</i>	(p. 33)
N° 2012-2707	<i>Bron - Opération de renouvellement urbain (ORU) Terraillon - Secteur Caravelle - Travaux de démolition - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 33)
N° 2012-2708	<i>Givors - Les Vernes-Duclos - Aménagement d'espaces publics - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 33)
N° 2012-2709	<i>Mions - Quartier Joliot-Curie - Aménagement des espaces publics - 2^e tranche de travaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 33)
N° 2012-2710	<i>Saint Priest - Centre ville - Opération de renouvellement urbain (ORU) place Roger Salengro - Conventions de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 33)
N° 2012-2711	<i>Lyon 7^e - Parc Blandan - Aménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme et financement des travaux -</i>	(p. 30)

**Présidence de monsieur Gérard Collomb
Président**

Le lundi 9 janvier 2012 à 18 heures, mesdames et messieurs les membres du Conseil de communauté, dûment convoqués le 30 décembre 2011 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner monsieur Marc Augoyard pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Monsieur Augoyard, vous avez la parole.

(Monsieur Marc Augoyard est désigné et procède à l'appel nominal).

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David, MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagonne, MM. Darne J.C., David., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Hugué, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), Vullien (pouvoir à M. Reppelin), MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Passi (pouvoir à M. Thivillier), Crédoz (pouvoir à M. Longueval), Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Balme (pouvoir à M. Millet), Bolliet (pouvoir à M. Llung), Coulon (pouvoir à M. Corazzol), Fleury (pouvoir à M. Schuk), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Darne J.C.), M. Lambert (pouvoir à M. Flaconnèche), Mmes Laval (pouvoir à M. Buffet), Pesson (pouvoir à M. Goux), MM. Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Jacquet), Roche (pouvoir à M. David G.), Sturla (pouvoir à Mme David M.), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Imbert).

Absents non excusés : Mme Bonniel-Chalier, MM. Giordano, Turcas.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

MM. Bret (pouvoir à Mme Tifra), Crimier (pouvoir à M. Barral), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Ferraro), Mme Bocquet (pouvoir à M. Quiniou), MM. Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Deschamps (pouvoir à M. Nissanian), Touraine (pouvoir à M. Rivalta, Vial (pouvoir à M. Abadie), Vincent (pouvoir à M. Augoyard).

Procédure d'urgence (dossier n° 2012-2712)

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, vous avez reçu le dossier numéro 2012-2712 concernant le développement local - subvention de fonctionnement à l'entreprise ALKOR-VENILIA GmbH pour le compte de VENINOV.

Je vais demander à monsieur Kimelfeld de présenter ce dossier mais, avant toute discussion, je me dois de vous demander votre accord pour l'examiner en urgence, conformément aux articles L 2121-12 du code général des collectivités territoriales et 4 de notre règlement intérieur.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Nous avons eu l'occasion d'évoquer ce dossier en commission économie. Il s'agit d'apporter notre soutien à l'entreprise VENINOV, dont le siège ALKOR-VENILIA est situé en Allemagne. VENINOV est une entreprise située à Vénissieux et qui est en cessation d'activité. Nous sommes partie dans ce dossier avec des circonstances et un scénario assez particuliers et exceptionnels et à la demande de l'Etat -puisque l'Etat est demandeur-, c'est à l'initiative du Préfet qui a sollicité la Région Rhône-Alpes et le Grand Lyon qu'aujourd'hui, nous pouvons proposer cette délibération, suite à celle de la Région Rhône-Alpes qui, finalement, donne le feu vert aussi au Grand Lyon de pouvoir intervenir directement sur une entreprise.

Je voudrais simplement rappeler en quelques mots que la société mère ALKOR-VENILIA est en cessation d'activité, VENINOV aussi, avec des salariés qui sont licenciés depuis cet été, avec la particularité que les salariés sont actuellement dans l'entreprise pour maintenir en état l'outil de travail en attente d'un repreneur, puisqu'un repreneur aujourd'hui est potentiellement en discussion avec le liquidateur judiciaire mais aussi en discussion avec le fonds de placement qui est aujourd'hui propriétaire des actifs -je répondrai aux questions si elles sont nécessaires à l'issue des interventions-, un repreneur autrichien qui est en capacité de reprendre l'entreprise et l'intégralité des salariés.

Je voulais aussi dire que, dans cette délibération qui porte sur une somme de 70 000 €, il y a une clause importante qui est une clause de retour à meilleure fortune, bien évidemment ; dans le cadre d'une reprise d'activité, il est bien évident que nous demanderions au liquidateur ou à l'entreprise qui reprend l'activité VENINOV de rembourser l'intégralité ou tout ou partie de la subvention qui est proposée.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Donc je vais vous demander de voter l'urgence et nous discuterons tout à l'heure de ce dossier.

(L'examen en urgence est adopté à l'unanimité).

**Adoption du procès-verbal
de la séance publique du 21 novembre 2011**

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 21 novembre 2011. Si personne n'a d'observation à présenter, je le mets aux voix.

(Le procès-verbal est adopté).

Compte-rendu des décisions prises par le Bureau

N° 2012-2667 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 5 décembre 2011 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée au Bureau et qui fait l'objet du dossier numéro 2012-2667. Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

PREMIÈRE PARTIE

Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des Présidents

N° 2012-2668 - finances, institutions et ressources - Budget primitif 2012 - Budget principal - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2012-2669 - finances, institutions et ressources - Budget primitif 2012 - Budget annexe des eaux - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2012-2670 - finances, institutions et ressources - Budget primitif 2012 - Budget annexe de l'assainissement - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2012-2671 - finances, institutions et ressources - Budget primitif 2012 - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2012-2672 - finances, institutions et ressources - Budget primitif 2012 - Budget annexe du restaurant communautaire - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2012-2673 - finances, institutions et ressources - Programmation pluriannuelle et budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - Révision des autorisations de programme et des autorisations d'engagement pour 2012 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances -

N° 2012-2674 - finances, institutions et ressources - Programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014 - Ajustement - Délégation générale aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons passer maintenant à l'examen des différents dossiers et nous commençons par les différents budgets pour 2012 que va nous présenter monsieur le Vice-Président Jacky Darne. Monsieur Jacky Darne, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DARNE, rapporteur : Mesdames et messieurs, monsieur le Président, mes chers collègues, j'ai le plaisir, un mois après le débat sur les orientations budgétaires, de vous présenter le budget. J'essaie de le faire en 29 minutes pour laisser le temps au débat.

(Projection de diapositives - VOIR annexe page 36).

Premier point, sur la population, puisque l'INSEE vient de publier les derniers chiffres de population sur notre agglomération : environ 1 302 232 habitants au 1^{er} janvier 2012. D'après mes calculs, le 1 300 000^e habitant est né le 12 octobre à 12 h 40 mais je ne sais pas dans quelle commune et on salue évidemment cette naissance-là. Si je l'indique, ce n'est pas simplement pour le plaisir de cette information essentielle, c'est pour projeter nos politiques en fonction de l'évolution démographique.

Au cours de ces dernières années, la population du Grand Lyon croît de 1 % par an. J'ai tenté de trouver ce qu'il en était en 1924, je n'y suis pas tout à fait arrivé, j'ai simplement vu que Lyon avait plus d'habitants qu'aujourd'hui mais qu'il en regagne au cours des quinze dernières années mais j'ai surtout projeté ce que pouvait être la population du Grand Lyon, non pas à l'échéance du SCOT mais à une vision un peu plus lointaine, en l'an 2100, donc dans 88 ans ; j'ai donc fait 1 302 232 x 1 + 1,01⁸⁸ et, si nous avions une croissance comme aujourd'hui, nous serions 3 125 858 habitants sur le territoire du Grand Lyon. Alors, évidemment, on peut penser que les taux de croissance actuels ne se prolongeront pas pendant aussi longtemps.

Mais faire de la politique, c'est tout de même regarder plus loin. Cela signifie qu'en termes d'investissements, en termes d'infrastructures, en termes de logements et de bien d'autres choses, quand on voit qu'il nous faut vingt ans pour faire les choses importantes, il est déjà nécessaire que nos programmes d'investissements, tels qu'ils seront décrits tout à l'heure, soient évidemment tout à fait considérables.

Alors, c'est juste pour mémoire que j'ai indiqué les populations d'ailleurs puisque le Grand Lyon représente 0,0186 % de la population mondiale, 2 % de la population française, 0,26 % de celle de l'Europe et 79,01 % de celle du Département du Rhône.

Deuxième point, que vous partagerez, l'objectif de Filigrane : je ne veux pas détailler, on ne va pas transformer une séance politique en information technique mais tout de même, quand on dépense plusieurs millions d'euros pour de la gestion et que, fréquemment, sur les bancs de cette assemblée, viennent les questions de gestion, il me paraît normal d'en dire quelques mots.

Filigrane c'est le nom du logiciel qu'on utilise et, un peu comme je viens de le faire pour la population, pour moi, la gestion c'est deux nécessités : à la fois de voir loin et d'avoir donc des vues stratégiques, d'anticiper sur les problèmes et de regarder au plus près, c'est-à-dire à la loupe, chaque euro dépensé. Nous n'arrivons jamais à voir assez loin ni à voir assez près pour éviter tous les inconvénients, bien sûr, mais Filigrane va nous aider à cela.

Il reprend évidemment des éléments politiques, c'est-à-dire nos programmes de gestion tels qu'ils sont définis par notre plan de mandat, c'est-à-dire que nous allons suivre de façon plus pertinente le plan de mandat. Je passe sur le plan de mandat parce que vous l'avez tous voté et vous le connaissez par cœur. On enregistre également les opérations en 29 programmes, énumérés ici. Ils seront dans la publication et ce n'est pas pour mémoriser évidemment, c'est simplement pour vous dire que, pour chaque opération, c'est l'information que vous pourrez exiger du service des finances à venir ; on la saisit de trois façons :

- une façon en comptabilité générale, pour dire si ce sont des salaires, des charges, etc.,
- une façon politique, en programmes que l'on a votés -c'est le plan de mandat-,

- et une façon, en programmes qui, eux, demeurent et qui sont suivant la logique que j'ai énumérée juste avant et qui nous permet d'avoir à la fois une vision opérationnelle et une vision politique.

Donc une triple saisie des opérations. On pourra compléter d'ailleurs par des approches dans les années à venir -Il faut un peu de temps- pour mettre les choses plus importantes en matière de comptes analytiques pour avoir de plus nombreux coûts et prix de revient. Donc simplement pour vous dire à quoi servent ces outils de gestion. Beaucoup de personnels ont été formés : plus de 600 personnes dans le Grand Lyon. Et ce sera un pas de plus vers la qualité. Il y a en aura d'autres possibles. On est loin d'être parfaits, bien évidemment, mais il faut suivre les évolutions.

Après ces deux points d'introduction, j'en viens au budget pour vous dire que la dotation globale de fonctionnement (DGF) en France a augmenté de 0,1 %.

L'Etat a revalorisé les bases d'imposition, de taxe d'habitation en particulier, de 1,8 %. Nous aurons donc une recette par rapport à ce qu'on a dit au moment du débat d'orientation budgétaire un tout petit peu supérieure à ce qui a été prévu, puisque la revalorisation des bases d'imposition, nous l'avions anticipée à 1,5 % et le taux d'inflation a été estimé à 1,8 % par nos parlementaires, sur proposition sans doute du Gouvernement. Cependant, dans notre budget, on prévoit toujours une croissance de 1 %. En réalité, personne ne pense que ce sera ce taux. Cela signifie tout bêtement que l'on aura des recettes en 2013 et 2014 qui seront probablement liées au taux de croissance de notre agglomération. On verra bien !

Simplement, il y a une nouvelle taxe liée aux émissions des gaz à effet de serre. On ne sait pas bien aujourd'hui qui sera concerné. On envisage une usine d'incinération et on ne sait pas pour les entreprises ; donc c'est plus des informations.

Et, évidemment, la hausse du taux de la taxe à la valeur ajoutée (TVA) de 5,5 % à 7 %, qui n'a pas d'incidence trop forte sur nos coûts. Elle peut en avoir sur les usines d'incinération -et on n'est pas capable de les chiffrer- puisque vous savez que les déchets, lorsqu'il y a 50 % d'énergies renouvelables, sont traités et produisent de la chaleur. Cette chaleur est facturée aux habitants avec un taux de 5,5 %. On ne sait pas si on va rester à 5,5 % sur cette partie-là ou à 7 %. Ce n'est pas une décision prise encore par le Parlement et par le Gouvernement.

Après ces informations, je ne reviens pas sur la conjoncture économique générale, je l'ai assez fait pour le débat d'orientations budgétaires, permettez-moi cette économie de temps. Mais cela n'en reste pas moins une situation bien sûr préoccupante.

Le pourcentage de variation des dépenses de fonctionnement est de + 2,7 % alors que, pour les recettes de fonctionnement, il est de + 3,7 %, ce que j'ai indiqué -vous avez les valeurs absolues en-dessous-. La parenthèse concerne les chiffres de l'année précédente. La différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, c'est la flèche en haut.

Notre autofinancement est de 245,3 M€ annoncés contre 226,1 M€ l'année dernière, soit une progression de 8,5 %, ce qui fait que nos investissements peuvent augmenter.

En réalité, nos investissements augmentent beaucoup plus que cela puisque le budget d'investissement est en hausse de 20 %. On détaillera tout à l'heure, pour les dépenses opérationnelles, les investissements opérationnels. C'est tout de même un effort,

un engagement très important. Cela vient évidemment de l'avancement des travaux, des besoins d'investissements de l'agglomération -voir ce que j'ai dit précédemment pour la population-, ce qui fait donc qu'il y a un niveau naturellement très élevé, qui ne peut pas être un niveau reproductible chaque année ; il faut donc s'attendre à ce que, si l'on compare 2013 ou 2014 par rapport aux années précédentes, on soit plutôt vers la diminution que vers l'augmentation. On doit tenir notre régime d'investissements aussi avec nos capacités d'emprunts et de financement, même si notre autofinancement augmente. Je rappelle que le chiffre d'autofinancement qui est ici avait été de 300,4 M€ dans le compte administratif l'année dernière ; j'espère que nous ferons aussi bien.

Je passe sans trop de détails les recettes de fonctionnement, la fiscalité globale (+ 0,28 %). La signification des taux de variation de l'année 2012 sur l'année 2011 est moyenne, j'en donne la raison : l'année dernière, nous avons fait le budget avec une grande incertitude -je l'ai suffisamment dit dans cette instance-, tant au moment du DOB que du budget de janvier où nous n'avions pas de notification, pas le montant que nous aurions pour les impôts et donc les variations sont tout à fait aléatoires.

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises à moins 3,85 %, cela ne signifie pas une baisse : l'année dernière, elle était trop surestimée par rapport à la réalité et on avait pris les chiffres en fonction de ce qui avait été donné par les services instructeurs.

Un élément qui nous est propre et de notre responsabilité, c'est la taxe d'habitation, notée à moins 5,56 %. Lorsque nous avons fait le budget, nous avons envisagé une augmentation du taux des impôts et cela avait entraîné assez de commentaires sur différents bancs. En réalité, au mois de mars dernier, compte tenu de l'information que l'on a définitivement eue sur les dotations de l'Etat et sur nos recettes fiscales, nous n'avons pas eu besoin d'augmenter la taxe d'habitation. L'exécutif a suggéré d'augmenter les impôts mais évidemment, dans les budgets, on a prévu une recette augmentation incluse mais cette baisse a été compensée par ce que nous avons eu en plus sur les autres lignes. Il n'y avait pas de raison d'augmenter les impôts puisque nous pouvions faire sans. Cela est vrai aussi pour les dotations du Gouvernement, sur lesquelles je vais revenir dans un instant.

Dans les recettes fiscales, la partie des recettes sur laquelle on a une décision sur le taux (la contribution foncière des entreprises et la taxe d'habitation) représente 71,8 %; les contributions, avec en particulier la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises, 28,2 %. C'est juste un rappel pour dire l'autonomie relativement faible des établissements publics. Si on regarde la partie payée en réalité par les ménages et celle payée par les entreprises, on a cette répartition, la fiscalité des entreprises demeure -auparavant, la taxe sur les ménages n'existait pas- ; on n'a pas pris en compte la TEOM mais seulement les impôts locaux. Cela indique, après la réforme, la part qui a été prise ; auparavant, nous n'avions que les entreprises. Cela donne l'indication du transfert fait d'un acteur économique à un autre.

Les attributions de péréquation suite à la suppression de la taxe professionnelle progressent de 0,3 %. Lorsqu'on regarde ce que l'on a reçu en 2011 par rapport à la prévision 2012, les variations sont très faibles. Par contre, lorsqu'on compare le notifié avec le budget primitif, l'indication de l'information sur l'évolution de nos recettes, on a compensé la suppression de la taxe professionnelle avec une diminution de la fiscalité plus importante que celle prévue, ce qui explique que l'on a, d'un budget primitif à l'autre, une variation de 5 %.

Les autres recettes de fonctionnement :

La TEOM (114,8 M€) avec une augmentation en volume du nombre de logements. Les redevances des fermiers pour l'eau (+ 0,85 %), la redevance d'assainissement (+ 2,68 %). La redevance d'assainissement sera de 0,904 € HT le mètre cube ; il y a une petite variation parce qu'on a une clause de revalorisation chaque année. Le prix de l'eau, c'est celui-ci, le reste ne dépend pas de nous.

Les autres recettes représentent 149,8 M€, donc une augmentation assez forte (+ 3,38 %) : le péage qui nous rapporte bien, le tri des déchets, les soldes positifs des ZAC, les baux des logements sociaux, la taxe de séjour, la vente de matériaux... -je passe-. Que fait-on fait de tout ça ? On reverse -c'est la partie d'échange avec les communes- :

- l'attribution de compensation versée aux communes à la suite de la création de la TPU ; ce sont des sommes qui restent très stables ;

- la dotation de solidarité communautaire, que nous avons votée lors de la précédente séance à l'unanimité, coûte 20 M€ mais cela compte dans les budgets des communes, j'ai eu l'occasion de m'en rendre compte à plusieurs reprises récemment. Notre décision, je crois, est accueillie très positivement par les services financiers, les adjoints aux finances de la plupart des communes. Il y aura peut-être une exception mais encore !

- et le fonds de péréquation, tel que je l'ai évoqué tout à l'heure. On a prévu un prélèvement non pas à l'intérieur de notre Grand Lyon pour le fonds de péréquation de l'Etat de 2,5 M€, il se peut qu'à la sortie ce soit un peu moins. L'attribution des compensations reçues, c'est ce que l'on reçoit des communes lorsqu'il y avait des taxes d'habitation supérieures à la TP et cela donne donc l'importance des transferts entre la commune et la Communauté urbaine.

Je passe maintenant à quelques-unes des autres dépenses :

- d'abord, les 280 M€ de subventions augmentent de 2,13 %. Bernard Rivalta est toujours ravi quand je lui indique que la Communauté urbaine verse 126,2 M€, ce qui assure un développement des transports en commun, qui ne suffit pas bien sûr mais qui contribue d'une façon significative ;

- pour le SDIS, chacun sait qu'à l'issue du décroisement SYTRAL-SDIS, nous avons gardé une fraction du service départemental de l'incendie et des secours ;

- les eaux pluviales, c'est la participation du budget principal au budget annexe ;

- le reversement du BPNL, c'est ce que l'on redonne au département ;

- les offices d'HLM, c'est le nouveau contrat, -on l'a voté la dernière fois ou l'avant-dernière fois- ;

- pour l'Office de tourisme (5 M€), les résultats sont plutôt bons, la taxe de séjour rentre. Enfin, c'est plutôt satisfaisant même s'il y a quelques récalcitrants à qui il faut dire qu'ils sont en retard de paiement.

Sur les dépenses de personnel, ce tableau donne un certain nombre d'éléments. On augmente plus que la moyenne. Au total, du BP 2008 au BP 2012, + 2,67 %. L'effectif reste le même pour 2012 (4 759 en 2011). Le GVT (1,985 M€) augmente de 1 %. Le reclassement indiciaire -c'est cela qui coûte cher cette année- : 3,5 M€. La valeur du point est ici avec une variation de 0 %.

Un autre élément, qui explique les 4 % d'augmentation : c'est un changement de méthode comptable, dont j'ai parlé un peu rapidement la dernière fois, je le répète plus précisément aujourd'hui : on enlève 1,9 M€ du chapitre 011, qui est un chapitre de prestations extérieures où auparavant on classait le personnel intérimaire, qui maintenant est classé dans le service du personnel et on a mis 1,5 M€ au passage au chapitre 012. On a fait 400 000 € d'économies pour le budget général -il ne faut pas le dire- ; voilà, on a ce transfert-là d'un budget à l'autre. Donc cela explique évidemment qu'on a une diminution du chapitre 011 (prestations de service) et une augmentation symétrique des frais de personnel ; mais la diminution sur le chapitre 011 existe bien, pour 1,9 M€ évidemment.

Quelques zooms -je ne peux pas faire des zooms sur tout, sinon cela prendrait la nuit- :

- le logement -

108,1 M€ contre 95,6 M€ l'année dernière. C'est une des priorités. Vous avez là l'ensemble des éléments qui sont énumérés, je ne reprends pas le détail ;

- la politique foncière -

60,9 M€, je n'ai pas mis de montant entre parenthèses car, en réalité, cela diminue un tout petit peu par rapport à l'année dernière -je ne vais pas le montrer mais je le dis- mais on est dans la stabilité après une augmentation très forte, donc un effort très significatif pour le foncier. Vous avez là à quoi servent ces réserves : logement social, hors logement social et ZAC. C'est évidemment, quand on parle des prévisions à long terme, vous le savez bien, l'une des choses qui ne m'empêchent pas de dormir mais pas loin ;

- la voirie et les ouvrages d'art -

Cette année, ils progressent très nettement ; ce n'est pas pour faire plaisir à Pierre Abadie -même si cela lui fait très plaisir-, c'est parce qu'ils passent de 245,3 M€ à 316,2 M€, c'est qu'évidemment, il y a des ouvrages d'art nombreux qui arrivent dans un temps d'exécution.

Je rappelle qu'ici, ce sont des crédits de paiement, ce n'est pas la totalité du coût ; par exemple, pour le tunnel de la Croix-Rousse : 58 M€ et cela coûte quatre fois plus ; pour Schuman, on a mis 6,9 M€ et cela coûte 100 M€ mais ce sont des tranches qui sont en crédits de paiement sur chaque année. Cela signifie simplement que, sur ces ouvrages d'art, on va continuer à avoir des lignes assez importantes sur les années suivantes. Je passe sur toutes les lignes, vous pouvez les lire ; par exemple, pour la passerelle de Caluire et Cuire -mais mon collègue Philippe Cochet est parti-, ce n'est pas la totalité de la passerelle, c'est à peu près la moitié ; elle coûte cher.

La politique économique et internationale -

70 M€ contre 51,6 M€ l'année dernière, donc une progression très forte là encore. Je ne veux pas lire le détail, il y a des efforts très significatifs, chacun le sait bien.

Sur la dette, l'encours est de 1 257 M€ ; il était de 1 235 M€ au 1^{er} janvier 2011, donc on est très proche. Il y a dix ans, nous étions à 1 093 M€. Les intérêts de l'année prochaine sont en légère diminution : 53,1 M€ contre 54,3 M€ au BP 2011. Le taux moyen de la dette est de 2,84 %. Donc des chiffres qui parlent d'eux-mêmes, je n'ai pas besoin de les commenter, vous pouvez le faire vous-mêmes.

Evidemment, concernant le capital à emprunter et le capital à rembourser, on va s'endetter car notre niveau de crédits de paiement est vraiment très élevé. Mais -je vous l'ai dit la dernière fois- on va avoir 200 M€ de la BEI et une centaine de millions de la Caisse des dépôts et consignations, avec désendettement à moins de 3 %, qui nous permettront de garder des taux d'intérêts et des niveaux de remboursement qui n'obéreront pas notre service de la dette -là vous en avez les éléments- : 5,1 ans de capacité de désendettement et 12,4 % de service de la dette, si l'on faisait ce qui a été dit, bien sûr, parce que je rappelle tout de même qu'on n'exécute jamais totalement les crédits de paiement et donc, sur les 622 M€ inscrits en crédits de paiement, j'espère bien qu'on fera le maximum pour tout faire bien sûr ; dès lors qu'on le vote, c'est pour le faire mais la réalité, l'habitude font qu'il y aura 50 ou 60 M€ qui seront faits l'année d'après, chacun le comprend.

Sur la PPI, réalisation et capacité financière, pour préciser les questions des stocks qui ont fait l'objet d'échanges la dernière fois entre monsieur Dumas et moi-même, le reste à réaliser sur autorisations de programme au 31 décembre 2008 était de 809 M€ ; les autorisations de programme qu'on a votées depuis : 1 337 M€ ; le stock d'autorisations de programme au 31 décembre 2011, si l'on additionne ces deux montants : 2 152 M€.

Les crédits de paiement réalisés : on a payé 1 155 M€. Il nous reste à réaliser 996 M€ au 31 décembre 2011, donc c'est supérieur aux 809 M€ que l'on avait en début de mandat, c'est moins de 1 000 M€.

Pour l'année 2012, les autorisations de programme prévues s'élèvent à 570 M€ -je passerai sur le détail, je projeterai juste les diapositives rapidement- et les crédits de paiement à 622 M€. Donc vous voyez que l'on prévoit plus de crédits de paiement que d'autorisations de programme.

Déjà les autorisations de programme sont très élevées ici, les crédits de paiement là, cela veut dire que l'année d'après, on cherchera à les réduire l'un et l'autre si l'on peut, sauf si les recettes nous permettraient de maintenir ce niveau-là. Mais autant on donne les directives et les ordres de grandeur, autant il ne faut pas demander de s'engager au million près sur les années suivantes.

Je vous donne les éléments qui vous permettent d'apprécier aussi bien que moi ce qu'il en est :

- les crédits de paiement pour 2012 : (622 M€) -

Vous voyez que l'on a + 128 M€. Le budget principal, le budget de l'assainissement, de l'eau et du restaurant ; 1,3 M€ pour le restaurant, ce qui doit nous permettre de faire baisser le prix du repas -réponse à l'intervention de monsieur Dumas lors du DOB- ;

- les autorisations de programme générales -

Elles sont réparties ici ligne par ligne : je vais me dispenser de les lire puisque ceux qui ont préparé nos interventions ont pu utiliser cela, mais ils n'attendent pas cette information pour le faire et donc elle sera disponible, pour la transparence publique, dans les procès-verbaux mais je ne les commente pas outre mesure. Je dis simplement que l'on a été dans l'incapacité de comparer l'année 2012 par rapport à l'année 2011, compte tenu du reclassement et compte tenu du changement de logiciel Filigrane et Pléiades ; on ne peut pas "avoir le beurre et l'argent du beurre", avoir des changements de systèmes d'information et des séries chronologiques qui seraient faites comme cela, sans problème !

J'en ai terminé, je l'espère dans le temps que je m'étais imparti. Merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Darne, vous avez tenu le temps annoncé d'une manière très exacte. Nous allons donc veiller à ce que tout le monde puisse le faire ainsi !

Donc le groupe Centre gauche démocrate, quatre minutes.

M. DESBOS : Monsieur le Président, chers collègues, c'est de croissance dont nous avons impérativement besoin ! Il n'a échappé à personne que la France rentre en récession et que l'activité économique se contracte. Cette prévision de croissance négative annoncée par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) rend donc caduc le dernier plan de réduction des déficits du Gouvernement fondé sur 1 % de croissance, mettant de nouveau sur la sellette le triple A de la France.

"L'*annus horribilis*" en 2012 que redoute Philippe Laurent, Président de la commission des finances de l'AMF, est justifiée face à un crédit plus rare et plus cher. C'est une inquiétude que partage la Fédération des travaux publics qui craint un blocage de l'investissement public. Monsieur Christian Estrosi aussi est inquiet de l'ampleur de la crise des finances locales. Il devrait manquer entre 8 et 12 milliards d'euros de financements au secteur public local en 2012.

Soyons rassurés donc de voir que le Grand Lyon est capable, pour sa part, d'engager un plan d'investissement ambitieux à hauteur de 600 M€, malgré la crise du secteur bancaire ! Soyons rassurés de voir que sa capacité financière lui autorise une montée en charge de l'investissement jusqu'à la fin du mandat !

Même si nous devons rester très prudents au-delà de 2012 sur l'évolution du financement bancaire, je vois au moins trois raisons qui justifient un appui volontaire à l'économie réelle :

- d'une part, parce que la contraction de l'activité va impacter sérieusement nos recettes liées à la valeur ajoutée des entreprises ;

- d'autre part, parce que cette stratégie d'investissement choisie par le Grand Lyon génère des recettes. En effet, l'attractivité de l'agglomération et les équipements proposés font venir chaque année de nouvelles entreprises et de nouveaux habitants. Le dynamisme de nos recettes est directement lié à l'exploitation de nos services et à la progression des bases physiques ;

- enfin, je dirai que le soutien à l'économie réelle est vital pour la création d'emplois. Je rappelle, à ce titre, que le pôle de loisirs à Confluence créera 800 emplois.

Cet investissement ambitieux est possible grâce à un autofinancement de 210 M€, en hausse de 9 %. Nous connaissons les difficultés à venir pour le financement bancaire mais, pour 2012, le Grand Lyon ne dépendra pas de la volatilité des taux proposés par le secteur bancaire, grâce à une gestion sérieuse de la dette. L'investissement et la capacité de désendettement sont les deux pieds qui équilibrent la marche du développement de l'agglomération.

Alors, concrètement, cet investissement se traduit par des équipements qui vont littéralement transformer notre paysage urbain. Un investissement de 98 M€ sur les ouvrages d'art et tunnels, dont le tunnel de la Croix-Rousse et le pont Schuman, 90 M€ sur l'aménagement urbain, dont les projets Lyon Part-Dieu, Rives de Saône et Lyon Confluence. Soulignons aussi l'effort substantiel effectué en faveur du logement social, à hauteur de 68 M€ et la politique de la ville pour 46 M€.

Le Grand Lyon, je crois, remplit sa vocation d'investisseur et donne une vision prospective de notre futur cadre de vie. Comme le rappelait Jacky Darne lors du compte administratif, "Gouverner, c'est choisir !" et vous avez le choix, monsieur le Président, d'un investissement contracyclique pour l'attractivité de notre agglomération. C'est une vision à laquelle nous souscrivons pleinement, c'est pourquoi nous voterons favorablement ce rapport. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Objectif Lyon Métapolis.

M. BARTHELEMY : Monsieur le Président, mes chers collègues, la France et l'Europe traversent une crise économique et monétaire dont la gravité est avérée et dont l'issue demeure incertaine.

Dans notre pays, cela se traduit par de mauvais indicateurs dans cinq domaines :

- une croissance qui oscille entre stagnation et régression ;
- un taux de chômage qui s'aggrave pour atteindre aujourd'hui 10 % de la population active ;
- une dette publique qui enflé et qui dépasse désormais 1 800 milliards d'euros ;
- un déficit budgétaire qui se creuse chaque année davantage et qui représente désormais 7 % du produit intérieur brut (PIB) ;
- et, enfin, caractéristique de la France, une balance commerciale fortement et durablement déficitaire.

Une telle situation va inévitablement nécessiter de mettre en place, à l'échelon national, des politiques drastiques visant à réduire les déficits publics. Dans tous les cas, le Gouvernement y sera contraint sous la pression des instances européennes. Et, dans ce domaine, tout ce qui a été annoncé jusqu'à présent n'est rien à côté de ce qui nous attend dans les mois et les années qui viennent.

Contrairement à ce que d'aucuns voudraient nous faire croire, les collectivités territoriales ne sont pas directement responsables de la dégradation des grands équilibres économiques de la Nation. En revanche, il est patent qu'elles vont être durement impactées par les mesures de réduction des déficits publics qui ne manqueront pas, à brève échéance, d'être mises en place. Il est en effet à craindre que les dotations de l'Etat en direction des collectivités -dotations aujourd'hui plafonnées- soient substantiellement amputées lors des prochains exercices budgétaires. Il convient donc de s'y préparer et d'anticiper ces échéances difficiles.

Dans une situation de récession économique, la pire erreur serait de sacrifier l'investissement. Or, les collectivités territoriales assurent près des trois quarts des investissements publics. Cette exigence de maintien de l'effort d'investissement suppose pour les collectivités de tout mettre en œuvre dans l'optique de garantir leur capacité d'autofinancement, avec le double souci de ne pas accroître la pression fiscale et de contenir l'endettement dans des limites raisonnables.

Pour ce faire, il faut naturellement respecter le principe de base selon lequel les dépenses de fonctionnement doivent évoluer moins fortement que les recettes de fonctionnement à taux de fiscalité constant. C'est ce que fait notre collectivité depuis plusieurs années et, de ce point de vue, nous ne pouvons que nous en féliciter.

Mais je pense qu'il convient d'ores et déjà de se projeter dans les difficultés futures et de commencer à réfléchir sur de nouvelles dispositions visant à réduire certaines catégories de nos dépenses de fonctionnement. Je pense notamment à celles qui relèvent des subventions de fonctionnement que nous accordons ici et là et pour lesquelles il conviendrait de procéder à une évaluation rigoureuse. Je crois qu'il est préférable de commencer à y penser dès maintenant plutôt que d'y être contraint dans l'urgence.

Par ailleurs, face à une telle situation financière, il me semble que notre collectivité doit concentrer ses moyens sur ses missions essentielles qui sont de deux ordres : d'une part, il s'agit de créer les conditions favorables à l'attractivité de notre territoire et au développement économique ; cela signifie qu'il nous revient de conduire une politique d'aménagement du territoire organisant de façon harmonieuse l'accueil des activités économiques, la construction de logements et la réalisation de grandes infrastructures de communications. D'autre part, il nous incombe de favoriser l'épanouissement personnel de ceux qui vivent sur notre territoire ; cela implique d'offrir des équipements et des services collectifs, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la culture et du sport.

Cette exigence de sélectivité me semble incompatible avec la demande, souvent exprimée, de voir la collectivité s'impliquer complètement dans la gestion de services qui relèvent plus d'une logique industrielle ou commerciale. Dans l'époque difficile qui s'annonce, la collaboration entre secteur public et secteur privé doit prendre une autre dimension. Il ne s'agit évidemment pas, comme cela a pu être le cas dans le passé, d'abandonner purement et simplement au secteur privé des missions dont la réalisation relève de l'intérêt général. Il s'agit d'établir des relations contractuelles fortes, d'égal à égal, soumises à un contrôle strict, afin que chacun y trouve son compte. Il revient à la collectivité de garantir un service équitable à un juste prix. Il revient aux entreprises d'agir dans la transparence et de faire bénéficier la collectivité de toutes les avancées technologiques dont elles sont porteuses.

Monsieur le Président, mes chers collègues, le budget qui nous est soumis aujourd'hui nous paraît s'inscrire dans une certaine continuité, qui permet de s'acquitter des objectifs du plan de mandat et qui atteste de la volonté de notre collectivité de gérer ses ressources avec une certaine rigueur compatible avec le contexte économique dégradé que nous connaissons. C'est la raison pour laquelle notre groupe votera toutes les délibérations budgétaires relatives à l'exercice 2012.

Mais nous voulons insister sur le fait que les prochains exercices seront bien plus contraignants et nous souhaitons que l'Exécutif anticipe ces difficultés et étudie d'ores et déjà les orientations dont j'ai esquissé les contours.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Radical de Gauche.

Mme la Vice-Présidente FRIH : Monsieur le Président, mes chers collègues, incontestablement, en matière de budget, l'année 2012 qui commence est l'année des records.

Au niveau national tout d'abord, record de la dette abyssale qui atteint aujourd'hui un gros pourcentage du PIB : 84 %, record en matière de déficit du commerce extérieur, record en matière de taux de chômage et un budget de la Sécurité sociale en très net déséquilibre.

Pour nous, au Grand Lyon, après l'exposé du Vice-président Jacky Darne, c'est également l'année des records : avec 785 M€ d'investissement, jamais le Grand Lyon n'a atteint dans son histoire un tel niveau. Certes, ce n'est que le carnet de route du plan de mandat que nous avons adopté il y a un peu moins de quatre ans mais, comme nous l'avons toujours défendu, ce plan de mandat était très ambitieux et il a su résister à la crise.

Ces investissements sont à mettre en complément des investissements réalisés par le pôle de compétitivité, par les investissements qui se réalisent à la Confluence et le pôle de commerce et de loisirs, avec le stade des lumières avec la halle d'athlétisme. Ces investissements permettent aux habitants du Grand Lyon d'avoir une des agglomérations en Europe des plus attractives. Ces investissements sont également ceux du SYTRAL à travers les 126 M€ que le Grand Lyon lui apporte. ce sont aussi ceux que nous réalisons pour les magnifiques projets des Rives de Saône.

Autre record, celui des dépenses de fonctionnement inférieures à celles des recettes de fonctionnement. Si les premières progressent de 2,63 %, les secondes affichent une hausse de 3,74 %. Cela veut dire que le Grand Lyon entend continuer à maîtriser ses dépenses de fonctionnement et il profite, en matière de recettes, de son dynamisme.

Autre record, une épargne nette de plus de 120 M€. On le sait, c'est le chiffre important, celui qui génère notre autofinancement après le remboursement du capital de la dette. Un chiffre très élevé qui raisonne comme un satisfecit de ratio de ce budget.

Enfin, l'endettement du Grand Lyon qui est au même niveau que celui laissé par Raymond Barre qui avait géré la Communauté urbaine en bon père de famille.

Ce budget devrait faire l'objet d'un vote unanime tant il maintient une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement tout en offrant un niveau d'investissement jamais égalé. Nous voterons bien évidemment ce budget.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Nous avons ensuite le groupe GAEC.

M. FOURNEL : Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais d'abord remercier notre collègue Jacky Darne et les services des finances pour la qualité de la préparation budgétaire, dans une période difficile pour les finances publiques, marquée par des évolutions de dernière minute sur nos recettes qui ont rendu complexe la préparation de ce budget.

Le vote du budget primitif avec celui du compte administratif sont les principaux actes politiques de l'année et marquent l'existence d'une majorité. Le groupe GAEC votera donc le budget 2012 car son équilibre global respecte les engagements pris ensemble devant les Grands Lyonnais depuis 2001.

On peut aborder ce budget soit à partir des conditions de son équilibre entre recettes et dépenses, soit à partir des actions menées en investissement comme en fonctionnement.

Sur le premier point, nous avons déjà évoqué, lors du débat d'orientations budgétaires, le contexte de crise internationale ; je n'y reviendrai pas en détail, si ce n'est pour rappeler le gel des dotations de l'Etat et donc la baisse en valeur qui pénalise nos recettes. L'Etat reporte donc sur les collectivités les conséquences de sa politique, en particulier de sa politique fiscale avec des baisses d'impôts et des exonérations marquées par

l'injustice. Cette perte de recettes de l'Etat a creusé le déficit et la dette nationale et il est indécent de venir donc donner des leçons de rigueur aux collectivités aujourd'hui. Les pyromanes sont disqualifiés pour éteindre l'incendie.

Et comme cela ne leur suffit pas encore, l'UMP propose, pour l'avenir, de nouveaux prélèvements de 10 milliards sur les collectivités. Aurez-vous donc le courage, chers collègues de l'opposition, de dire où il faudrait, selon vous, amputer les crédits de voirie, de l'assainissement, de soutien économique, à l'université, aux transports en commun, etc. ? D'ailleurs, quand vous approuvez au Conseil général le retrait du SYTRAL - ce qui représente presque 20 M€, comment allez-vous assumer cette décision au Grand Lyon ? Quel programme retarder, quelle augmentation pour les usagers cela impliquera-t-il ? Nous sommes inquiets devant cette perspective.

De la même façon, on ne peut que condamner la vision de la péréquation nouvelle entre collectivités qui prétend juger la situation au niveau d'une agglomération, quels que soient les écarts de richesse entre communes. Comment justifier, par exemple, la pénalisation de villes comme Vaulx en Velin ou d'autres confrontées aux mêmes difficultés ? On marche sur la tête à ce niveau d'incohérence. Cette péréquation ne tient pas compte non plus de la présence de quartiers prioritaires dans les villes centres des agglomérations.

Notre groupe réaffirme que la péréquation verticale est indispensable, que la solidarité nationale doit être acquise aux territoires marqués par les inégalités sociales mais les critères de calcul doivent tenir compte des politiques mises en œuvre pour la mixité, le logement social, l'équité, le désenclavement par les transports en commun, donc de la réalité des situations. Cette péréquation ne peut être basée seulement sur le potentiel financier ou l'effort fiscal. Elle devra être remise à plat nationalement après les élections et mérite un grand débat qui ne se limite pas à la région parisienne, à Nice ou au Mans. J'espère, pour ma part, que les candidats de gauche et écologistes se prononceront clairement à ce sujet et, en attendant, on ne peut que désapprouver les mesures annoncées.

Dans ces conditions, le budget 2012 est excellent sur le plan financier, avec un autofinancement se combinant avec un niveau d'investissement en forte hausse, avec une capacité de désendettement de cinq ans. Que faut-il de plus à nos collègues de l'opposition ? Ils ne peuvent que voter ce budget ! Mais j'en doute car ils veulent toujours plus de rigueur mais jamais dans leur commune.

A l'inverse, nous estimons que, si les recettes venant de l'Etat devaient encore bouger dans les mois à venir et si les retraits du Département se confirmaient, par exemple pour le SYTRAL, ce n'est plus le budget de fonctionnement qu'il faudrait réduire mais plutôt ralentir la progression de l'investissement qui est à un haut niveau.

Ceci étant précisé, nous constatons que le cap du plan de mandat est tenu pour atteindre ou approcher, à la fin du mandat, les 2 500 M€ d'investissements et donc nos objectifs sont respectés, avec des projets ambitieux forts comme les rives de la Saône, les tunnels, en particulier de la Croix-Rousse, l'amorce du pôle métropolitain, la halle d'athlétisme de la Duchère, le soutien à l'université à travers le contrat de plan Etat-Région et le plan Campus, les ZAC et projets d'aménagement, les acquisitions pour le projet Part-Dieu, la passerelle Confluence ou celle de la Cité internationale, le pont Schuman, le soutien au logement social ou à la politique de la ville.

Et, pour conclure, je voudrais émettre quelques vœux pour mobiliser encore mieux nos marges de manœuvre qui sont encore réelles :

- premier vœu, que le soutien à l'économie sociale et solidaire, dans cette période de crise, soit amplifié si possible ;

- deuxième vœu, que le logement social diffus, capital pour l'équilibre et la mixité de l'agglomération, soit lui aussi réellement soutenu pour que tous les projets prévus puissent être réalisés ;

- et, enfin, que le contrôle de l'usage et l'efficacité en termes d'emplois de notre soutien à la vie économique soient réels dans les mois à venir.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Ensuite, le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme VESSILLER : Monsieur le Président, chers collègues, dans le contexte national difficile que l'on sait, la santé financière du Grand Lyon est tout à fait favorable et nous donne de réels moyens pour poursuivre et amplifier nos politiques publiques au service des Grand Lyonnais, de l'avenir de notre territoire.

Notons d'abord que la présentation en 29 programmes et 14 axes politiques est très intéressante et permet une lecture plus politique du budget. Merci au Vice-Président Jacky Darne et aux services de ce travail qui sera encore plus pertinent quand nous aurons les évolutions par programme sur les années passées et futures.

Les recettes de fonctionnement augmentent, notamment grâce à la hausse des recettes de gestion. Notre situation financière satisfaisante nous permet un autofinancement et une capacité d'investissement importante. Le budget d'investissement 2012 sera même le plus élevé depuis les années 1970, avec un montant opérationnel de 543 M€, supérieur à ce que vous aviez initialement prévu chaque année, en début de mandat.

La programmation pluriannuelle d'investissement 2012 à 2014 atteint le montant de 2,3 milliards d'euros. Nous nous félicitons de cette hausse mais nous souhaiterions que, dans la délibération de la PPI, apparaissent clairement les projets ajoutés à la liste, voire même -formulons un vœu, c'est la période- que nous ayons un débat en séance sur les nouveaux projets à ajouter à la PPI.

Pour 2012, en matière d'investissement, nous notons les 61 M€ pour le logement social, hors foncier, que nous comparons aux 98 M€ votés en 2011, même si cela reste important bien sûr. Mais comme, par ailleurs, notre prélèvement SRU ne diminue pas par rapport à 2011, est-ce que cela signifie que nous ne rattrapons pas suffisamment notre retard à l'échelle de certaines communes de l'agglomération ? Si c'est le cas, il nous faut amplifier encore l'action, en particulier sur le foncier, pour préparer l'avenir.

Sur le logement privé, l'effort se poursuit au niveau des années antérieures. Nous savons qu'avec le vote du plan climat d'ici quelques semaines, vous nous proposerez le budget d'accompagnement nécessaire pour impulser un vaste mouvement de réhabilitation thermique des logements, à la fois privés et dans le parc social. Pourriez-vous nous indiquer quelles sont les orientations envisagées aujourd'hui ?

Sur le budget de l'investissement transports et voirie, le montant est là aussi élevé. Les projets sont nombreux et nécessaires pour la plupart. En particulier, nous espérons que la passerelle modes doux de Décines Charpieu pour 4 M€, indiquée au conditionnel, sera bien engagée réellement en 2012. Ce projet a un intérêt

public confirmé, contrairement au parking des Panettes de 12 M€ dans ses fonctions d'accès au Grand stade du Montout, tout en étant d'accord sur sa nécessaire fonction de parc-relais pour T 3.

Nous désapprouvons bien sûr les 3 M€ d'acquisitions foncières pour le tronçon ouest du périphérique alors que le débat public pour décider de l'opportunité de ce projet n'a pas encore eu lieu. Nous pensons qu'il n'est pas nécessaire de continuer à acquérir du foncier. Sur les études du TOP, nous vous rappelons que nous souhaitons travailler avec l'équipe projet à l'élaboration de solutions alternatives au TOP.

En matière d'aménagement urbain et de politique de la ville, nous souscrivons aux nombreux projets importants, que ce soit sur la Ville de Lyon (la place Bellecour, le quartier Confluence, les rives de Saône) ou sur les communes ayant de grands quartiers d'habitat social (Lyon La Duchère, Vaulx en Velin, Rillieux la Pape, Bron, Givors).

En revanche, nous nous étonnons que Villeurbanne, dont la croissance urbaine et démographique est très importante ces dernières années -vous avez lu que nous sommes à plus de 144 000 habitants aujourd'hui-, ne bénéficie pas en 2012, pas plus qu'au cours des années passées, de grandes opérations publiques du Grand Lyon, hormis la zone d'aménagement concerté des Maisons neuves qui n'est d'ailleurs pas rappelée.

Sur la propreté et les déchets, nous souhaitons que s'engagent en 2012 des projets de recycleries-ressourceries ; nous l'avons déjà indiqué lors du DOB. Nous rappelons aussi -comme l'a fait la CCSPL- que les marges dégagées par les recettes de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères nous donnent les moyens financiers de créer des postes d'ambassadeurs de tri pour réduire les déchets à la source et aider les habitants à mieux trier ; des résultats très positifs ont été enregistrés à Vénissieux grâce à des dizaines d'ambassadeurs du tri, rappelons-le.

Sur les dépenses de fonctionnement et notamment la masse salariale, nous insistons sur la priorité que nous accordons au personnel titulaire plutôt qu'au personnel intérimaire pour réduire la précarité de l'emploi dans les services publics.

Par ailleurs, en 2012, vous nous proposez d'augmenter les effectifs d'une vingtaine de postes ; c'est ce qu'on pourrait appeler une "évolution maîtrisée". Mais, dans le même temps, nous notons que les dépenses d'assistance à maîtrise d'ouvrage sont importantes sur de nombreux projets urbains. Nous vous demandons donc d'engager une réflexion pour comparer la solution, qui nous semblerait préférable, de créer des postes d'assistants ou de techniciens pour aider les ingénieurs chefs de projets plutôt que de recourir systématiquement au bureaux d'études en AMO.

Nous restons bien sûr à votre disposition pour discuter des différentes propositions que nous venons de formuler et comptons sur votre écoute.

Nous voterons ce budget. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Centriste et Démocrate.

M. VINCENT : Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est un pays qui doute et qui souffre, dans une Europe qui a peur de tomber, dans un monde qui cherche du regard son avenir. Dans ce pays, les territoires comme le Grand Lyon peuvent alors paraître comme des refuges, abris précaires quand menace une tempête. Nous en sommes là et ce n'est pas une bonne nouvelle.

"Dans les temps de tromperie universelle, dire la vérité devient un acte révolutionnaire" disait Georges Orwell. C'est bien à cet exercice difficile que les dirigeants publics sont confrontés aujourd'hui. Pour répondre à la crise, les faux-semblants ne suffisent plus. A tous les niveaux, cette exigence de vérité est là. Nous n'y échappons pas.

Je dois dire d'emblée que le budget qui nous est présenté ce soir me semble aller dans le bon sens. Des améliorations peuvent encore être apportées, rien n'est jamais parfait. Le débat d'orientations budgétaires n'est pas si loin de nos esprits, je ne reviendrai pas en détail sur les remarques que j'avais faites alors.

J'ajouterai peut-être qu'il serait bon d'étudier des redéploiements de personnel. Dans certains services, il manque des agents pour faire face à la masse de travail -je pense par exemple au foncier, ou au suivi des projets de la PPI- ; dans d'autres, en revanche, on peut penser qu'il y en a trop. Avant de recruter, optimisons donc notre gestion du personnel. Il importe, dans notre monde actuel, de garantir les passerelles, de permettre à chacun d'avoir un parcours professionnel diversifié.

Toujours sur le personnel, je pense qu'il serait utile d'avoir un jour un bilan transparent, financier notamment, du recours aux cabinets de conseil extérieurs, une liste et pourquoi pas un bilan financier de cette méthode.

Je voudrais ensuite faire quelques remarques sur les mutualisations de services entre les communes et le Grand Lyon. Elles peuvent être utiles mais une telle démarche doit se faire avec le plein accord des élus. Il ne s'agit pas simplement de pratiques administratives, il s'agit aussi de rester fidèle à la légitimité démocratique : dans nos collectivités, il existe des décideurs, les élus, en premier lieu bien sûr les Maires, et des exécutants, les techniciens. Ce principe de base étant posé, on peut ensuite voir s'il ne serait pas utile de travailler ensemble, par exemple sur des groupements de commandes, sur le traitement des permis de construire ou -je suis certain que c'est possible- sur des lignes de prêts communes. Nous ferions sans doute des économies d'échelles, sans pour autant perdre en autonomie puisque ce serait volontaire. En tout état de cause, il nous faut une démarche politique et la réunion non pas des directeurs généraux entre eux, non pas même simplement des Maires entre eux mais un vrai débat politique, par exemple par le biais d'un groupe de travail ad hoc.

Je voudrais saluer l'effort qui a été consenti sur l'entretien de la voirie : 3 M€ supplémentaires cette année et autant en 2013 puis en 2014, c'est bien. Je ne doute pas que si nous nous engageons sur la voie de réelles économies dans le fonctionnement du Grand Lyon, par exemple dans la communication mais pas seulement, nous pourrions ultérieurement trouver d'autres marges de manœuvre et accroître cet effort essentiel au développement du territoire et à la qualité de vie.

Concernant le budget annexe de l'eau, ma remarque sera brève, vous la connaissez : je vous demande de régler au plus vite la question des communes qui n'ont pas encore l'eau du Grand Lyon, Solaize et Marcy L'Etoile.

En matière de recettes, je note qu'elles sont à un bon niveau, même les recettes venant de l'Etat. Je n'ai pas l'habitude, vous le savez, de manquer de vigilance sur les devoirs financiers car ce sont des devoirs que l'Etat a envers les collectivités territoriales ; je dois reconnaître qu'il est au rendez-vous, malgré le contexte de crise qui impose plus de rigueur encore. Nous devrions tous pouvoir le dire, en dépit des échéances nationales qui nous

attendent. Toutes les structures locales n'ont pas cette chance et les transferts de compétences privés de financements correspondants nous le rappellent chaque jour dans nos communes.

Je voudrais enfin émettre un petit regret : la présentation du budget nous semble moins précise et détaillée qu'avant. Dans les fascicules, nous avons des répartitions globales mais moins de détails, notamment sur les subventions aux divers organismes, Le comité budgétaire les a eus mais les citoyens ne les auront pas ; c'est dommage car la transparence financière est indispensable.

De cette situation financière saine, de ces bons ratios nous devons tirer des leçons. Il importe de continuer à investir car c'est le rôle du Grand Lyon. Il importe de rester rigoureux car les derniers publics sont plus précieux que jamais.

Monsieur le Président, mes chers collègues, j'en suis persuadé -et nous sommes nombreux dans ce cas, plus nombreux qu'on ne le croit-, les mauvais jours finiront. Mais, en attendant, il nous appartient de permettre cette éclaircie sans céder à la facilité mais avec la lucidité qu'impose la nécessité.

En attendant, parce que nous souhaitons que chacun puisse s'exprimer sur un dossier de cette importance par lui-même, sans consigne d'aucune sorte, nous laisserons la liberté de vote aux membres du groupe.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Communiste.

M. PLAZZI : Monsieur le Président, chers collègues, notre exercice budgétaire est complexe, d'autant plus qu'il se situe dans un contexte qui est loin d'être favorable. Il s'inscrit même dans une logique d'un Gouvernement qui poursuit sans relâche une promotion de politique d'austérité et qui ne se soucie aucunement de la croissance ni de l'intérêt général. Le triste record des chiffres de la montée vertigineuse du chômage en est un révoltant symbole.

La seule chose qui est générale c'est l'austérité pour les plus modestes, avec l'augmentation de la TVA, y compris sur les produits de première nécessité. Face à la kyrielle de taxes, hausses de tarifs et autres mesures d'austérité qui ont pris effet en ce début d'année, cela s'annonce extrêmement difficile pour le porte-monnaie des ménages. Je ne détaillerai pas cette liste mais deux hausses sont particulièrement cyniques :

- celle concernant le doublement de la taxe sur les contrats de santé, qui va engendrer une hausse de 5 % sur les mutuelles et celle du gaz de 4,4 %. Faut-il rappeler que l'actionnaire principal de GDF-Suez, c'est l'Etat, le même Etat qui n'augmentera le SMIC que de 0,3 % !

- dans le même temps, la revalorisation des allocations familiales et aides au logement, traditionnellement prévue le 1^{er} janvier, est repoussée au 1^{er} avril. De plus, elles n'augmenteront pas en fonction de l'inflation mais de la croissance qui risque de faire du surplace : le PIB fond comme neige au soleil ! Cherchez l'erreur !

L'UMP est directement responsable de la gestion du pays depuis dix ans, de la moitié de la dette française -c'est-à-dire 900 milliards d'euros sur 1 800- et aussi d'un montant de niches fiscales dans notre pays qui s'élève à 172 milliards d'euros. Il y a donc un autre mode de gestion à engager, il y a de la marge pour redresser l'équilibre de nos finances publiques.

Notre collectivité, le Grand Lyon, a une orientation diamétralement opposée pour organiser sa propre gestion dans un

environnement contraint et nous ne pouvons compter que sur nous-mêmes. Notre politique d'investissement et donc de soutien à l'économie locale donne un dynamisme créateur de richesses, malgré un désengagement de l'Etat puisque la nouvelle fiscalité ne progressera que de 0,3 % au regard d'une inflation aux alentours de 2 %. Mais nos recettes augmenteront de 3,7 % et nos dépenses de 2,6 %, dégageant ainsi un autofinancement suffisant pour réaliser notre plan de mandat sans être obligés de passer par des emprunts trop lourds et trop chers. Nous sommes donc à des taux d'investissement inégalés, quasiment 650 M€ de crédits de paiement en 2012, soit, sur un mandat, aux alentours de 2,3 milliards d'euros.

Les esprits chagrins trouveront que la masse salariale est toujours trop élevée. Or, le niveau de nos investissements ne peut se réaliser sans les personnels en nombre suffisant et compétents. L'accroissement de la productivité a ses limites ; si nous voulons tenir les engagements de la PPI, la question du recrutement et du renforcement des effectifs est posée.

Le logement, la politique de la ville, le développement économique local, le transport urbain -avec la subvention au SYTRAL-, l'entretien des voiries sont la puissance budgétaire du Grand Lyon.

Même si c'est un budget modeste, nous aurons également, en fin de mandat, satisfait à nos obligations concernant les aires d'accueil des gens du voyage.

Quant au budget annexe de l'assainissement, il est loin d'être négligeable (200 M€) et il a un objectif de service public, consistant entre autres à préserver la qualité de l'environnement, de la collecte des eaux usées et faire en sorte d'assurer le rejet non polluant dans le milieu aquatique. Le professionnalisme de nos personnels peut nous être utile dans une discussion future pour la gestion complète du cycle de l'eau en service public.

Il nous faudrait poursuivre notre réflexion autour de la Conférence des maires afin que la préparation et les objectifs décentralisés de nos budgets soient encore plus interactifs, qu'elle s'élabore au plus près des besoins exprimés et des projets pour que nos concitoyens ressentent, de manière efficace et concrète, l'impact positif de l'intercommunalité.

Comme nous pouvons le mesurer à travers la lecture et les réflexions autour de nos budgets, nous avons l'impérieuse nécessité de faire respecter, pour nos collectivités, le principe de l'autonomie fiscale, face notamment au désengagement quasi complet de l'Etat. Il est impératif d'avoir, pour les collectivités, un cadre national de la fiscalité tout comme un mécanisme de péréquation verticale pour apporter des finances solidaires aux collectivités les plus démunies et bannir la concurrence entre territoires. La fiscalité doit être repensée, prenant en compte le revenu des habitants et la contribution des entreprises doit être bonifiée en intégrant dans l'assiette des actifs financiers le bilan réel en matière de créations d'emplois, d'évolution des salaires, de formation, d'investissement productif et de véritable engagement sur la réindustrialisation, pour plus de justice sociale, pour une fiscalité de solidarité. Nous dénonçons avec force le projet de TVA sociale qui est une véritable arnaque ! Les patrons rêvaient de ne plus payer de cotisations sociales, Nicolas Sarkozy vient de satisfaire à leurs vœux en ce début 2012 ! Plus que jamais, nous avons besoin de changement !

Notre groupe approuvera donc ce budget primitif, avec les remarques que nous avons ainsi présentées, nos contributions, ainsi que l'ensemble des budgets annexes.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

M. le Vice-Président REPELIN : Monsieur le Président, chers collègues, lors du débat d'orientations budgétaires en décembre, notre groupe s'était exprimé sur certains points. Aussi, nous ne reprendrons pas la totalité de nos propos.

Ce budget primitif qui nous est soumis ce soir reprend les grandes lignes et les grandes orientations et ne subit que de légères actualisations dues à la révision des bases locatives. Au niveau du Grand Lyon, la situation économique apparaît encore stable mais nous recevons des signes de plus en plus perceptibles de détérioration sur des territoires, en raison justement de l'impact des crises économique et financière. Des incertitudes pour 2012 planent, notamment sur le montant des ressources en provenance de l'Etat, des réformes fiscales et des capacités d'emprunt et nous redoutons de voir des entreprises soumises à des difficultés plus graves et confrontées à des risques de fermeture.

Cependant, la gestion saine et satisfaisante de notre collectivité, sa capacité d'autofinancement permettent une forte capacité d'investissement compte tenu des contextes économiques et apparaît comme un soutien important à l'économie locale. Nous ne pouvons qu'encourager cette stratégie en cette période.

Nous recevons également une liste réajustée des projets de PPI. Sa capacité pour les six prochaines années, 2012 à 2017, estimée à plus de 2 000 M€, est rassurante. Le montant de 570 M€ en charge nette correspond à la fin des phases d'études pour de nombreux projets et un engagement des phases travaux. Plus de 200 projets nouveaux recevront un financement par autorisation de programme.

Dans l'ensemble -et, vous le savez, nous veillons particulièrement au suivi de la PPI dans nos communes mais également à l'échelle de l'agglomération ainsi qu'à l'équilibre que nous avons négocié entre les trois sphères-, la résolution de problèmes antérieurs que nous avons signalés est intervenue. Mais certains d'entre nous demeurent encore inquiets et, malgré quelques promesses, des chefs de projets ne sont toujours pas affectés aux projets engagés et entraînent de gros retards sur les projets du plan de mandat de nos collègues. Demeure alors le respect des engagements et de la réalisation des travaux avant la fin de ce mandat mais j'ai bien entendu, monsieur le Président, dans le discours de vos vœux, que les quelques derniers projets orphelins trouveraient une famille d'accueil. Notre groupe est satisfait de cette décision et votera dans l'ensemble ce budget.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. DUMAS : Monsieur le Président, mes chers collègues, je couplerais mon intervention sur ce débat budgétaire avec l'intervention que nous avons prévue sur le rapport numéro 2012-2683 et j'en remercie Gaël Petit.

Pour démarrer cette intervention, je souhaiterais au préalable remercier le Vice-Président Darne pour les réponses qu'il a apportées ce soir sur deux sujets que nous avons évoqués lors du débat d'orientations budgétaires, à savoir, d'une part, les restes à réaliser et, d'autre part, la question réelle et effective du restaurant. Il est vrai que nous aurions préféré avoir les réponses au moment où nous les avons évoqués, à savoir le mois dernier ; mais ne boudons pas notre plaisir, mieux vaut tard que jamais ! Je vous en remercie.

A écouter, ce soir, une partie des groupes de votre majorité saluer et se féliciter de la situation financièrement saine du Grand Lyon, on ne peut s'empêcher de se remémorer les accents de fin du monde, les attaques perpétuelles menées par vous-mêmes et vos alliés dans cette enceinte contre l'Etat, soi-disant responsable de tous les maux. Car si ce soir les finances sont dans une situation satisfaisante, c'est aussi en raison de l'effort, permanent et répété malgré la crise, mené par l'Etat. Je crois qu'il est juste ce soir de le rappeler. Il est d'ailleurs étonnant qu'aucun des groupes qui vous soutiennent, monsieur le Président, n'ai eu la mémoire ou le courage de rappeler la hausse d'impôts que vous aviez imposée aux communes en 2009, déjà en pleine crise. Vous aviez alors vendu l'urgence d'augmenter les impôts car les finances du Grand Lyon étaient, selon vous à l'époque, au bord du péril.

Le résultat, nous l'avons ce soir : les finances sont plutôt bonnes et l'endettement limité. A l'heure où notre pays, d'une part, et notre agglomération, d'autre part, vont traverser au mieux une stagnation économique au pire une récession pour les deux prochaines années, notre groupe pense qu'il est temps que nous profitions de notre bonne santé financière pour retrouver une gestion budgétaire vertueuse et donc économe de l'argent public, centrée sur les compétences majeures de notre institution et sur des projets structurants.

Comme le rappelait la semaine dernière le Président de la Cour des comptes, monsieur Didier Migaud, socialiste, les collectivités locales ont une responsabilité forte dans l'explosion des dépenses publiques par cette propension -que nous connaissons bien, nous, au Grand Lyon- à laisser filer les dépenses et notamment les dépenses de fonctionnement.

Cette année encore, derrière les légers pourcentages, 45 M€ d'augmentation des dépenses de fonctionnement. Cette inflation budgétaire -qui n'est pas propre au fonctionnement, nous le verrons- nous questionne, nous, sur l'usage de ces dépenses. C'est ce que j'aimerais évoquer maintenant avec vous en quatre thèmes rapides : sur les priorités de votre mandat et sur les investissements, ensuite, la voirie et enfin, bien sûr, la PPI.

Sur les priorités de votre mandat : en début de mandat, vous avez fait valider vos 14 axes politiques prioritaires pour développer le Grand Lyon. L'analyse de l'état d'avancement de chacun des ces actes nous semble un bon indicateur de la réalité de votre action par rapport à ce que vous ne cessez de clamer partout.

A l'analyse, à deux ans de la fin de votre mandat, l'axe politique qui a le moins avancé est celui que vous aviez placé à la première place de vos priorités. Vous vouliez, à l'époque, garantir comme priorité des priorités le dynamisme économique du Grand Lyon, et vous aviez raison. A deux ans de la fin de votre mandat, moins d'un tiers, moins de 33 % de ce qui avait été prévu a été réalisé. Il ne nous semble pas acceptable, monsieur le Président, que l'action économique du Grand Lyon et donc son attractivité soit en réalité le parent pauvre de cette action, surtout quand notre agglomération va rentrer dans cette période que j'évoquais tout à l'heure.

Notre conviction est que le Grand Lyon fait beaucoup de choses, des tas de choses mais il ne fait pas toujours ce qu'il faudrait faire. Il ne fait ni l'essentiel, l'économie, ni ce que vous aviez prévu.

Nous aimerions ce soir que vous puissiez nous expliquer les raisons de cet échec. Ces difficultés de notre institution -et nous l'avons déjà dit- à mener à bien les projets que vous considérez comme prioritaires doivent nous inciter à regarder avec beaucoup de circonspection l'explosion des investissements que nous

propose ce soir l'exécutif. Cela a été dit : si nos collègues ont eu raison de se réjouir de cette hausse exceptionnelle de l'investissement, + 21 % prévus en 2012, avons-nous tous bien pris la mesure de ces chiffres que je qualifierai, pour une part, de presque extravagants.

Il est prévu sur le budget primitif près de 640 M€ de dépenses d'investissement cette année. Si chaque année notre institution investissait autant, cela voudrait dire qu'en fin de mandat, ce sont près de 4 milliards d'euros que le Grand Lyon aurait investis. 4 milliards d'euros, ce chiffre fait rêver mais il n'est pas conforme à la réalité puisque -vous le savez bien et monsieur Darne le sait- le Grand Lyon a une capacité d'investissement qui oscille entre 2,5 et 2,7 milliards d'euros sur ce mandat. En conséquence, ou bien les chiffres annoncés ce soir sont faux ou bien ils sont irréalistes.

D'ailleurs -et cela a été repris par plusieurs collègues-, dans ces 640 M€ d'investissements, il est prévu 200 M€ d'investissements nouveaux sur de nouveaux projets. Mais avec qui ces projets ont-ils été négociés ? Avec les élus, avec les Maires au cours de conférence des Maires ? Aucune réunion n'a peu lieu, le choix des projets a été fait en toute discrétion avec vous et votre Cabinet et individuellement avec les Maires concernés. Comment est-il possible que notre assemblée décide de 200 M€ d'investissements nouveaux non prévus sans que les Maires et les élus ne soient informés de ces projets ou au moins destinataires d'une liste. Nous souscrivons à la demande faite par notre collègue Vessiller d'une séance publique sur ces nouveaux projets.

Autre thème, la voirie : s'il y a bien un sujet, monsieur le Président, qui fait consensus en terme de priorité dans notre assemblée, c'est sans conteste celui de la voirie. Devant la dégradation avérée de la voirie et la pression des élus, vous avez accepté, en juillet 2011, la mise en place d'un groupe de travail. Les conclusions de ce groupe sont éloquentes : 45 % des voiries du Grand Lyon sont considérées comme médiocres, mauvaises ou très mauvaises. Pour améliorer la voirie et la dégradation de ce patrimoine existant, il faut environ -et c'est évalué par les services- environ 10 M€ par an.

Dans ce budget 2012, vous nous proposez un montant de 3 M€ par an. Cela a pu satisfaire monsieur Max Vincent ; il est vrai que la situation de Limonest est parfois un peu différente d'autres communes de l'agglomération. Selon nous, vous savez qu'avec ce maigre effort, vous ne stoppez pas la dégradation de l'existant mais vous l'améliorez à peine. Pourquoi, monsieur le Président, pour 7 petits millions d'euros, soit à peine 0,4 % du budget global, vous refusez d'accéder à une demande pour une de nos compétences majeure, demande répétée des Maires toutes tendances confondues ?

M. LE PRÉSIDENT : Vous avez dépassé votre temps de parole, monsieur Dumas.

M. DUMAS : Dernier point qui concerne la PPI car, ce soir, il y a un chiffre que monsieur Darne a omis d'évoquer dans la présentation qu'il a faite, c'est la répartition des investissements, hors grands projets, commune par commune -je devrais plutôt dire Lyon et le reste du monde !- : 550 M€ d'investissements sont prévus sur l'ensemble du mandat, hors grands projets, pour la ville centre, 410 M€ pour les 57 autres communes. Autrement dit, Lyon va percevoir sur ce mandat, monsieur le Président, un tiers des subventions de plus que la totalité de ce que vont toucher les autres communes. Autrement dit, Lyon va se réserver 57 % de tous les investissements du Grand Lyon et 43 % pour les autres communes.

Ces chiffres sont pour nous, monsieur le Président, choquants et révélateurs de ce qui vous motive profondément : orienter le maximum des moyens vers la ville dont vous êtes le Maire. Il serait temps selon nous, monsieur le Président, que les élus de certains groupes, et notamment de ceux qui vous soutiennent, ouvrent les yeux sur ces pratiques qui sont, pour nous, de mauvaise gouvernance.

Pour conclure, car j'ai dépassé mon temps, j'aimerais vous dire -et j'en terminerai là- que les chiffres présentés ce soir, sont tous tirés des documents à notre disposition. Ils attestent que si ce budget est comptablement de bonne tenue, il ne garantit pas un développement équilibré et harmonieux de notre agglomération et surtout il démontre que ce budget est inéquitable pour l'ensemble des communes, sauf pour la ville centre -et vous me permettrez l'expression- qui "se taille la part du lion".

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste.

M. GOUX : Monsieur le Président, mes chers collègues, dix ans de bonne gestion, cela fait en effet dix ans depuis le début du premier mandat de Gérard Collomb à la tête du Grand Lyon, dix ans de satisfaction d'une gestion irréprochable de notre Communauté urbaine.

L'endettement du Grand Lyon est tout à fait raisonnable : fin 2011, il est en effet égal à celui du début de mandat malgré le volume considérable d'investissements réalisés. Nos emprunts sont sains ; lorsqu'ils sont soumis à des taux variables, c'est toujours dans des proportions raisonnables, avec des indexations peu risquées comme par exemple le livret A ou le taux Euribor.

Notre budget est maîtrisé : nos dépenses de fonctionnement augmenteront en 2012 de 2,6 %, soit moins vite que nos recettes de fonctionnement qui augmenteront, elles, de 3,7 %.

Notre autofinancement est fort puisqu'il devrait s'élever à plus de 210 M€ alors que le remboursement du capital de la dette à long terme est de 90 M€.

L'épargne nette, élément important de notre capacité d'investissement, devrait donc représenter, pour l'année 2012, 120 M€ soit une augmentation significative par rapport au budget 2011.

Grâce à cette bonne gestion, grâce à cette capacité d'autofinancement en augmentation, nous sommes aujourd'hui capables d'engager un budget 2012 comportant un volet investissement d'un niveau inégalé depuis la création de la Communauté en 1970. Notons au passage que cette situation favorable est la conséquence directe des anticipations visionnaires du Grand Lyon en matière de développement économique et de bonne gestion et bien peu au soi-disant soutien de l'Etat évoqué par l'opposition.

Ces investissements sont essentiels dans une période où tout le monde craint, et particulièrement les entreprises, les conséquences qu'aurait une baisse de l'investissement public, conséquences qui seraient catastrophiques pour les entreprises de notre agglomération et donc pour l'emploi.

Nous avons fait le choix d'un plan de mandat et d'une PPI ambitieuse pour des raisons évidentes. Nous avons choisi de développer l'investissement car il est la base-même du développement économique, il est le déclencheur de la dynamique territoriale et c'est parce que la crise est passée par là que nous devons continuer à garder le cap et permettre à notre

agglomération de rester parmi les plus attractives. Nous agissons ainsi dans l'intérêt général, dans l'intérêt de notre population, pour construire une agglomération attractive, innovante où l'emploi et la cohésion sociale seront préservés.

Nous avons, contrairement à certains dans cette assemblée, une vision pour notre agglomération et une vision qui ne se résume pas à des actions à court terme. Une politique se construit pour l'avenir, pas seulement pour les électeurs du moment, elle se construit pour les générations futures, elle se construit dans une optique de développement durable, en actionnant intelligemment les différents leviers d'investissement qui font l'attractivité, le développement et l'équilibre de notre agglomération, pour ses entreprises comme pour ses habitants.

C'est pour cela que nos prévisions d'investissement représentent, dans notre budget 2012 plus de 785 M€. Au-delà des nombreuses réalisations liées aux équipements et voiries, je me permettrai de mettre l'accent sur trois domaines particulièrement importants à notre sens et qui structurent ce budget d'investissement :

- en premier lieu, le développement économique et le rayonnement, dont les dépenses atteindront au total 68 M€ et qui génèrent les recettes de demain. En matière de développement économique au sens strict, nous allons investir 19 M€ avec en particulier 2 M€ affectés aux opérations de requalification de zones industrielles. Cela est essentiel pour attirer les entreprises et pour la création d'emploi ;

- en second lieu, le logement social, pour lequel les investissements représenteront plus de 61 M€. L'effort total en matière de logement s'élèvera à 108 M€ et nous savons que, si notre agglomération est exemplaire en matière d'effort de construction de logements, c'est parce que le Grand Lyon investit et enclenche une dynamique globale incluant la construction privée. Cela est essentiel pour continuer à accueillir les populations qui rejoignent le Grand Lyon en raison de son attractivité. Cela est essentiel aussi pour résorber localement cette crise du logement dont la portée est nationale mais pour laquelle l'Etat n'assume pas ses responsabilités en n'affectant pas les moyens à la hauteur des enjeux ;

- enfin, à travers la politique de la ville, près de 22,5 M€ seront investis sur des quartiers de développement social urbain comme celui de Terrailon à Bron ou encore le secteur Mathiolan à Meyzieu. Cela est essentiel pour améliorer des cadres de vie dégradés.

Ces quelques exemples montrent que ce budget a un sens, qu'il ne se contente pas d'abonder les différentes compétences du Grand Lyon mais qu'il traduit complètement l'esprit visionnaire que nous avons pour cette agglomération. En conséquence, le groupe Socialiste et apparentés se félicite de voter un budget 2012 aussi pertinent et aussi ambitieux.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Monsieur Darne.

M. le Vice-Président DARNE : Merci monsieur le Président, et merci, chers collègues, de vos interventions de qualité, merci bien sûr à tous ceux qui approuvent ce budget et qui le voteront, merci pour ceux qui saluent le travail de nos services et de l'information. J'ai entendu, de la part de monsieur Max Vincent, que nous aurions donné une information au public inférieure à ce que nous donnions d'habitude ; s'il y a une telle perte d'information, on la corrigera évidemment. Mais monsieur Vincent a dit que l'information du comité budgétaire était totale, donc il n'y a pas de volonté de ne pas donner au public des informations que nous donnions antérieurement, bien évidemment.

Je ferai quelques commentaires généraux.

D'abord un certain nombre d'entre vous, Willy Plazzi, Christian Barthélémy et d'autres évoquent la difficulté que nous avons avec l'Etat ; monsieur Dumas dit : "L'Etat fait ce qu'il devait", d'autres disent : "Il y a un vrai problème".

Je pense qu'il y a un problème structurel : il est de tradition aujourd'hui de comparer notre pays avec l'Allemagne ou avec les pays d'Europe du Nord, considérés comme assurant un bon fonctionnement démocratique et un fonctionnement de leurs collectivités locales qui a une certaine efficacité ; je ne veux pas comparer la France avec l'Etat fédéral qu'est l'Allemagne et les budgets qu'ont les collectivités mais, même pour les autres pays, ce qui fait la différence, c'est tout de même que ce qui régit les rapports entre l'Etat et les collectivités est d'une nature complètement différente de ce que nous avons.

En effet, nous avons en permanence une incertitude sur les dotations de l'Etat, nous avons une fluctuation des modes de financement, une fluctuation des ressources fiscales qui créent un élément en soi d'instabilité alors qu'évidemment, la gestion serait complètement différente et la responsabilité des collectivités d'une toute autre nature si elles avaient une autonomie financière et fiscale plus importante, en tout cas une autonomie financière. Je conçois tout à fait que l'on puisse débattre du côté de l'autonomie fiscale mais en tous cas pas sur celui de l'autonomie financière. Donc je partage l'avis de ceux-ci pour dire qu'une des grandes réformes à conduire, ce n'est pas la dernière réforme qui comporte des éléments positifs -le pôle métropolitain en est un exemple- mais qui comporte beaucoup d'insuffisances, ne serait-ce que parce qu'on a traité l'évolution des compétences et des institutions ou que l'on a considéré que ce qui était plus important c'était plus le mode de désignation des élus dans les instances que la façon dont on donne des compétences aux collectivités.

Je crois qu'une vraie décentralisation, une étape supplémentaire après les grandes lois Defferre, après la loi Chevènement, est une nouvelle loi de décentralisation qui fasse que les parties urbaines de notre territoire soient reconnues, que les modes de financement soient assurés, que l'on soit responsable vis-à-vis des entreprises et des contribuables des politiques que l'on conduit et nous aurons une adhésion qui existera parce que je peux témoigner que, chaque fois qu'au nom de la Communauté urbaine, souvent avec le Président, nous avons rencontré les acteurs économiques des entreprises ou des organisations syndicales et exposé ce qui était intéressant pour nous en termes de développement, ce qui permettait de construire l'avenir, que ce soit en matière sociale par du logement, que ce soit en développement économique, il y a une grande convergence et on trouve ce qu'il faut faire. Donc je souhaite que l'on puisse, en effet, après les échéances présidentielles et législatives qui viennent, faire un pas de plus dans ce sens-là.

Je voudrais revenir sur quelques autres points, bien évidemment sans développer à l'excès bien évidemment.

Madame Béatrice Vessiller, d'abord, vous vous inquiétez de Villeurbanne -cela m'a fait de la peine- et des investissements sur Villeurbanne. Vous me dites : "On ne fait qu'une chose sur Villeurbanne". Alors, tout de même, j'en ai trouvé une douzaine juste le temps que vous me parliez, c'est-à-dire la ZAC du Centre, le cours Emile Zola, les Maisons neuves, Grandclément, Saint Jean, la Poudrette, la route de Genas, l'avenue Salengro, la déchèterie, enfin. Donc, autrement dit, je veux dire par là qu'évidemment, la Commune de Villeurbanne fait valoir ses projets et ils sont exécutés dans une proportion significative. Donc ne vous inquiétez pas de cela !

Je prends Villeurbanne mais j'ai entendu des critiques qui étaient faites par d'autres sur Lyon. Or, naturellement, la volonté est d'assurer un développement de tous dans cette Communauté urbaine et vous savez, si vous faisiez les divisions des investissements par habitant -et amusez-vous à le faire d'ailleurs si cela vous chante-, vous verriez alors que nombre de communes de 1 000 habitants, de 2 000 habitants, de 3 000 habitants, de 5 000 habitants bénéficient des services de la Communauté urbaine en proportion plus grande que des autres car, ne serait-ce que pour assurer les services publics ; vous savez, quand on fait de l'eau, de l'assainissement, quand on collecte les ordures ménagères, quand on fait de la voirie, ce n'est pas tout à fait pareil de le faire pour un passage de 80 000 voitures par jour ou de le faire pour 1 500. Or, tout le monde est traité équitablement de ce point de vue et je vous mets au défi que l'on fasse ensemble une étude approfondie pour montrer cela.

Alors, évidemment, si vous prenez le nombre de communes, vous allez trouver une différence entre Lyon et une autre, je vous l'accorde volontiers. La surface n'est pas tout à fait la même ; ce qui veut dire aussi que les caractéristiques des communes ne sont pas de même nature, ni leur surface, ni leurs caractéristiques de population, ni les possibilités de développement économique, ni cinquante choses... Et donc il y a des règles de trois qui tendent à l'absurde.

Ensuite, il est certain -et c'est notre tradition- que le centre bénéficie plus que d'autres d'équipements d'agglomération, même s'il y a une volonté de répartition. Que voulez-vous ? On ne peut pas avoir une ville attractive si l'on néglige les équipements centraux d'agglomération. J'ai cité la dernière fois la Fête des lumières que j'avais prise comme image et où je disais : "C'est financé que par Lyon et non pas par le reste de l'agglomération alors que cela bénéficie à tous." Donc on ne peut pas trouver des exemples naturellement et des contre-exemples.

Après, évidemment, je suis d'accord sur un certain nombre d'observations qui sont faites, bien sûr, en premier, celles qui vont dans le sens de ce que l'on fait mais même sur quelques autres.

Par exemple, j'entends bien quand Yves Fournel dit qu'il faudrait donner une priorité plus grande pour l'économie sociale et solidaire, qu'il faudrait davantage faire encore pour le logement diffus. J'en suis convaincu ! On partage des objectifs. Ensuite, les moyens que l'on peut mettre ne sont évidemment pas illimités mais on partage cette vraie volonté.

Pour d'autres choses, je suis d'accord : par exemple, Béatrice Vessiller, quand vous parlez des ambassadeurs du tri, je crois que c'est une décision qui a été prise et qui sera mise en œuvre et qu'en effet, c'est une plus-value.

Je voudrais prendre aussi l'exemple de la voirie de proximité, qui me permet de répondre à plusieurs interventions qui ont eu lieu sur ce sujet pour dire que nos débats, premièrement, ne servent pas à rien, qu'il y a des groupes de travail qui fonctionnent et que des décisions sont prises et qui correspondent à des avis assez convergents.

Le groupe énergie que j'ai le plaisir d'animer avec Thierry Philip... pas énergie, je voulais dire déchets, énergie, je l'ai fait avec Bruno Charles et c'est la même chose mais avec Thierry Philip.

M. VATÉ : Vous avez des choses à avouer !

M. le Vice-Président DARNE : Avez de quoi ? Je n'ai rien à avouer ! J'avais participé à tous ces groupes de travail, je suis

dans la plupart parce que je considère que les finances doivent participer à cela. Que ce soit sur l'énergie ou sur les déchets, le travail d'ouverture que l'on a fait a avancé de façon significative.

Sur la question de la voirie, à l'occasion du débat budgétaire, sauf erreur de ma part, sauf si ma mémoire était défaillante mais je ne le crois pas-, il y a eu un certain nombre de commentaires ici, disant : "On a un vrai problème sur la voirie de proximité". Là, on a décidé avec Pierre Abadie de faire un groupe de travail. Ce qui a été conduit par les services sous l'autorité de madame Philippon-Béranger a été un travail très remarquable. Ce que nous avons décidé à ce moment-là, monsieur Dumas, c'est de dire -j'y étais et vous y étiez, sans doute aussi-, moi qui suis soucieux de l'économie et des finances, j'ai dit : "On met le minimum d'argent pour qu'il n'y ait aucune voirie qui se détériore, c'est-à-dire que le minimum accepté c'est le maintien de l'état sans détérioration. A l'inverse, on prévoit des sommes supplémentaires pour qu'il y ait progression.

Alors évidemment, où vous avez raison, monsieur Dumas, c'est que l'argent que l'on continue de mettre pour remonter toutes les voiries au niveau idéal, -mais je ne sais pas en combien de temps Paris s'est fait ; en tout cas, je sais que ce n'est pas en un jour-, ce que l'on fait tous les jours ici pour remettre en état ce qui ne l'est pas, ce n'est pas tout à fait suffisant. On peut comparer la voirie, par exemple, départementale et la voirie communautaire puisque beaucoup d'ingénieurs l'ont fait observer, on peut comparer avec d'autres, avec des voiries nationales ou avec d'autres lieux, on peut comparer avec qui vous voudrez et on verra ce qu'il en est. En tout cas, on a fait un effort cette année qui résulte d'un débat budgétaire et d'une commission que l'on a naturellement accompagnée.

Ensuite, je ne veux pas trop échanger sur les observations de monsieur Dumas, juste vous dire que vous avez une vraie inquiétude parce que vous avez fait des chiffrages sur les crédits de paiement que vous multipliez par six. Il me dit que c'est déraisonnable. J'essaie de ne pas être déraisonnable mais au contraire d'avoir une vraie contrainte de nos financements et de nos dépenses.

Dans les trois premières années de ce mandat, les crédits de paiement que nous avons réalisés c'est 1,155 milliard d'euros. Je reconnais que, compte tenu du bon niveau d'autofinancement, j'ai laissé entendre qu'il serait sans doute possible d'aller jusqu'à 2,5 milliards d'euros. J'ai un geste d'hésitation pour ceux qui disent : "C'est bien pour aujourd'hui mais demain ce sera catastrophique".

Mon hypothèse, suivant les simulations d'aujourd'hui et compte tenu du décalage dans les recettes, est que, si l'on tient le mandat comme on l'a prévu, on saura dans les deux ans qui viennent comment évolue la conjoncture économique et ce qu'il est possible d'attendre de la contribution sur la valeur ajoutée de entreprises, de la contribution foncière et de la taxe d'habitation. Je ne peux faire une promesse sur ce que sera la situation de 2014 à 2020.

Je pense que le plus probable, en fonction de l'existant aujourd'hui, c'est le maintien du plan de mandat comme on l'a fait : sans dérive ni endettement, on tient l'équilibre et ensemble -car c'est une volonté collective, la majorité est large dans cette assemblée-, on pourra continuer à tenir ce plan de mandat. J'en remercie chacun des groupes.

Pour répondre à la question de madame Vessiller au moment du DOB et qu'elle a reformulée aujourd'hui sur les questions d'études

et d'assistance à maîtrise d'ouvrage, où vous estimez qu'on en fait trop à l'extérieur et qu'on devrait faire par nous-mêmes, j'ai demandé le chiffrage pour l'année 2011 et pour le budget 2012 : pour l'année 2011, les questions d'études et d'AMO sont aussi bien du fonctionnement que de l'investissement ; le fonctionnement pour une étude générale, investissement pour un projet particulier. En fonctionnement, l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour 2011 représente 10 794 M€ et en investissement 12 422 M€, soit un total de 23 216 M€. Dans le budget 2012, on inscrit 19 599 M€ soit moins de 3,6 M€. Cela va dans le sens que vous indiquez et j'espère que cela sera conforté pour les années à venir.

Monsieur le président, mes chers collègues, j'en ai terminé et je prie ceux qui n'ont pas eu de réponse à leurs observations ou questions de bien vouloir m'excuser.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Darne. Juste quelques mots, le débat a été suffisamment dense pour qu'il n'y ait pas besoin de compléter plus largement. Simplement quelques points.

Qu'est-ce qui fait aujourd'hui le succès de l'agglomération lyonnaise ? Est-ce que c'est l'Etat qui aurait déversé les mannes financières dans l'agglomération lyonnaise ? Je pense que personne ne croit, par exemple, que l'Etat ait plus déversé d'argent sur l'agglomération lyonnaise qu'il n'en a déversé sur les autres communes et que, si nous regardons l'évolution entre ce qui a pu se passer du côté de l'agglomération lyonnaise et du côté de l'agglomération marseillaise, par exemple, je pense qu'il y a eu au moins le même argent public sur l'agglomération marseillaise qu'il y en a eu sur l'agglomération lyonnaise -lorsque je dis "au moins", c'est pour ne pas chercher la chicanerie-.

Qu'est-ce qui a fait la différence ? C'est que, d'une part, avec le même argent, nous avons géré de manière précautionneuse ; il y avait beaucoup de membres sur ces bancs qui nous disaient, à un moment donné, qu'il faudrait augmenter les dépenses de fonctionnement car on a de la marge, on peut aller plus loin, etc. Non, grâce à Jacky Darne, on a essayé de gérer les choses de la manière la plus précautionneuse possible. Et donc, au fil du temps et malgré les réformes successives qui ont effectivement amputé un certain nombre de nos moyens, nous avons réussi à préserver un autofinancement qui était important qui nous a permis d'investir beaucoup sans accroître la dette de la Communauté urbaine de Lyon.

J'ai regardé la façon dont évoluaient notre endettement et en même temps le niveau de notre investissement : entre 2002 et 2012, notre dette a augmenté de 164 M€, c'est-à-dire 16,4 M€ en moyenne supplémentaire par an sur dix ans et, dans le même temps, nous avons investi près de 3 milliards, c'est-à-dire pas loin de 300 M€ par an ; endettement -je le répète- de 16,4 M€ et un investissement de 300 M€. C'est la façon dont nous gérons, un peu à la Lyonnaise, le dynamisme de notre ville. Sans s'occuper de l'économie, qui le croit ici ? Quel est aujourd'hui le chef d'entreprise lyonnais qui dira que l'agglomération lyonnaise ne s'investit pas dans le développement de l'économie dans notre ville. Quelquefois, il nous est même reproché, dans tel ou tel magasin, de s'investir trop et d'être trop complaisants, trop soucieux de faire avec le monde de l'économie, le monde de l'entreprise.

Je donnais un exemple tout à l'heure -monsieur Dumas n'était peut-être pas présent à nos vœux- sur le biopôle : au départ, création du biopôle, 5 PME dans ce biopôle, aujourd'hui 100 PME. Allez demander à celles et ceux qui sont les acteurs de ce biopôle quelles relations ils ont avec les services économiques

du Grand Lyon, allez demander aux acteurs de la vallée de la chimie, quelles relations ils ont avec les équipes économiques du Grand Lyon et vous verrez comment, sur chaque projet, le Grand Lyon est présent. Et monsieur Dumas, quand vous disiez : "Il y a de nouveaux projets qui apparaissent.", oui, il y en a beaucoup qui apparaissent parce qu'il y a un certain nombre d'acteurs de l'agglomération qui viennent nous dire : "Monsieur le Président, messieurs les Vice-Présidents, voilà, sur tel projet, on pourrait faire ceci ensemble" ; et, évidemment, ces projets on essaye de les suivre et ils rentrent dans la PPI. C'est ainsi qu'il y a là de nouveaux projets. Mais ceux qui ne sont pas à l'écoute du tissu économique d'une ville, bien évidemment, ne peuvent pas porter la croissance de cette ville.

Donc à la fois gestion saine, dynamique économique, qui ont créé un cercle vertueux et on le voit bien dans toutes les enquêtes qui sont réalisées ; la dernière enquête de l'INSEE est révélatrice : on voit bien quelles sont les villes, les agglomérations qui vont aujourd'hui aller de l'avant et quelles sont les agglomérations qui ont le plus de difficultés et nous avons la chance - nous nous sommes forgé cette chance ! - de faire que l'agglomération lyonnaise soit une agglomération qui aille de l'avant. Et l'attractivité que nous portons tous les jours se voit dans l'évolution démographique dont Jacky Darne parlait en début de son exposé parce que, évidemment, plus d'emplois dans l'agglomération ; lorsque par exemple nous allons créer 800 emplois nouveaux - comme le signalait quelqu'un dans son intervention - à la Confluence, dans ce projet que nous avons porté, ce sont des emplois nouveaux pour Lyon, ce sont des jeunes qui se disent : "Tiens, dans l'agglomération lyonnaise, j'ai peut-être la chance que je n'ai pas chez moi !" et qui viennent dans cette agglomération. Donc nous allons continuer sur le même trait.

Ensuite, est-ce qu'il y aurait un favoritisme de Lyon par rapport au reste du Grand Lyon ? D'abord, je voudrais dire à monsieur Dumas qu'il n'est pas sympathique pour ses amis de l'UMP de Lyon parce que, si le programme de l'UMP c'est de dire : "D'abord, réduisons tout ce qui est à Lyon !", pour la prochaine fois, cela ne va pas être terrible pour porter le programme ! Je m'en souviendrai dans les prochains débats que nous aurons à Lyon, je dirai : "Voilà, c'est cela le projet de l'UMP : toujours moins pour Lyon, c'est le projet qu'ils portent".

Mais, de plus, non seulement c'est un mauvais thème pour la suite mais en même temps c'est faux ! C'est faux parce que nous tenons une comptabilité, que nous faisons avec le groupe Synergies-Avenir qui tient particulièrement aux 40-40-20. Et donc il se trouve qu'un certain nombre de projets sont situés sur Lyon ; par exemple le tunnel de la Croix-Rousse, évidemment si on le classifie "Lyon" - c'est à Lyon qu'on l'a -, cela déséquilibre les colonnes ; si le tunnel sous Fourvière, on le classifie "Lyon", cela déséquilibre les colonnes ! Mais, lorsqu'on regarde quels sont les projets qui sont d'agglomération et ceux qui sont spécifiquement à Lyon - monsieur Dumas, vous pourrez demander les chiffres auprès de Jacky Darne -, nous tenons effectivement ce que nous avons toujours affirmé dès 2001 : 40-40-20.

Alors, mes chers collègues, nous allons continuer sur la même lignée. C'est cette ligne-là qui fait que, pendant que notre pays accumule les déficits, nous pouvons à la fois conjuguer absence de dette et, en même temps, dynamisme de notre agglomération. Merci.

Je vais mettre les rapports aux voix :

*** dossier n° 2012-2668 - Budget principal -**

- pour : groupe Socialiste et apparentés - MM. Assi, Barge, Calvel et Mme Lépine (Ensemble pour le Grand Lyon) - groupes Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate (sauf MM. Augoyard, Geourjon et Moralès qui ont voté contre) - Europe Ecologie-Les Verts - Gauche alternative, écologique et citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - Mme Palleja (Non inscrits),

- contre : groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi, Barge, Calvel et Mme Lépine qui ont voté pour) - MM. Augoyard, Geourjon et Moralès (Centriste et démocrate) - M. Broliquier (Non inscrits),

- abstention : néant.

Adopté.

*** dossier n° 2012-2669 - Budget annexe des eaux -**

- pour : groupe Socialiste et apparentés - MM. Assi, Barge, Calvel et Mme Lépine (Ensemble pour le Grand Lyon) - groupes Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate (sauf MM. Augoyard, Geourjon, Joly et Moralès qui ont voté contre) - Europe Ecologie-Les Verts - Gauche alternative, écologique et citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - Mme Palleja (Non inscrits),

- contre : groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi, Barge, Calvel et Mme Lépine qui ont voté pour) - MM. Augoyard, Geourjon, Joly et Moralès (Centriste et démocrate) - M. Broliquier (Non inscrits),

- abstention : néant.

Adopté.

*** dossier n° 2012-2670 - Budget annexe de l'assainissement -**

- pour : groupe Socialiste et apparentés - MM. Assi, Barge, Calvel et Mme Lépine (Ensemble pour le Grand Lyon) - groupes Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate (sauf MM. Augoyard, Geourjon et Moralès qui ont voté contre) - Europe Ecologie-Les Verts - Gauche alternative, écologique et citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - Mme Palleja (Non inscrits),

- contre : groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi, Barge, Calvel et Mme Lépine qui ont voté pour) - MM. Augoyard, Geourjon et Moralès (Centriste et démocrate) - M. Broliquier (Non inscrits),

- abstention : néant.

Adopté.

*** dossier n° 2012-2671 - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe -**

- pour : groupe Socialiste et apparentés - MM. Assi, Barge, Calvel et Mme Lépine (Ensemble pour le Grand Lyon) - groupes Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate (sauf MM. Augoyard, Geourjon et Moralès qui ont voté contre) - Europe Ecologie-Les Verts - Gauche alternative, écologique et citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - Mme Palleja (Non inscrits),

- contre : groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi, Barge, Calvel et Mme Lépine qui ont voté pour) - MM. Augoyard, Geourjon et Moralès (Centriste et démocrate) - M. Broliquier (Non inscrits),

- abstention : néant.

Adopté.

*** dossier n° 2012-2672 - Budget annexe du restaurant communautaire -**

- pour : groupe Socialiste et apparentés - MM. Assi, Barge, Calvel et Mme Lépine (Ensemble pour le Grand Lyon) - groupes Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate (sauf MM. Augoyard, Geourjon et Moralès qui ont voté contre) - Europe Ecologie-Les Verts - Gauche alternative, écologique et citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - Mme Palleja (Non inscrits),

- contre : groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi, Barge, Calvel et Mme Lépine qui ont voté pour) - MM. Augoyard, Geourjon et Moralès (Centriste et démocrate) - M. Broliquier (Non inscrits),

- abstention : néant.

Adopté.

*** dossier n° 2012-2673 - Révision des autorisations de programme et des autorisations d'engagement -**

- pour : groupe Socialiste et apparentés - MM. Assi, Barge, Calvel et Mme Lépine (Ensemble pour le Grand Lyon) - groupes Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate (sauf MM. Augoyard, Geourjon qui se sont abstenus et M. Moralès qui a voté contre) - Europe Ecologie-Les Verts - Gauche alternative, écologique et citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - Mme Palleja (Non inscrits),

- contre : groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi, Barge, Calvel et Mme Lépine qui ont voté pour) - M. Moralès (Centriste et démocrate) - M. Broliquier (Non inscrits),

- abstentions : MM. Augoyard et Geourjon (Centriste et démocrate).

Adopté.

*** dossier n° 2012-2674 - Programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014 - Ajustement -**

- pour : groupe Socialiste et apparentés - MM. Assi, Barge, Calvel et Mme Lépine (Ensemble pour le Grand Lyon) - groupes Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate (sauf MM. Augoyard, Geourjon qui se sont abstenus et M. Moralès qui a voté contre) - Europe Ecologie-Les Verts - Gauche alternative, écologique et citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - Mme Palleja (Non inscrits),

- contre : groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi, Barge, Calvel et Mme Lépine qui ont voté pour) - M. Moralès (Centriste et démocrate) - M. Broliquier (Non inscrits),

- abstentions : MM. Augoyard et Geourjon (Centriste et démocrate).

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président DARNE.

N° 2012-2683 - déplacements et voirie - Programmation des opérations globalisées de voirie 2012 - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Nous en avons terminé avec ces dossiers et nous passons à monsieur le Vice-Président Abadie pour les opérations de voirie, dossier numéro 2012-2683. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Pour le dossier numéro 2012-2683, programmation des opérations globalisées de voirie pour l'année 2012, avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Je crois qu'il n'y a plus d'intervention, donc je le mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° 2012-2684 - déplacements et voirie - Plan intercommunal d'accessibilité de la voirie et des espaces publics - Année 2012 - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-2684. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Le dossier numéro 2012-2684 concerne le plan intercommunal d'accessibilité de la voirie et des espaces publics pour l'année 2012. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une intervention du groupe Centriste et démocrate.

M. AUGOYARD : Monsieur le Président, mes chers collègues, l'accessibilité au sens large est un objectif que nous rencontrons dans la plupart de nos politiques. Ce soir, il n'est pas question -peut-être peut-on le regretter- d'aborder la question de l'accessibilité des plus modestes aux offres culturelles ou encore l'accessibilité compliquée du nouveau quartier de la Confluence. Non, ce soir nous devons aborder une accessibilité beaucoup plus fondamentale, celle de tous nos concitoyens à l'espace public, quelle que soit leur condition physique, comme la loi nous y oblige.

C'est un travail de longue haleine et on peut comprendre qu'une telle tâche soit difficile. Nous avons tous pu voir l'évolution de nos rues et des bâtiments publics. Des efforts sont faits, c'est indiscutable. Encore faut-il que l'effort soit équilibré et justement réparti. Encore faut-il, chers collègues, que les lieux qui font tout l'attrait de notre agglomération, qui en sont la vitrine, ne soient pas oubliés et je prendrai, bien entendu, comme exemple le Vieux Lyon. Oui, ce quartier historique est contraint par son architecture ; bien sûr, il ne s'agit pas de supprimer les pavés. A tout le moins, nous serions en droit d'espérer le début de l'esquisse d'un projet attendu par beaucoup.

Quelles sont vos idées pour rendre accessibles les rues et les espaces publics du quai des Etroits jusqu'au quai Pierre Scize ? Dans ce territoire, il n'est pas forcément aisé de se déplacer. Il est aussi difficile de s'orienter, de se repérer. Le quartier n'est pas forcément d'un accès simple, malgré la desserte en transports en commun. Sans parler de l'Arlésienne de la signalétique touristique, dont il faudra bien un jour que vous expliquiez l'absence malgré les promesses. Quels sont vos projets en

matière d'accessibilité pour les non ou mal voyants, en matière d'audio-description, de signalétique pour les traversées de rues, l'orientation ? Quels sont vos projets pour permettre aux fauteuils roulants ou même aux mamans avec des poussettes de circuler plus facilement dans le Vieux Lyon ? Et, pour aller plus loin, quels sont vos projets pour rendre l'utilisation du vélo plus facile dans ce quartier ?

Toutes ces questions ne concernent pas que les touristes, elles concernent aussi les habitants. L'accessibilité ce n'est pas seulement pouvoir circuler et traverser de manière épisodique un quartier, c'est aussi, tout simplement, pouvoir y vivre facilement, dignement.

C'est une dépense importante mais elle est nécessaire. Vous me direz que j'ai l'impatience de la jeunesse, que le Vieux Lyon n'est pas non plus dans vos priorités, que nous sommes bien classés dans les différentes enquêtes d'attractivité. Mais, que je sache, je ne crois pas que la politique se fasse seulement en ne regardant que les classements internationaux, pas plus qu'elle ne se fasse les yeux rivés sur les sondages d'opinions.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Monsieur Abadie, vous voulez ajouter quelques mots ?

M. le Vice-Président ABADIE : Non, tout simplement dire que ce plan d'accessibilité, comme vous l'avez dit, est un travail de longue haleine qui demande aussi des financements importants, que nous l'avons inscrit dans le cadre d'un schéma directeur d'accessibilité et qu'aujourd'hui, le travail qui a été fait représente à peu près 60 % de ce qui est fait dans ce schéma directeur et qu'en effet, il y a d'autres endroits ; vous avez cité l'exemple le long du Vieux Lyon qui, en effet, est un secteur très difficile d'accessibilité et c'est dans le cadre du travail qui est fait, je dirai, avec les communes et là, avec l'arrondissement, que l'on pourra avancer dans ce domaine.

M. LE PRÉSIDENT : On ne peut pas consacrer trop de crédits au Vieux Lyon, les amis de monsieur Havard pourraient se fâcher !

Donc je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° 2012-2693 - développement économique - Attribution d'une subvention à l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) pour l'organisation du Forum francophone préparatoire à la conférence des Nations Unies sur le développement durable en 2012 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Daclin a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-2693. Monsieur Daclin, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DACLIN, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Gauche alternative, écologiste et citoyenne.

M. FURNEL : Monsieur le Président, chers collègues, très rapidement, je crois qu'on ne peut que partager les valeurs affichées par l'Organisation internationale de la francophonie

(OIF). La Ville de Lyon d'ailleurs appartient à l'Association internationale des villes francophones. Donc on ne peut que se réjouir de l'accueil de cet événement. Ceci étant dit, j'ai deux questions :

- la première, je m'étonne tout de même, s'agissant d'un organisme intergouvernemental, que l'Etat ne participe pas au financement de cette rencontre internationale. Il me semble là y avoir une légère contradiction ;

- deuxièmement, quelle forme est-il prévu pour associer les acteurs à ces débats dans la mesure où, au départ, il s'agit d'abord de rencontres institutionnelles ?

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. le Vice-Président CHARLES : Monsieur le Président, chers collègues, un mot pour rappeler le contexte : au mois de juin prochain aura lieu une conférence des Nations Unies sur l'environnement qui, symboliquement, se réunira à Rio de Janeiro pour célébrer les vingt ans du Sommet pour la terre. Le Sommet pour la terre, c'était en 1992 et il avait fait suite au rapport Brundtland, dont je voudrais ce soir vous recommander la lecture car nombre d'évolutions avaient été écrites et décrites avec précision et lucidité dès 1987 ; par exemple le réchauffement climatique.

Mais, évidemment, concernant les sommets internationaux, en premier lieu, on peut se demander à quoi servent ces sommets, surtout quand ils viennent après les échecs des conférences sur le climat à Copenhague bien sûr et plus récemment Durban. On peut même trouver un côté dérisoire à observer des délégués et ergoter sur les mots d'une déclaration qui n'a pas de valeur contraignante pour les Etats.

Mais, en fait, si l'on observe ce qui s'est passé depuis 1992, on peut dire que le Sommet pour la terre a posé les bases d'un mouvement qui a permis de revisiter les politiques publiques en donnant un angle de vision nouveau : le développement durable. Par exemple, c'est du Sommet pour la terre qu'est sorti le concept d'Agenda 21, défini comme un programme d'actions pour le XXI^e siècle, que le Grand Lyon a voté pour sa part en 2005. Les différents sommets ont été autant de moments de prise de conscience, la nécessité d'une réponse à la crise écologique qui soit à la fois globale et coordonnée mais aussi, pour être efficace, locale et concrète.

En 2002, la présence d'une délégation du Grand Lyon à Johannesburg -dont vous étiez le chef de file, monsieur le Président- et la rédaction d'un livre blanc du Grand Lyon a été -et notre collègue Michel Reppelin le rappelle assez souvent- l'occasion d'une prise de conscience partagée de la nécessité d'avoir une action qui ne soit plus ponctuelle et réparatrice mais cohérente et proactive et qui concilie les trois piliers du développement durable. Et c'est évidemment au retour de Johannesburg qu'a été mis en route, en 2003, l'Agenda 21 du Grand Lyon qui a été donc voté en 2005.

Je peux en dire autant de la présence de représentants du Grand Lyon à Copenhague qui, malgré l'échec du sommet, a été l'occasion d'un échange extrêmement riche entre collectivités locales des cinq continents, dont certaines des idées ont alimenté notre plan climat.

Alors, je crois que la présence de notre collectivité lors de ces temps forts n'est pas du temps perdu et que, malgré les échecs répétés des Etats à assumer leurs responsabilités, il est intéressant de se confronter et de comparer nos expériences locales.

La deuxième observation que je voudrais faire c'est que la présence d'une voix francophone est importante à plus d'un titre. En effet, ces conférences sont souvent marquées par la culture anglo-saxonne, ce qui a souvent des conséquences souvent préjudiciables à l'application de concepts qui soit vraiment opérationnelle.

C'est le cas, par exemple, du concept de l'Agenda 21 : à l'origine, "Agenda 21" en anglais est un concept qui signifie une planification stratégique. Force est de constater que, dans la traduction, il a perdu ce côté planification et qu'il est devenu, pour beaucoup de collectivités territoriales -pas pour le Grand Lyon et je m'en félicite-, un catalogue d'actions sans réelle cohérence.

C'est même le cas du concept de développement durable, puisque le "Sustainable Development" en anglais a perdu sa composante de soutenabilité morale. A l'époque, c'est délibérément que le Gouvernement a voulu une croissance durable et non pas un développement soutenable moralement.

Et c'est aujourd'hui le cas d'un concept qui est émergent, le concept de "glocality" qui signifie à la fois une action locale mais qui est capable de s'insérer et de prendre en compte les problèmes globaux.

Donc, pour toutes ces raisons, il est important que la francophonie se saisisse de ces conférences internationales pour traduire et ne pas trahir les concepts du développement durable. Et, bien évidemment, on pourra observer que le thème choisi, la gouvernance, pourra interroger la francophonie elle-même.

La troisième observation porte sur les réseaux des collectivités territoriales qui ont beaucoup investi sur les négociations climatiques et, malheureusement, moins bien préparé la conférence et le sommet Rio + 20. Alors la francophonie nous donne l'occasion, puisqu'elle s'est engagée à organiser une conférence spécifique sur les problèmes urbains, tant dans son travail préparatoire à Lyon qu'à Rio de Janeiro et il sera là bas du coup possible de valoriser l'expérience lyonnaise et de se confronter avec nos partenaires, de valoriser à la fois les actions du territoire mais aussi les actions réalisées dans le cadre de la coopération décentralisée.

Monsieur le Président, nous voterons ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je donne la parole au groupe Communiste et intervention citoyenne.

Mme BAB-HAMED : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les conseillers, il nous est demandé de financer un forum préparatoire à la conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012, à hauteur de 200 000 €. Le but énoncé est de prôner -je cite- "les valeurs universelles de la francophonie", de réunir des personnalités qualifiées pour dégager des convergences de la communauté francophone à l'occasion du sommet de Rio + 20 et de permettre au Grand Lyon de communiquer sur sa politique en matière de développement durable.

A cet effet, il me semble utile de s'arrêter sur deux points : les résultats des sommets et le concept de valeurs universelles de la francophonie.

Il y a vingt ans à Rio, au premier Sommet de la terre, 131 chefs d'Etat réunis à Rio adoptent l'Agenda 21, une liste de 2 500 recommandations, d'actions pour le XXI^e siècle. Après vingt ans, après plus d'une vingtaine de conférences (forums,

accords, sommets et autres réunions internationales), nous aboutissons au sommet de Durban de décembre dernier, qui a réuni 190 pays -et, pour la première fois, la Chine, le Brésil et les Etats-Unis-, pour ne prévoir ni contrainte juridique ni hausse du niveau des mesures concrètes pour répondre à l'urgence climatique.

Aujourd'hui, les criminels internationaux (les banquiers et leurs amis) qui massacrent les ressources naturelles et humaines, toujours plus avides de pouvoir, refusent de toucher à leurs superprofits, même de manière infime. C'est ce même schéma pervers qui nourrit la crise de la dette que nous vivons aujourd'hui.

Pour le bien-être humain et environnemental, il y a des engagements à ne pas renier et des décisions à prendre, surtout en temps de crise. Il est clair que ces décisions ne doivent pas être du côté de l'austérité, donc de sortir par la crise par plus de crise.

En admettant l'idée que la francophonie concourt à la démocratie en permettant aux citoyens d'exercer leur droit de contrôle et de faire émerger une conscience citoyenne tournée vers le développement, le progrès et la solidarité et favoriser la participation à la vie publique, encore faut-il parler la même langue française. Or, force est de constater que l'univers francophone politique use de plus en plus d'une langue "enrichie" d'euphémismes, d'oxymores, d'anglicanismes, de sigles -que mon collègue vient de citer- et autres morphèmes toxiques qui la transforment en véritable arme de désinformation massive des citoyens. Peut-être que l'utilité de ce forum francophone préparatoire résiderait dans le retour à une langue politique plus saine, afin que les décideurs politiques, scientifiques et citoyens usent du même langage afin de réellement décider ensemble du destin commun de l'humanité et de sortir enfin du développement durable du capitalisme.

Cher Président, chers collègues, à quoi sert un accord de la communauté francophone qui, finalement, réunit les plus riches de cette communauté francophone qui polluent pendant que les plus pauvres de cette même communauté trinquent par rapport aux catastrophes climatiques ?

Je vous remercie de votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT : Donc je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président DACLIN.

N° 2012-2712 - développement économique - Vénissieux - Développement local - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'entreprise ALKOR-VENILIA GmbH pour le compte de VENINOV - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-2712. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Monsieur le Président, avis favorable de la commission sur ce dossier que nous avons évoqué en ouverture du Conseil.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Donc nous avons le groupe GAEC.

M. FOURNEL : Monsieur le Président, chers collègues, dans la période de crise économique et sociale que nous vivons

et partageant ce que vous disiez, monsieur le Président, sur la nécessité de redévelopper les bases industrielles de notre agglomération et plus largement du pays, je crois que l'on ne peut qu'approuver une délibération qui vise à préserver une entreprise en difficulté. Donc nous voterons naturellement pour ce rapport, d'autant plus que les salariés de cette entreprise ont démontré, dans leurs actions, leur attachement à leur outil de travail.

Ceci étant dit, il pose tout de même quelques questions, dont la première c'est qu'aujourd'hui, l'Etat, après avoir fait -je pense à monsieur le Préfet- plusieurs déclarations sur la volonté et le volontarisme de l'Etat pour sauver ses entreprises, ne se retrouve pas au rendez-vous du financement des actions d'urgence. Alors va-t-il le faire dans un deuxième temps ? On ne peut que l'espérer et en tout cas, il serait utile qu'il donne quelques garanties. Nous avons bien noté dans la délibération qu'il y aurait un remboursement en cas de succès du plan de redressement. Très bien ! Mais l'Etat ne peut pas nous jouer sans arrêt ce jeu-là de reporter sur les collectivités toutes ses responsabilités.

Ceci dit, dans l'urgence et par rapport à l'enjeu que cela représente, on ne peut qu'être favorable à ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste.

M. JACQUET : Monsieur le Président, chers collègues, pour avoir ici-même évoqué plusieurs fois la situation des salariés de l'entreprise VENINOV, nous ne pouvons que nous féliciter de la délibération qui nous est proposée.

En effet, après de longs mois d'actions, les salariés de cette entreprise ont décidé de maintenir en état de fonctionnement l'outil de travail, et cela depuis cet été, donc après la liquidation et l'arrêt de toute fabrication. Ils bénéficient de larges soutiens et en particulier de la ville de Vénissieux, avec l'aide matérielle que cela suppose : et c'est très important et cette aide est bien normale ! Comme j'ai déjà pu l'indiquer, sans ces luttes, le problème serait clos et nous ne parlerions pas d'éventuelle reprise comme aujourd'hui. Merci donc à ceux qui luttent pour le maintien de l'outil de travail, l'industrie de nos territoires et l'emploi ! "Ceux qui vivent, ce sont ceux qui luttent" disait Victor Hugo.

Pour le contexte, une récente étude, réalisée pour le compte du journal *Les Échos*, nous indique que, ces trois dernières années, de sont près de 900 usines qui ont fermé, 100 000 emplois industriels supprimés et 385 sites disparus ; 385 sites disparus c'est le différentiel entre les créations et les suppressions. C'est dire, mes chers collègues, que tout ce qui peut contribuer à inverser cette tendance doit être encouragé. C'est dire aussi combien les actes de nos collectivités sont malheureusement détruits par l'activité des groupes financiers et des grands monopoles et l'accompagnement des mesures tels que les pôles de compétitivité, sur leur aspect projet et non pas filière, provoquent le désengagement des grands groupes. Et Lyonbiopôle est une exception parce qu'il vient des technopôles des années 90 qui s'étaient développés sur notre territoire et qui articulent recherche, formation, emplois, donc créent des dynamiques. Les pôles de compétitivité sur projet ne créent pas ces dynamiques et n'articulent pas ces trois principes du développement et de notre attractivité.

L'exemple de SITEL/FAGOR, par rapport au rôle de l'intervention de l'Etat et des collectivités locales, montre l'ampleur de ce qui devrait être fait, l'ampleur de notre engagement pour réussir la réindustrialisation et l'innovation et sortir de la crise par le haut.

Pour revenir à VENINOV, la délibération qui nous est proposée consiste à participer, à la demande des pouvoirs publics, au

maintien du fonctionnement de l'outil de travail, bâtiments compris, pendant trois mois afin de faciliter les conditions de reprise qui semblent se préciser. La Région a délibéré en urgence en décembre dernier et autorisé les collectivités (Communauté urbaine et Ville de Vénissieux) à intervenir également, tout en sachant que l'essentiel pour sauver l'usine réside dans les décisions de justice à l'encontre du fonds d'investissement propriétaire et dans l'engagement d'un investisseur sur lequel l'Etat dit s'engager pour réussir à convaincre l'investisseur.

En sachant tout cela, nous voterons donc cette délibération pour contribuer à réaliser les conditions d'une issue positive à VENINOV.

La discussion en commission et les interventions m'amènent à préciser tout d'abord :

- que cette subvention de fonctionnement des collectivités intervient à la demande de l'Etat, de manière exceptionnelle. Remboursable en cas de reprise, elle ne se substitue pas au rôle des banques mais crée les conditions pour que ces dernières puissent le faire le moment venu. Notre intervention tend donc à créer les conditions de la reprise et de l'engagement des banques ;

- deuxièmement, que cette participation des collectivités solidaires entre elles -ce qui est assez remarquable sur une question comme celle-ci et je pense qu'il faut la souligner- est en quelque sorte un encouragement adressé à l'Etat pour qu'il intervienne de tout son poids afin de créer les conditions de la reprise et de l'activité pour son développement, tout en assurant les conditions sociales et environnementales de cette reprise.

Sur cette dernière question, les questions environnementales dans l'activité industrielle et économique, c'est bien entendu à partir des emplois existants et des activités existantes -et non de table rase de ceux-ci- qu'il convient de concevoir les transformations indispensables de notre système économique pour un contenu humain, efficace, environnemental, durable.

En tous les cas, c'est la conception transformatrice du système économique qui lie en un processus le développement des capacités humaines, l'efficacité économique et le contenu environnemental que porte le groupe Communiste et intervention citoyenne.

Nous voterons bien entendu cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. VATÉ : La première remarque que je ferai sur ce rapport sera pour dire que nous aurions préféré que l'on dispose d'un délai plus grand, tout en tenant compte de l'urgence de la situation, pour avoir tous les éléments d'information, non seulement sur l'état du dossier mais surtout sur les pistes susceptibles de sortir l'entreprise de la situation dans laquelle elle se trouve.

Si je le dis en préambule, c'est parce que, d'après les informations reçues en commission mais qui n'étaient, pour nous, que parcellaires, l'histoire récente de cette entreprise et de ceux qui ont pu s'y intéresser de manière, semble-t-il, maladroite, fait craindre qu'aujourd'hui, nous soyons à nouveau dans une situation dont l'issue est très incertaine.

Il aurait fallu, je crois -et cela devrait faire l'unanimité parmi les groupes-, que nous ayons, sur une intervention aussi exceptionnelle par son caractère et par sa définition, l'occasion d'un échange, d'une information, peut-être d'une information en

commission générale car nous comprenons bien que certaines données ne peuvent pas être traitées de manière publique dès qu'il s'agit d'interventions sur des entreprises privées. L'idéal aurait peut-être été un report de cette délibération.

Nous comprenons qu'il y ait une nécessité de prendre position de manière urgente, en phase avec un certain calendrier. Le regret est tout de même là, quitte à procéder par information préalable des conseillers, de façon à éviter justement la nécessité d'un report. Alors, acceptons le débat tel qu'il nous est proposé, avec ce regret.

Nous avons bien compris -et le débat en commission, je pense, a permis de le clarifier- qu'il ne s'agit pas, par cette délibération, de mettre en place un dispositif pérenne, un mode d'intervention qui serait appelé à durer et à faire face à d'autres situations similaires, s'il devait en advenir. Il faut que cela soit bien clair entre nous. Situation exceptionnelle, réponse exceptionnelle !

Nous avons tous compris que les modalités sur lesquelles le Grand Lyon va intervenir ne sont pas parfaitement dans les cadres prévus par la loi ou par l'application de la loi ou par l'interprétation de la loi, s'agissant des interventions sur des entreprises en difficulté.

Nous sommes à la marge et il y a urgence !

Le caractère d'urgence, complété par le haut sens de responsabilité qui a été manifesté à tous les étages -et c'est suffisamment remarquable pour être souligné-? depuis le personnel qui assure la protection et la pérennité de l'outil de travail jusqu'à l'Etat qui a donné un feu vert à des collectivités pour faire un travail ou un métier -j'allais dire, qui n'est pas le leur-, tout le monde a pris la mesure de l'enjeu et a manifesté sa responsabilité.

Cette cohérence de la démarche, ce haut sens des responsabilités par tous nous incitent à déroger à une position qui serait la nôtre dans un contexte différent, c'est-à-dire le refus d'aller sur ce genre de terrain. Le contexte particulier -c'est pourquoi nous tenions à intervenir dans ces termes- justifie à nos yeux que cet accompagnement soit fait.

Je souligne que, dans le texte de la délibération, l'objet de la dépense est bien spécifié et qu'il faut veiller à ce que l'on n'en déroge pas. C'est un objet typiquement d'économie locale, d'impact local, en ligne avec la compétence que revendique le Grand Lyon en la matière. Il ne peut s'agir en aucune manière d'une participation à un quelconque plan de sauvetage qui se situerait à un autre niveau et qui, là, pourrait impliquer qu'un débat s'instaure avec l'implication directe de l'Etat. Aujourd'hui, nous n'en sommes pas là. Souhaitons qu'on n'y arrive pas et que notre intervention y aide !

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Socialiste et apparentés.

M. ARIAGNO : Monsieur le Président, chers collègues, depuis 1974, la société VENINOV est implantée sur le territoire de Vénissieux. Spécialisée dans l'industrie plastique, elle est la première entreprise à avoir mis au point des toiles cirées qu'elle fabrique depuis sur notre territoire. Elle a pour ainsi dire toujours participé au développement économique de notre territoire. Cependant, rachetée en 2009 par le groupe allemand ALKOR-VENILIA GmbH, elle fait l'objet aujourd'hui d'une mesure de liquidation judiciaire liée à l'insolvabilité du groupe. Il est aussi possible qu'une société en bonne santé financière -jusqu'au mois de juillet 2010, elle faisait travailler ses salariés en heures supplémentaires- se retrouve au mois de juillet dernier en situation de liquidation judiciaire.

Plus problématique encore, le groupe ALKOR-VENILIA a souscrit un prêt auprès de la banque d'affaires Gordon Brother, en y engageant les actifs de sa succursale VENINOV, ce qui décourage tout repreneur dans la mesure où la reprise du site serait directement liée au recouvrement du prêt au profit d'ALKOR-VENILIA.

Toutefois, face à ces difficultés et face au drame qui touche les familles des 88 salariés licenciés depuis juillet 2011, tous les acteurs du territoire s'engagent pour soutenir la reprise du site. Nous pouvons nous féliciter qu'à la demande du Préfet, la Région Rhône-Alpes et le Grand Lyon se soient associés aux salariés de VENINOV et à l'entreprise ALKOR afin de faciliter le dépôt d'une offre de reprise. Il nous est donc demandé de juger en urgence l'attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 70 000 € pour le compte de VENINOV, délibération relativement exceptionnelle que je voudrais détailler.

Tout d'abord, certains diront que le Grand Lyon n'a pas compétence pour soutenir financièrement les entreprises. Aussi, je précise que c'est le cadre d'une délibération de la Région Rhône-Alpes du 15 décembre dernier, autorisant le Grand Lyon à intervenir exceptionnellement à ses côtés, qu'il nous est demandé d'agir.

De plus, il ne s'agit pas d'attribuer une subvention ordinaire à une entreprise. En effet, c'est dans un contexte particulier de maintien en état des outils de production et du site que nous agissons. Il s'avère aujourd'hui impératif de préserver l'outil de production en l'état afin de faciliter techniquement la reprise des activités le moment venu.

Enfin, à l'heure où notre pays subit la désindustrialisation de plein fouet, à l'heure où la crise emporte nombre d'entreprises dans son sillage mortel et à l'heure où 88 de nos administrés continuent le combat pour la sauvegarde de leur entreprise, il paraît indispensable que les acteurs publics se mobilisent pour protéger le patrimoine industriel de leur territoire.

C'est donc avec détermination que le groupe Socialiste et apparentés soutient cette délibération et se félicite de la réactivité et de l'engagement dont nous pouvons faire preuve dans cette affaire.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien le groupe Synergies-Avenir.

M. le Vice-Président REPELIN : Monsieur le Président, au nom du groupe Synergies-Avenir, je vous demande le retrait de cette délibération. C'est une décision mûrement réfléchie dans notre groupe et je vous propose que notre collègue Jean-Louis Schuk puisse développer l'argumentaire qui a forgé notre décision, si vous permettez qu'il puisse s'exprimer.

M. LE PRÉSIDENT : Allons-y !

M. SCHUK : Monsieur le Président, mesdames et messieurs. Monsieur Kimelfeld, je vous ai entendu tout à l'heure intervenir, en début de séance, sur le dossier VENINOV. Moi, je souhaiterais passer du temps pour décortiquer ce dossier et reprendre notamment certaines pistes qui n'ont pas été évoquées ici.

Je voudrais souligner, en tant que Maire de Lissieu, commune de 3 200 habitants, que j'ai 120 entreprises et 2 000 emplois. Donc je suis un ardent défenseur de l'économie de l'entreprise et de l'installation des PME et PMI, donc je ne suis pas là comme fossoyeur de l'entreprise.

Cependant, ce jeudi 5 janvier, nous avons donc été destinataire d'un projet de demande d'attribution d'une subvention d'un montant de 70 000 € pour fonctionnement, gardiennage, surveillance, prise en charge des assurances et mise en sécurité du produit inflammable sur le site de Vénissieux au profit de la société ALKOR, société donc de droit allemand, devenue propriétaire de la société VENINOV en 2009, comme vous l'avez souligné tout l'heure.

On peut reconnaître au Grand Lyon, effectivement, ses compétences et son engagement pour le développement économique ; et cela, je l'ai déjà dit plusieurs fois, je l'ai dit à monsieur le Vice-Président Kimelfeld qui était venu à Lissieu. Je suis totalement moteur dans ce dossier mais le Grand Lyon n'a pas vocation à soutenir des entreprises en difficulté en y injectant des fonds propres. Et je vais vous dire pourquoi : cela créerait un précédent qui pourrait tout aussi bien être destiné à la reconversion de friches industrielles, à la réalisation des ZAC à caractère économique comme celle de Limonest très prochainement.

Dans le cadre de ce dossier, si ce geste est de nature à apaiser les salariés dans le secret espoir que le maintien de l'outil de production permettrait d'aider à la reprise, les élus du Grand Lyon doivent avoir pleinement conscience de la lente agonie de VENINOV. Je vous invite pour cela à voir effectivement le blog d'André Gerin et des autres intervenants -j'ai eu l'occasion de rencontrer ce week-end deux salariés de cette succursale-.

Reprise de VENINOV en 2009 par le groupe ALKOR fondé en 1968, ce groupe industriel, qui depuis peu est en cessation de paiement, est un industriel allemand possédant des productions en Angleterre à Cramlington, un autre site en Hollande et un site d'impression en Allemagne ; ce site fait la même chose que ce que fait VENINOV. C'est un groupe qui comporte 700 salariés, qui est présent dans 80 pays. Le chiffre d'affaires est d'environ 150 M€. Il est leader européen pour les produits au quotidien que vous connaissez qui sont le bulgomme, le Vénilia, accord design, produits récréatifs et décoratifs.

Après la reprise de 2009, moins d'un an après, dès 2010, apparaissent des difficultés de trésorerie pour ne pas dire une cessation de paiement. A cet effet, je vous renvoie aux déclarations des délégués du comité d'entreprise et à celles du Maire, André Gerin.

A présent, il faut décortiquer le dossier en évoquant Gordon Brother car on rentre dans la grosse mécanique. On est loin des 70 000 €, loin de la Commune de Vénissieux ! Il faut savoir qui vient de mettre la main sur VENINOV, et notamment sur le foncier. Gordon Brother est nouvellement dirigé par monsieur Talarico qui est un ancien de Lehman Brothers. Il a commencé en 1983 en faisant des opérations de banque, d'investissement, il a perdu 650 M€ et le magazine *Fortune* lui a décerné le prix de la banque d'investissement la plus admirée des Etats-Unis pour Lehman Brothers. La roue tourne très vite à Wall Street. Il connaît bien la finance, mieux que les outils industriels, mais il connaît la crise des *subprimes* puisqu'il a laissé 640 M€ de perte pour cette seule société.

Que fait Gordon Brother ? Pas de la toile cirée, pas du Vénilia, il traite environ 50 milliards de dollars en transactions, évaluation, chaque année. On est loin du Grand Lyon, on est loin de la commune de Vénissieux ! Gordon Brother accroît la valeur des sociétés saines et en difficulté par le biais de l'acquisition et de la vente de toutes catégories d'actifs et d'actifs d'appréciation, proposant le financement des emprunts et des investissements de capital à risque privé, à l'exploitation des entreprises -et j'en passe- ; c'est un prédateur de la finance.

Aujourd'hui, que reste-t-il du site de VENINOV ? Gordon Brother est propriétaire des murs. J'ai entendu le Vice-Président Kimelfeld dire qu'il y avait un repreneur autrichien et je l'en félicite mais il ne reprendra que les machines-outils et le site éventuellement mais il n'aura pas les clés du portail et il devra de toute façon s'acquitter d'un loyer puisque Gordon Brother a une dette aujourd'hui de 9 M€.

Je ne souhaite pas poursuivre plus longtemps, je dis simplement que si le Grand Lyon doit contribuer à la maintenance du site, il doit en contrepartie détenir des droits de retour à meilleure fortune, soit en préemptant le site le moment venu, à travers le PLU, à travers un sursis à statuer, à travers des outils d'urbanisme, d'accord. Mais, dans tous les cas, Gordon Brother a acheté le site et compte bien y faire quelque chose ; ils ont acheté la charge foncière en obtenant une caution bancaire d'ALKOR GmbH. Je ne voudrais pas qu'on oublie les sous-traitants et les prestataires locaux ; eux, ils ne bénéficient d'aucune aide. Ils sont un certain nombre d'artisans autour de Vénissieux et à Vénissieux à avoir été "plantés", comme on le dit très souvent. Donc je dis qu'au-delà des 70 000 €, il y a cette gigantesque spéculation foncière de Gordon Brother.

Ce dossier présente des lacunes. On peut regretter que ce dossier soit arrivé tardivement et que vous deviez recourir à des votes en urgence. Je pense qu'il serait bon de déterminer une position politique voire une stratégie d'intervention du Grand Lyon vis-à-vis des entreprises en difficulté, si besoin était, plutôt que de devoir s'en remettre à des opérations au coup par coup qui rendent le Grand Lyon peu crédible.

Compte tenu des éléments qui nous sont apportés et du peu de temps que nous avons eu pour en débattre, notre groupe demande le retrait du dossier.

Concernant la position de chacun des membres et selon l'usage de la charte de Synergies-Avenir, chacun votera selon sa conscience. Pour ma part, je voterai contre. Je souhaite que l'histoire me donne tort. Je souhaite, monsieur Kimelfeld, que les Autrichiens reprennent le site. Je regrette pour cette lente agonie de VENINOV. Je pense que l'on se reverra dans les mois qui viennent. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Quelques mots à titre personnel.

Premièrement, ce n'est pas un dossier qui est instruit par les services du Grand Lyon, donc moi, je ne m'engage pas en disant que ce dossier, si nous le votons favorablement, aura une issue positive. C'est le Préfet de Région et ses services qui sont en train de négocier avec le liquidateur judiciaire, avec le fonds Gordon Brother, l'ensemble des conditions qui permettent de faire que l'on sorte de la situation. Il y a beaucoup de dossiers sur lesquels j'engage ma responsabilité, il y en a d'autres où je ne gère pas.

Donc tout le problème est de savoir si, ce soir, nous faisons confiance au Préfet de la Région Rhône-Alpes lorsqu'il nous dit : "Il faut que vous interveniez -c'est-à-dire ce soir la Communauté urbaine- parce qu'il me faut un peu de temps pour pouvoir essayer de faire progresser le dossier.". Je ne suis pas sûr qu'il y arrive mais, en tout cas, ce que je sais c'est que si nous ne votons pas ce soir, le dossier est mort. Alors, à partir de là, chacun peut se déterminer ; moi, je vais mettre aux voix le fait que l'on retire le dossier mais, si on le retire, on ne le représentera pas parce qu'il sera terminé.

Donc voilà, vous avez les éléments. Je ne peux pas vous dire que je suis persuadé que la négociation soit en bonne voie que

l'on en est à ceci, à cela, ce sont les services de l'Etat qui ont négocié. Je suis même plutôt d'accord avec monsieur Vaté ; j'ai été assez hésitant pour effectivement présenter ce rapport parce que je suis d'accord avec vous : il ne faut pas que le Grand Lyon s'engage dans des opérations qui ne relèvent pas de sa compétence et donc c'est à titre tout à fait exceptionnel que nous le faisons ce soir,

Il peut arriver que, dans d'autres dossiers, nous nous engageons -on le verra, par exemple, sur Fagor-Brandt sans doute- mais ce sera dans nos compétences, en faisant en sorte que nous puissions mener des opérations de type immobilier qui permettent de donner du cash à des entreprises. Mais les intérêts du Grand Lyon à ce moment-là seront préservés. Là je ne peux pas vous dire "oui", de toute façon, je sais simplement que, si on ne vote pas, c'est mort.

Donc je vais mettre d'abord aux voix la proposition de report...

M. JACQUET : On a voté l'urgence !

M. LE PRÉSIDENT : Oui mais je veux que chacun puisse se prononcer comme il le souhaite. Donc qui souhaite que l'on retire le dossier ?

- pour : groupes Synergies-Avenir - Centriste et démocrate (sauf MM. Barral, Crimier et Da Passano qui ont voté contre),

- contre : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Communiste et intervention citoyenne - MM. Barral, Crimier et Da Passano (Centriste et démocrate) - groupes Europe Ecologie-Les Verts - Gauche alternative, écologique et citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - Non inscrits (M. Broliquier, Mme Palleja),

- abstention : néant.

(Le retrait du dossier est rejeté).

M. LE PRÉSIDENT : Je vais donc mettre le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Communiste et intervention citoyenne - MM. Barral, Crimier et Da Passano (Centriste et démocrate) - groupes Europe Ecologie-Les Verts - Gauche alternative, écologique et citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - Non inscrits (M. Broliquier, Mme Palleja),

- contre : groupes Synergies-Avenir (sauf MM. Abadie, Bouju, Colin, Desseigne, Galliano, Guimet, Reppelin et Mme Vullien -pouvoir à M. Reppelin- qui se sont abstenus) - Centriste et démocrate (sauf Barral, Crimier et Da Passano qui ont voté pour),

- abstentions : MM. Abadie, Bouju, Colin, Desseigne, Galliano, Guimet, Reppelin et Mme Vullien -pouvoir à M. Reppelin- (Synergies-Avenir).

Adopté.

M. LE PRÉSIDENT : Le dossier est donc adopté mais à titre -je le dis- très exceptionnel. Il n'y en aura pas d'autre de la même nature au Grand Lyon.

M. BOUSSON : Vous créez un préjudice !

M. LE PRÉSIDENT : Non, un précédent vous voulez dire ! (*Rires*). Le préjudice est possible, le précédent non.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2012-2698 - proximité et environnement - Corbas - Projet de plan d'exposition au bruit (PEB) de l'aéroport de Lyon-Corbas - Avis de la Communauté urbaine de Lyon - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-2698. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. DESBOS, rapporteur : Ce rapport concerne le projet de plan d'exposition au bruit de l'aéroport de Lyon-Corbas, avec un avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. PLAZZI : Je ne sais plus ce que j'ai fait de mon intervention. Si quelqu'un d'autre veut parler avant moi puisqu'il y a d'autres intervenants. (*Rires*)

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Socialiste peut-être !... Ils ont aussi perdu les papiers ? Si vous voulez, on peut passer au vote directement.

M. PLAZZI : Ça y est, monsieur le Président ! Merci de votre aimable compréhension, chers collègues.

Monsieur le Président, le patrimoine national témoigne que la France est le berceau de l'aviation. L'aérodrome de Lyon-Corbas est un outil précieux de rayonnement de notre agglomération, notre territoire étant situé aux avant-postes de cette aviation civile.

Cet aérodrome à usage restreint est un atout considérable pour les activités d'avions, planeurs, aéromodélisme, parachutisme, constructions amateur, ailes anciennes, qui sont offertes au public. Celui-ci est sous notre responsabilité depuis 2007 suite au transfert de propriété de l'Etat en 2004. Chaque délibération le concernant est donc à regarder avec beaucoup d'intérêt.

En effet, les enjeux de la conciliation de la préservation d'une activité aérienne en zone urbaine avec les attentes de chacun, notamment des riverains qui alertent sur la gêne sonore occasionnée par le survol des habitations, sont source de réflexion profonde. La planification, par le biais du PEB, semble être une bonne méthode raisonnable pour accompagner le développement de l'aérodrome bien inséré dans un perfectionnement de qualité de vie et d'environnement.

La révision du plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Lyon-Corbas était nécessaire pour tenir compte des évolutions depuis celui approuvé par arrêté préfectoral en 1985. Parmi les principales évolutions à prendre en compte, nous trouvons le nouvel indice de mesure Lden et la création de la zone D. Cette création de zone non obligatoire est pertinente, à titre d'information, pour de possibles futurs riverains et propriétaires qui se doivent d'investir dans l'isolation phonique.

On espère également qu'elle offre les prémices d'un frein à d'éventuels appétits de promoteurs immobiliers aux alentours d'un secteur qui, en plus de l'activité aéronautique, offre des espaces naturels avec une importante faune aviaire. En effet, situé à moins d'une quinzaine de kilomètres de Lyon, desservi

par une sortie d'autoroute et sur le tracé d'un hypothétique futur tracé de fret ferroviaire, ce secteur pourrait être soumis à une certaine pression, bien que les habitants de ses environs semblent y être tout à fait attachés.

Notre groupe approuvera donc cette délibération. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Donc je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. DESBOS.

N° 2012-2700 - proximité et environnement - Valorisation des déchets ménagers - Autorisation de signer un avenant au contrat barème E passé avec la société Eco-Emballages pour le soutien à la valorisation des déchets d'emballages ménagers - Autorisation de signer un contrat avec la société Valorplast pour la reprise des déchets d'emballages plastiques issus de la collecte sélective - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-2700. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. DESBOS, rapporteur : Ce rapport concerne la valorisation des déchets ménagers : autorisation de signer un avenant au contrat barème E passé avec la société Eco-Emballages pour le soutien à la valorisation des déchets d'emballages ménagers et une autorisation de signer un contrat avec la société Valorplast pour la reprise des déchets d'emballages plastiques issus de la collecte sélective, avec un avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme BAUME : Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport relatif à une expérimentation d'extension du geste de tri des déchets ménagers aux plastiques sur Villeurbanne me donne l'opportunité de reposer globalement les enjeux autour de ce type de matériau et, de fait, les modes de production et de consommation actuels.

L'an dernier, plus de 42 % des plastiques se sont retrouvés enterrés en décharge, quand ils sont moins de 10 % en Allemagne, en Belgique ou en Autriche. Dans le même temps, deux autres éléments de contexte relatifs à nos pratiques quotidiennes, nuisibles pour le paysage, la biodiversité et notre propre santé :

- sur un site touristique très fréquenté des Alpes, le 21 septembre dernier, ce sont environ deux tonnes de déchets plastiques qui ont bénévolement été collectées ;

- deuxième exemple : une plaque monstrueuse, six fois la superficie de la France, navigue au large des océans.

Le plastique, quelque soit son origine, ne se biodégrade pas ; contrairement à ce qu'on imagine, le plastique est photodégradable : la structure se décompose en fines particules que l'on retrouve dans l'eau, l'air, la terre.

Je vous fais grâce de l'autre argument lié à la finitude du pétrole, aux conséquences globales géopolitiques de la guerre de l'or noir et, bien sûr, à l'impact sur nos emplois locaux dont nous parlons tant ici ; entre autres, ce soir, je parle des emplois en vallée de la chimie.

Des solutions existent bien entendu et l'intelligence collective existe :

- à très court terme -et comme proposé ce jour-, il faut retrouver des filières de recyclage pour une majorité des emballages et autres objets en plastique -bien entendu, filières de recyclage en France évidemment, dans des conditions sociales et environnementales respectables- et prioriser ce que l'on nomme "l'économie circulaire", ce que vous faites, monsieur le Président, dans la vallée de la chimie ;

- à moyen et long termes, cesser avec le tout jetable et proposer aux habitants des objets manufacturés et contenant sains et réparables, issus d'éco-matériaux. Et nous avons des savoir-faire dans notre agglomération. Je suis persuadée que les ouvriers de VENINOV seraient tout à fait capables de s'insérer dans ce type de démarche. Cela contribue d'ailleurs à la construction d'un nouveau modèle, lequel présente en plus l'avantage de garantir des emplois plus viables pour notre agglomération. Et, pour faire écho aux diverses interventions -c'est dommage que monsieur David Kimelfeld ne soit plus là- sur le dossier précédent et à ce que disaient nos collègues du groupe Communiste et intervention citoyenne, c'est ce que le groupe des écologistes appellent la "transition écologique de l'économie" que vous, vous appelez la "transformation".

Tout cela pour dire que les écologistes pensent aussi social et travail.

Nous voterons bien entendu ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Et économique bien sûr. Donc je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. DESBOS.

N° 2012-2701 - proximité et environnement - Services d'assistance rédactionnelle et retranscriptions - Lot n° 3 : accompagnement rédactionnel des instances et démarches de participation citoyenne - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée - Direction de la prospective et du dialogue public -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-2701. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. DESBOS, rapporteur : C'est une délibération qui concerne le service d'assistance rédactionnelle et de retranscriptions, avec un avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centriste et démocrate.

M. JOLY : Monsieur le Président, mes chers collègues, le 12 décembre dernier, nous avons d'ores et déjà exprimé notre scepticisme sur un marché de ce type. Les organisations syndicales partageaient d'ailleurs nos inquiétudes.

Qu'il soit intéressant d'externaliser certaines activités, pourquoi pas ! Néanmoins, le Grand Lyon est suffisamment bien organisé et bien doté en personnel compétent pour que les comptes-rendus soient bien réalisés, même pour les instances de participation et de concertation. C'est, nous semble-t-il, une manière de masquer une partie de la masse salariale ; en effet, sous couvert d'économies de personnel, on paie un prestataire extérieur, pour un bilan d'ailleurs mitigé.

Un point qui nous surprend c'est que l'appel à un cabinet extérieur garantirait la neutralité des comptes-rendus ; c'est tout au moins ce qui nous a été indiqué en commission. Doit-on en déduire que les personnels du Grand Lyon ne sont pas neutres ? Ajoutons que les agents qui rédigent des comptes-rendus ne sont pas forcément ceux qui décident des projets soumis à concertation. Un cabinet payé par le Grand Lyon, pour une somme conséquente, est-il vraiment plus neutre qu'un agent payé par le Grand Lyon ? Que se passerait-il pour le cabinet si ses comptes-rendus déplaisaient ? Le marché ne serait vraisemblablement pas reconduit et le cabinet pourrait être menacé dans sa pérennité.

Enfin, un compte-rendu fait, en général tout au moins, l'objet d'une approbation lors de la réunion suivante : ainsi, le travail de l'agent peut être modifié et corrigé si les parties le contestent.

Ce marché nous semble donc injustifié : il n'en résulte *in fine* aucune économie et aucune garantie de neutralité. Nous vous demandons de revenir sur cette pratique qui nous apparaît regrettable.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je vais mettre le dossier aux voix.

Adopté, le groupe Centriste et démocrate ayant voté contre (sauf MM. Barral, Crimier et Da Passano qui se sont abstenus).

Rapporteur : M. DESBOS.

N° 2012-2703 - urbanisme - Albigny sur Saône - Bron - Cailloux sur Fontaines - Caluire et Cuire - Champagne au Mont d'Or - Charbonnières les Bains - Charly - Chassieu - Collonges au Mont d'Or - Corbas - Couzon au Mont d'Or - Craponne - Curis au Mont d'Or - Dardilly - Décines Charpieu - Ecully - Feyzin - Fleurieu sur Saône - Fontaines Saint Martin - Fontaines sur Saône - Francheville - Genay - Givors - Grigny - Irigny - Jonage - La Mulatière - La Tour de Salvagny - Limonest - Lissieu - Lyon - Lyon 1^{er} - Lyon 2^e - Lyon 3^e - Lyon 4^e - Lyon 5^e - Lyon 6^e - Lyon 7^e - Lyon 8^e - Lyon 9^e - Marcy l'Etoile - Meyzieu - Mions - Montanay - Neuville sur Saône - Oullins - Pierre Bénite - Poleymieux au Mont d'Or - Rillieux la Pape - Rochetaillée sur Saône - Saint Cyr au Mont d'Or - Saint Didier au Mont d'Or - Saint Fons - Saint Genis Laval - Saint Genis les Ollières - Saint Germain au Mont d'Or - Saint Priest - Saint Romain au Mont d'Or - Sainte Foy lès Lyon - Sathonay Camp - Sathonay Village - Solaize - Tassin la Demi Lune - Vaulx en Velin - Vernaison - Vénissieux - Villeurbanne - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine de Lyon - Procédure de modification n° 8 (n° 10 pour la Commune de Grigny et n° 3 pour la Commune de Givors) - Approbation - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Gléréan a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-2703. Monsieur Gléréan, vous avez la parole.

M. GLÉRÉAN, rapporteur : Il s'agit de la modification numéro 8 du PLU (numéro 10 pour Grigny, numéro 3 pour Givors) qui concerne 49 communes, avec une enquête publique réalisée du 1^{er} juin au 6 juillet 2011. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

Mme CARDONA : Monsieur le Président, chers collègues, je m'appelle Dame Chauve-souris, plus précisément Murin de

Natterer. J'habite à Poleymieux au Mont d'Or, dans une petite caborne de pierres sèches située sur le bas d'un terrain communal constructible de 10 400 mètres carrés. J'ai beaucoup de chance, je suis une espèce protégée.

Mais voilà que ma tranquillité va être perturbée car le Conseil municipal de Poleymieux veut faire construire des logements sociaux à côté de ma petite grotte. Et oui ! 15 logements pour loger des prédateurs : des hommes, des femmes et des enfants.

Heureusement, quelques associations, telle la Sève d'Or, veillent sur moi, soutenues par monsieur le Président du groupe Europe Ecologie-Les Verts au Grand Lyon. En effet, à la demande de ses amis botanistes qui habitent à 100 mètres de ma caborne et qui veulent aussi préserver leur propre environnement et leur tranquillité, celui-ci est intervenu sur le cahier de concertation de Poleymieux au Mont d'Or ; il y précise qu'il soutient la position des botanistes s'opposant au projet, s'appuyant sur un document rédigé par leurs soins. En résumé, il s'oppose au projet de la municipalité de créer 15 logements sociaux.

Fort de cet appui, j'ai pu obtenir de la commission d'enquête un avis défavorable.

Monsieur le Président, chers collègues, vous l'aurez compris, je ne suis pas Dame Chauve-souris, je suis le Maire d'un petit village non soumis à la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU) mais :

- qui rêve de mixité sociale -et oui, même dans les Monts d'or !-,
- qui veut maintenir dans son village les jeunes et les anciens,
- qui veut être acteur d'une cohabitation intergénérationnelle.

Je suis le maire d'un village :

- qui se bat pour la réouverture de sa cinquième classe,
- qui lutte pour le maintien de sa caserne de pompiers,
- et qui œuvre pour la survie de son unique commerce.

Ce projet a pour but de répondre à l'ensemble de ces attentes, en permettant ainsi de créer des logements locatifs intégrés dans l'environnement et permettre l'installation de familles.

J'avoue avoir été très surprise de la position du Président du groupe Les Verts du Grand Lyon, groupe politique qui, dans de multiples articles, milite en faveur du logement social, et ce notamment lors d'une intervention ici même le 4 novembre dernier : le groupe Les Verts y saluait les efforts du Grand Lyon pour tenter de lutter contre la crise du logement et soulignait le déséquilibre de répartition du logement social entre l'est et l'ouest de l'agglomération et souhaitait que l'offre de logements sociaux dans les quartiers aisés soit augmentée. Et une autre intervention à Lille qui a pour titre "Logement social, une urgence et une priorité écologique".

Mais revenons à notre mammifère protégé : la municipalité a travaillé en partenariat avec la FRAPNA, afin de respecter le cadre de vie de la chauve-souris. Avec l'aide du syndicat mixte des Mont d'Or, l'habitat a été rénové, une zone verte lui a été dédiée ; cette zone représente 6 000 mètres carrés sur les 10 000 mètres carrés existants et est destinée à préserver la piste d'envol de la chauve-souris. Il nous reste donc 4 000 mètres carrés pour construire et accueillir les 15 familles attendues, ratio de surface intéressant s'il en est, respectant et préservant l'habitat de cette voisine particulière.

Monsieur le Président, mes chers collègues, nous savons tous que Dame Chauve-souris dort accrochée par ses pattes ;

ne pensez-vous pas que, quelque part, nous, humains, nous marchons sur la tête ?

Merci de votre attention.

(Applaudissements dans les rangs de l'assemblée).

M. COSTE : Je ne me souviens pas d'avoir signé quoi que ce soit à Poleymieux, ce qui ne veut pas dire que je ne l'ai pas fait mais cela m'étonne ! C'est le grand âge qui arrive !

(Applaudissements et rires).

M. LE PRÉSIDENT : C'est un aveu !

M. COSTE : Cela étant, j'invite tous mes collègues, en particulier les Maires, à revoir le film Avatar, pour s'apercevoir que lorsqu'on veut détruire un habitat, c'est quelque part très grave et qu'il ne suffit pas de vouloir faire tel ou tel projet écologique. Bien sûr qu'il faut faire des logements sociaux dans l'ouest lyonnais ! Bien entendu, on est tout à fait d'accord avec cela ! Pourquoi les espèces sont-elles protégées ? Parce que l'homme fait n'importe quoi et il est important de se défendre contre nous-mêmes ; c'est à cela que servent les règles du jeu, il faut le faire comme il faut. Merci.

M. le Vice-Président CHARLES : Je voudrais reprendre les propos de madame le Maire de Poleymieux qui a travaillé avec les associations. Je vous invite à vous rapprocher de moi car il me semble que vous avez fait un travail de prévention et de vous méfier de l'usage, non pas de mon Président mais de personnes qui sont dans le syndrome NIMBY et qu'on rencontre partout -qui ont valu, par exemple, une annulation du POS du Grand Lyon sous prétexte qu'une parcelle était devenue inconstructible- : il y a beaucoup d'usage des arguments écologiques, des intérêts particuliers. Je ne connais pas ce dossier et vous invite à vos rapprocher de moi car, si vous avez fait un travail tel que vous le décrivez avec les associations, je pense que l'on pourra très facilement renverser les arguments de tel ou tel particulier qui n'a pas envie d'avoir du logement social près de chez lui. Rapprochez-vous de moi et on travaillera ensemble sur ce dossier. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Je me félicite de l'intervention de Bruno Charles parce que, dans notre agglomération comme partout en France, se développe un syndrome qui, au nom d'arguments écologiques, fait que les gens en fait protègent leurs intérêts privés. Ils veulent surtout que rien ne change autour d'eux et donc je vois qu'aujourd'hui, dans l'agglomération lyonnaise, il n'y a plus non seulement un projet mais il n'y a plus un immeuble qui ne fasse pas l'objet d'un recours, sous toutes les bonnes raisons possibles ; avec quelquefois d'ailleurs de très mauvaises raisons puisque, après avoir menacé le promoteur de lui faire un recours, on va ensuite négocier avec lui un compromis. Donc ce genre de méthode est effectivement insupportable et il faut aussi pouvoir les dénoncer.

Voilà donc je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. GLÉRÉAN.

N° 2012-2705 - urbanisme - Lyon 3° - Aménagement du tènement des anciennes usines RVI - Approbation du bilan de la concertation préalable - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-2705. Monsieur David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : S'agissant de la concertation préalable au sujet de l'aménagement du tènement des anciennes usines RVI à Lyon 3° et de l'approbation de ce bilan, la commission a émis un avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai une intervention du groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme CHEVALLIER : Monsieur le Président, chers collègues, ce projet pour lequel nous faisons le bilan de la concertation préalable est un projet important qui permettra de préserver la mémoire industrielle du site des anciennes industries RVI et d'en faire un espace ouvert sur l'extérieur. La conservation et mise en valeur du mur de la rue Feuillat, de la verrière et de la grande porte permettront de garder une trace concrète de ce patrimoine industriel.

Le site va accueillir l'extension de la société d'enseignement professionnel du Rhône (SEPR) ainsi que les nouveaux locaux de la Fédération compagnonnique des métiers du bâtiment (FCMB) ; il sera ainsi un vrai campus des métiers, respectant là encore l'histoire de ce lieu.

Il deviendra sera aussi un lieu ouvert sur le quartier avec la création d'une bibliothèque et d'un parc public de 8 000 mètres carrés, équipements dont ce quartier du troisième arrondissement a bien besoin.

La nouvelle voie est-ouest dont il est question dans le rapport, au sud du parc public, permettra une communication entre les quartiers Sans Souci et de Montchat. Elle privilégiera les modes doux, ce qui est une bonne chose. Nous pensons même qu'elle pourrait être réservée aux seuls modes doux, étant donné les nombreux piétons qui y circuleront, si l'on compte les étudiants du futur campus et les futurs usagers du parc.

Concernant l'accessibilité à ce site, nous souhaitons faire deux remarques :

- l'aménagement cyclable rue Feuillat qui fait partie d'un axe structurant du plan modes doux devrait être étudié en 2012 ; cela fait partie des priorités du troisième arrondissement. Cela permettra un maillage important avec les aménagements existants cours Albert Thomas et la piste qui est le long du tramway T3 ;

- concernant les accès en transport en commun, un projet d'arrêt rue Feuillat pour le tramway T3 a été étudié par le SYTRAL qui l'a considéré comme étant faisable. Cela améliorera l'accès à ce site desservi aujourd'hui par deux lignes structurantes d'Atobus : les lignes C16 et C13. Un projet de couloir bus sur l'avenue Lacassagne, qui a été étudié et différé en raison des travaux du tramway T4, devrait améliorer à terme aussi grandement l'accès en transports en commun à ce site.

Nous voterons avec grand plaisir cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. HUGUET : Monsieur le Président, mes chers collègues, le terrain des anciennes usines RVI fait partie de notre patrimoine architectural et urbain -cela a été rappelé-. Il se trouve, pour certains de nos collègues qui ne le connaissent peut-être pas, dans une partie du troisième arrondissement, entre l'avenue Lacassagne, le cours Albert Thomas, le quartier Dauphiné et le quartier de Montchat, quartier qui a besoin d'une réelle identité urbanistique.

Le projet d'aménagement qui nous est soumis ce soir fait suite à une concertation restée assez confidentielle puisque seules huit personnes se sont exprimées, qui s'est déroulée pendant l'été 2011. Si l'on peut se réjouir de la qualité des projets de constructions, tant pour la future extension de la SEPR que pour la mise en valeur du mur classé coté rue Feuillat, on peut également retenir l'inquiétude des riverains sur le devenir de cet aménagement qui regroupe -cela a été rappelé- :

- l'extension de la SEPR avec une unité d'hébergement et un gymnase,
- une bibliothèque et un parc public,
- une liaison est-ouest de la rue Rochaix à la rue Feuillat.

Les problèmes de circulation et de stationnement, déjà très saturés dans ce secteur, ne semblent pas trouver ainsi de réelle solution, bien au contraire ! L'idée même d'ailleurs d'une piste cyclable sur la rue Feuillat, aménagée de façon structurée, condamnerait une voie de stationnement. Je vous invite à prendre la rue Feuillat le soir si vous ne le faites pas déjà et vous verrez que c'est un axe structurant qui permet de rejoindre Villeurbanne notamment et qu'il est déjà beaucoup embouteillé.

Nous sommes heureux aussi d'apprendre que le SYTRAL a enfin reconnu la nécessité de l'aménagement d'une station de tramway sur la rue Feuillat puisque c'est ce qui avait été réclamé dans le mandat précédent par les habitants du troisième arrondissement avant la mise en œuvre du tramway et ce qui était resté, jusqu'à ce jour, sans réponse.

Depuis quelque temps, sur ce secteur, on assiste à une juxtaposition de projets -c'est le cas de la friche RVI, c'est le cas, en face, de la friche Merck- sans réflexion urbanistique d'ensemble, sans réelle identité de quartier et sans réflexion sur les flux de circulation. Il y a déjà une situation actuellement catastrophique sur ce secteur, elle ne pourra qu'empirer.

De plus, côté Lacassagne -et nous l'avons rappelé bien sûr dès l'origine de ce projet-, l'opportunité aurait été de donner une respiration verte à cette avenue très dense en ouvrant le tènement directement sur le parc au lieu de le refermer avec un immeuble de logements. Les habitants et nous-mêmes, bien évidemment, n'avons pas été entendus sur ce point aussi. Pour ce qui concerne la construction sur Lacassagne, L'optimisation foncière a prévalu à un aménagement de qualité.

Pour toutes ces raisons, comme nous l'avons fait précédemment au niveau de la Ville de Lyon, notre groupe s'abstiendra.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Socialiste et apparentés.

M. le Vice-Président PHILIP : Monsieur le Président, chers collègues, le projet RVI -qui devrait s'appeler d'ailleurs plutôt "Rochet-Schneider" du nom des usines historiques du lieu- c'est d'abord le projet du premier centre de formation par l'alternance de la Région Rhône-Alpes avec la SEPR, les compagnons du bâtiment et, en face, sur le site de Merck, l'école d'infirmières de la Croix-Rouge.

Ce projet de campus des métiers c'est 5 000 étudiants, environ 500 emplois. Il a été rendu possible par le choix du Grand Lyon de mettre à disposition le terrain et par l'aide de la Région au-delà de 10 M€. J'ajoute que le choix d'ajouter une pépinière d'entreprises, en lien avec les métiers du site de formation, devrait augmenter encore le nombre d'emplois créés dans cette période de crise.

Ce projet c'est ensuite un projet à vivre avec un parc de 8 000 mètres carrés, une bibliothèque, des logements dont une majorité pour les étudiants, avec évidemment des commerces.

Enfin, une voie apaisée qui traversera le site entre les rues Feuillat et Professeur Rochaix, le maintien de la verrière et le choix de matériaux qui respectent l'histoire du site.

Tous ces points sont largement soulignés par les habitants qui, lors de la concertation, ont essentiellement précisé :

- qu'ils souhaitaient que la voie est-ouest soit pour les modes doux ; nous en sommes d'accord ;

- qu'il fallait des aménagements cyclables en lien avec la rue Rebatel et la piste le long de T3, donc qui ne passent pas par Feuillat, monsieur Huguet ; nous en sommes d'accord ;

- qu'il fallait un arrêt de tramway rue Feuillat ; monsieur Rivalta a donné son accord pour une réalisation possible dans le prochain mandat ;

- enfin, qu'il serait nécessaire d'ouvrir la SEPR sur le cours Albert Thomas et non plus sur la rue Rochaix ; nous en sommes aussi d'accord. Les HCL sont d'accord pour vendre le tènement de leurs archives. La PPI ne l'autorise pas pour ce mandat mais on pourra le faire sans problème dans le prochain.

Restent les critiques -que la délibération explicite d'ailleurs- et qui se résument à deux questions :

1° - Verra-t-on le parc de l'avenue Lacassagne ?

Sur l'avenue, il y a un immeuble privé qui commence rue Feuillat et qui a une emprise au sol de 95 mètres. Bien entendu, cet immeuble va rester là où il est.

Une maison fait l'angle de la rue Professeur Rochaix et elle a une emprise au sol de 15 mètres. Il est prévu, à la modification n° 8 du PLU, de réserver l'emplacement pour la ville afin, à terme, de l'acquérir.

Restent 60 mètres dont 40 seront utilisés au sol par la bibliothèque et l'immeuble de Grand Lyon Habitat qui sera dégradé à R + 4. L'entrée du parc fera donc 20 mètres et sera bien visible -je précise que 20 mètres, c'est par exemple la largeur de l'avenue Félix Faure-.

Par ailleurs, la profondeur sera de 8 mètres et il y a aura un parvis devant la bibliothèque. Nous avons choisi récemment un projet pour la bibliothèque avec une ouverture de 12 mètres qui accroît encore l'ouverture de Lacassagne, puisque c'est la même ouverture que celle prévue pour le parc.

A terme, on achètera la maison d'angle et donc l'entrée sur Lacassagne fera 36,5 mètres plus les 12 mètres d'ouverture au niveau de la bibliothèque. Enfin, il y aura 150 mètres de parc ouvert sur la rue Rochaix.

Le plan local d'urbanisme ne permet pas d'envisager de construire la bibliothèque sur la rue Rochaix, comme certains le souhaitent et notre souhait n'est pas de nous rapprocher du huitième arrondissement qui a déjà une médiathèque mais du quartier Sans Souci qui est dépourvu d'équipement culturel.

2° - Une autre question concerne le problème des parkings. Nous savons qu'ils sont importants, en particulier pour les commerces adjacents. Nous y travaillons activement. Chaque programme privé génère son propre stationnement et 10 places de stationnement public seront réalisées le long de la nouvelle voie à l'ouest.

Un très beau projet, monsieur le Président, encore ouvert pour tenir compte de la concertation et que le groupe Socialiste et apparentés votera avec enthousiaste.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Monsieur Buna, peut-être un mot ?

M. le Vice-Président BUNA : Un mot d'abord pour rappeler que si nous avons cette discussion, c'est parce qu'en 2002, l'exécutif de la Communauté urbaine a acheté ce tènement de 7 hectares à RVI. C'était un achat de précaution mais c'était une réserve et il est bien que nous l'ayons fait.

La deuxième remarque est que, dans le processus administratif et juridique, il n'y avait pas besoin de concertation. Nous avons fait une concertation et je ne peux pas laisser dire qu'elle a eu lieu en catimini : nous avons fait une concertation relayée par la mairie du troisième arrondissement, relayée par les comités de quartier et il me semble que les remarques qui ont été faites, aussi bien positives que négatives, sont prises en compte.

Je ne vais pas revenir sur ce qu'a dit monsieur Philip mais simplement remarquer qu'aujourd'hui il y a une offre de transports en commun qui est déjà importante (métro, tramway, bus), que cette offre s'est densifiée avec la réorganisation autour d'Atoubus, si j'ai bonne mémoire et qu'il y a des projets à la fois de maillages de pistes cyclables et de double-sens de bus sur Lacassagne qui devraient permettre de limiter le stationnement. Au surplus, si cela coïncide, on a prévu de mettre du stationnement - "hors stationnement programme" comme l'a rappelé monsieur Philip sur la voie est-ouest, une quinzaine de places mais c'est une variable d'ajustement qui sera peut-être nécessaire. Enfin, une étude globale de circulation a été effectuée il y a déjà plus d'un an donnant un certain nombre d'idées sur lesquelles on pourra s'appuyer et concrétiser s'il y avait un problème de stationnement amplifié.

Je voudrais vous rassurer : il me semble que la satisfaction est plutôt au rendez-vous de ce projet.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Donc je le mets aux voix.

Adopté, le groupe Ensemble pour le Grand Lyon s'étant abstenu (sauf MM. Assi, Barge et Calvel qui ont voté pour).

Rapporteur : M. DAVID.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne le résultat du vote du budget :

- pour : 128,
- contre : 25,
- abstentions : 0.

(VOIR résultats par groupes politiques page 18)

N° 2012-2711 - urbanisme - Lyon 7° - Parc Blandan - Aménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme et financement des travaux - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-2711. Monsieur David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : Concernant cette délibération à propos du projet d'aménagement du parc Blandan, il s'agit d'approuver la poursuite du projet d'aménagement et, pour cela, de voter l'individualisation complémentaire d'autorisation de programme. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Donc pour répondre ou plutôt anticiper certaines interrogations, je rappelle que l'esplanade urbaine correspondant à l'ancienne place d'armes disposera bien d'un dispositif de fermeture nocturne.

Je donne maintenant la parole au groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. le Vice-Président BUNA : En ce qui me concerne, ce n'est pas exactement sur ce dossier que je veux intervenir parce que chacun dira qu'il est bon, qu'on l'attend avec impatience ; et chacun, ce sont les riverains, chacun, ce sont les associations de défense, chacun, ce sont les élus qui sont ici. Non ! Moi, je voulais simplement attirer votre attention sur un risque, risque que nous ne soyons pas au rendez-vous du calendrier que nous nous étions fixé puisqu'en 2013, nous devons livrer la première tranche et en 2016, l'aménagement achevé de ces 17 hectares.

Or, il y a une petite contrariété et elle s'appelle Claude Guéant ; Claude Guéant, pourquoi ? Parce que -non, je le dis sans animosité- nous avons choisi un groupement qui s'appelle Base et, pour notre malheur, il se trouve que la personne qui était désignée comme chef de projet, responsable tout à la fois de la coordination et des études et des phases opérationnelles, est né en Equateur. Jusque-là, tout allait bien. Il a fait des études d'ingénieur à l'INSA de Lyon, des études à l'école d'architecture, il a passé des diplômes pour avoir le droit d'être en assistance à maîtrise d'ouvrage. Et il a été désigné à Lyon comme chef de projet de la réorganisation de Sergent Blandan.

Pas de chance, il avait fini ses études, il a été convoqué à la Préfecture, et on lui a dit de quitter le territoire ! C'était le 6 janvier dernier. En même temps, Gérard Collomb avait écrit à la Préfecture, je ne sais pas si cela a été positif mais voilà un chef de projet qui aujourd'hui ne peut plus travailler. C'est la circulaire Guéant : un étudiant qui a fini ses études, qui a des qualités, ne peut pas travailler. Il est donc interdit de travail jusqu'au mois de mai où un nouveau dossier sera déposé, ne concernant pas sa demande de travail mais concernant un possible maintien sur le sol grâce à sa situation familiale. Il est ici depuis dix ans, son frère vit en France et a une compagne depuis quelques années. En attendant le mois de mai, il ne travaillera pas, le dossier sera examiné. Mais il faut compter une durée de six mois pour la conclusion ; donc durant un an, nous n'aurons pas de responsable pour Sergent Blandan.

Voyez, je ne sais plus quel Ministre disait -c'est Wauquiez- : "quelle connerie cette circulaire !" Je souhaite que rapidement le dossier de notre responsable de projet puisse être examiné, qu'il puisse nourrir sa famille et contribuer, avec le talent qui est le sien, à ce projet pour tenir les délais que nous nous étions fixés.

(Applaudissements dans l'assemblée).

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

Mme DAGORNE : Monsieur le Président, chers collègues, je ne reviendrai pas sur la question de la fermeture nocturne du parc puisque vous y avez répondu, notamment sur la partie esplanade.

Avant de revenir sur le sujet évoqué par monsieur Buna -je ne connais pas directement le fond du dossier-, j'avais une question qui paraît un peu secondaire par rapport à ce qui a été évoqué mais je me permets de la poser : lors de la commission urbanisme de mardi dernier, une présentation a été faite du projet d'aménagement du parc et des bâtiments à préserver. La question se pose donc aujourd'hui de savoir quelle destination

va être donnée à ces bâtiments et donc quels vont être les occupants et quelles activités y seront développées. En effet, selon les activités développées, la vie du parc pourrait être impactée par des déplacements ou des nuisances.

Je poursuis sur la difficulté dont vous faites état à propos de ce chef de projet. J'ai moins d'informations que vous mais une chose m'étonne, en terme de gestion des ressources humaines : je pense que ce jeune homme est fortement qualifié mais comment a-t-il pu travailler sur ce dossier aussi important sans avoir un contrat à durée indéterminée depuis quelque temps déjà ? Il me semble que c'est dans le cadre du CDI que la procédure s'est mise en place, si j'ai bien compris ce que vous dites et également ce que dit la presse depuis votre intervention tout à l'heure. Le groupement Base a certainement fait appel à une personne de talent, c'est un peu étonnant mais je ne remets pas cela en cause.

Je citerai également Laurent Wauquiez. Je n'ai pas aujourd'hui d'information concernant la traduction légale de l'engagement qu'il a pris la semaine dernière sur une grande radio concernant une instruction ministérielle supplémentaire, qui va venir préciser la circulaire dont vous avez parlé et qui serait cosignée par le ministère de l'enseignement supérieur et le ministère du travail. Je suppose et je suis quasiment sûre que c'est effectivement dans ce sens et au vu de la réflexion des propos que vous avez répétés du ministère de l'enseignement supérieur que ce type de problème devrait être résolu.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

M. FLACONNÈCHE : Monsieur le Président, mes chers collègues, quelques mots pour vous dire tout simplement que l'objectif de mon intervention c'était d'avoir la confirmation de votre bouche, monsieur le Président, quant à la sécurisation la nuit des 17 hectares, y compris de ce que l'on appelle l'esplanade. Je crois que tout le monde a bien entendu que votre choix était clair et net. Donc je n'insiste pas et j'en reste là pour ce dossier ce soir.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je veux dire que sur les bâtiments nous n'avons pas encore d'affectation. Nous allons essayer de donner une nouvelle affectation à ces bâtiments, la plus en phase avec ce que nous voulons faire du parc.

Donc je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. DAVID.

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons maintenant à tous les rapports sans débat.

DEUXIÈME PARTIE

Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande d'organisation de débats par la conférence des présidents

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2012-2685 - Société d'économie mixte Lyon parc auto - Création d'une société dédiée à la gestion déléguée du parc de stationnement Saint Antoine - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2012-2691 - Villeurbanne - Requalification de l'avenue Saint-Exupéry - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur Chabrier comme rapporteur des dossiers numéros 2012-2685 et 2012-2691. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

Mme DUBOS, rapporteur en remplacement de M. CHABRIER absent momentanément : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme DUBOS en remplacement de M. CHABRIER absent momentanément.

N° 2012-2686 - Ecully - Requalification du carrefour chemins du Trouillat et de Calabert au droit du parc du Vivier et de l'institut Paul Bocuse - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2012-2687 - Fleurieu sur Saône - Requalification du centre-bourg - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2012-2688 - Grigny - Aménagement du carrefour RD 315 situé rue Pierre Sépard - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le Département du Rhône - Direction de la voirie -

N° 2012-2689 - Limonest - Aménagement du carrefour des routes départementales (RD) 42 et 65 - Convention financière avec le Département du Rhône - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2012-2690 - Saint Germain au Mont d'Or - Requalification de l'avenue de la Paix et de la place du 11 novembre 1918 - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Abadie comme rapporteur des dossiers numéros 2012-2686 à 2012-2690. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Avis favorable de la commission pour les cinq dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2012-2692 - Pôles de compétitivité - Nouvelle répartition de l'autorisation de programme - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le Vice-Président Kimelfeld comme rapporteur du dossier numéro 2012-2692. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ce dossier, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. KIMELFELD.

III - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2012-2675 - Maintenance et renouvellement informatique - Programme d'actions pour l'année 2012 - Opérations globalisées de la direction des systèmes d'information et des télécommunications - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Fournel comme rapporteur du dossier numéro 2012-2675. Monsieur Fournel, vous avez la parole.

M. FOURNEL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. FOURNEL.

N° 2012-2676 - Opérations globalisées 2012 de la direction du foncier et de l'immobilier - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Plazzi comme rapporteur du dossier numéro 2012-2676. Monsieur Plazzi, vous avez la parole.

M. PLAZZI, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. PLAZZI.

N° 2012-2677 - Opérations globalisées 2012 - Bâtiments, véhicules, mobiliers, matériels, haltes fluviales et énergie - Développement durable - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° 2012-2679 - Déconstructions sélectives-démolitions - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° 2012-2681 - Caluire et Cuire - Transfert Cité scolaire Elie Vignal - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2012 - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° 2012-2682 - Lyon 3° - Installation du Comité des oeuvres sociales (COS) au 207, rue Garibaldi - Rénovation des installations techniques et installation de la direction des systèmes d'information et de télécommunications (DSIT) au 203, rue Garibaldi - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Vice-Président Jacky Darne comme rapporteur des dossiers numéros 2012-2677, 2012-2679, 2012-2681 et 2012-2682. Monsieur Jacky Darne, vous avez la parole.

M. le Vice-Président Jacky DARNE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président Jacky DARNE.

N° 2012-2678 - Inventaire comptable et règles d'amortissement - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Goux comme rapporteur du dossier numéro 2012-2678. Monsieur Goux, vous avez la parole.

M. GOUX, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous rappelle que le dossier numéro 2012-2678 fait l'objet d'une note pour le rapporteur qui précise qu'au sein de l'exposé des motifs, avant le paragraphe commençant par "*Enfin, la liste [...]*", il convient d'ajouter le paragraphe suivant :

"Celles-ci intègrent les modifications apportées par le décret n° 2011-1951 du 23 décembre 2011 relatif aux durées d'amortissement des subventions d'équipement versées par les communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ainsi que par l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 14, afin de fixer la durée d'amortissement des subventions versées, non plus en fonction de la nature publique ou privée du bénéficiaire mais en fonction de la nature et de la durée de vie du bien financé."

Au sein de l'annexe, il y a lieu d'ajouter, au sein des lignes relatives aux subventions d'équipement versées, les comptes nouvellement créés et les règles de gestion des amortissements associées. Celles-ci concernent les comptes M 14 n° 204111, 204112, 204113, 204121, 204122, 204123, 204131, 204132, 204133, 2041411, 2041412, 2041413, 2041511, 2041512, 2041513, 204171, 204172, 204173, 204181, 204182, 204183, 20421, 20422, 20423, 204411, 204412, 204413, 204421, 204422 et 204423.

Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. GOUX.

N° 2012-2680 - Etudes visant à l'amélioration de la performance interne de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Vice-Président Claisse comme rapporteur du dossier numéro 2012-2680. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. CLAISSE.

IV - COMMISSION PROXIMITÉ ET ENVIRONNEMENT

N° 2012-2694 - Programmation 2012 des opérations globalisées de galeries drainantes, de maîtrise des eaux pluviales et réseaux hydrauliques de défense incendie - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2012-2695 - Programmation des opérations globalisées 2012 liées aux actions à mener dans le cadre du budget annexe de l'assainissement - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2012-2696 - Programmes de travaux annuels 2012 - Opérations globalisées - Interventions sur le réseau d'eau potable - Sécurité de la ressource - Sécurité de la distribution - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2012-2697 - Opérations globalisées de la direction de la propreté 2012 - Individualisation des autorisations de programme - Direction de la propreté -

N° 2012-2699 - Prestation de nettoyage mécanisé - Convention entre la Communauté urbaine de Lyon et la Ville de Lyon - Période 2012 - 2015 - Direction de la propreté -

N° 2012-2702 - Givors - Grigny - Station d'épuration - Approbation du programme modificatif et complémentaire de travaux prévisionnel 2011-2012 - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité et environnement a désigné monsieur Desbos comme rapporteur des dossiers numéros 2012-2694 à 2012-2697, 2012-2699 et 2012-2702, avec une note au rapporteur sur le dossier 2012-2699 qui précise que, dans le paragraphe de l'exposé des motifs commençant par "*La Communauté urbaine de Lyon assure le nettoyage, etc.*" il convient de lire : "**sur les abords du stade de Gerland, à l'intérieur**" au lieu de "*à l'intérieur du stade de Gerland,*".

Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. DESBOS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. DESBOS.

V - COMMISSION URBANISME

N° 2012-2704 - Bron - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine de Lyon - Procédure de révision simplifiée n° 14 - Restructuration du tènement de la caserne de gendarmerie Raby appartenant à l'Etat - Ouverture de la concertation préalable - Objectifs poursuivis et modalités de la concertation - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2012-2707 - Bron - Opération de renouvellement urbain (ORU) Terrailon - Secteur Caravelle - Travaux de démolition - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur Longueval comme rapporteur des dossiers numéros 2012-2704 et 2012-2707. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. LONGUEVAL, rapporteur : Avis favorable sur ces deux rapports, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. LONGUEVAL.

N° 2012-2706 - Vaulx en Velin - Grand projet de ville (GPV) - Copropriété Les Barges - Convention d'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) copropriété dégrée 2009-2011 - Avenant n° 1 - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2012-2708 - Givors - Les Vernes-Duclos - Aménagement d'espaces publics - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2012-2709 - Mions - Quartier Joliot-Curie - Aménagement des espaces publics - 2° tranche de travaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur David comme rapporteur des dossiers numéros 2012-2706, 2012-2608 et 2012-2709. Monsieur David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : Avis favorable pour ces trois rapports, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. DAVID.

N° 2012-2710 - Saint Priest - Centre ville - Opération de renouvellement urbain (ORU) place Roger Salengro - Conventions de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné madame la Vice-Présidente David comme rapporteur du dossier numéro 2012-2710. Madame David, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DAVID, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DAVID.

Question orale du groupe Centriste et démocrate relative à la création d'une Cité de la gastronomie

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Centriste a déposé une question orale en conférence des Présidents. Je donne la parole au groupe Centriste et démocrate.

M. AUGOYARD : Monsieur le Président, notre agglomération est mondialement réputée pour sa gastronomie. Ne citons que les bouchons lyonnais et le célèbre Paul Bocuse, connu dans le monde entier. Il se trouve que la gastronomie a été placée au patrimoine mondial immatériel de l'UNESCO. Pour accompagner ce classement... Si vous voulez partir tôt, si vous pouviez le faire en silence, s'il vous plaît... Enfin, personne ne vous a forcé à être là !...

M. LE PRÉSIDENT : Il ne faut pas exagérer non plus !

M. AUGOYARD : Je crois que personne n'a été forcé à être élu mais après...

Donc, pour accompagner ce classement, une cité de la gastronomie est envisagée. Sa création était dans le dossier de candidature. Un appel à candidature a d'ailleurs été lancé pour déterminer l'implantation. Les retombées de la création d'une telle cité de la gastronomie pour la ville hôte seraient plus que conséquentes. Il serait donc intéressant et logique que notre agglomération puisse être le site retenu.

Le Vice-Président délégué au rayonnement international a récemment évoqué un projet lors du dernier conseil d'administration de l'Office du tourisme du Grand Lyon, parlant d'un projet alliant vocation économique et muséale de 20 000 mètres carrés dont 4 à 5 000 pour la partie muséale.

Notre Communauté urbaine est compétente pour tout ce qui touche à l'attractivité et aux relations internationales mais aussi pour le tourisme. Elle est donc légitime pour intervenir dans ce dossier. Or, une délibération pour l'attribution d'une subvention à l'association Cluster Patrimoine Gastronomique et manger bien pour l'étude sur le Centre international de la gastronomie sera présentée au prochain conseil municipal de Lyon alors qu'il avait été retiré au conseil précédent.

La question sera donc double mais simple :

- Pouvons-nous nous avoir des précisions sur vos intentions en la matière, sur le lieu que vous envisagez dans l'agglomération pour un tel équipement et sur le calendrier de son étude et de réalisation éventuelle ?

- Pourquoi n'est-ce pas le Grand Lyon, compétent en la matière, qui porte cette démarche alors que l'implantation d'un tel Centre international serait bénéfique pour l'ensemble des communes de notre agglomération. Dois-je d'ailleurs vous rappeler que plusieurs institutions de renommée internationale en la matière se situent hors de Lyon ; et je ne citerai que Collonges au Mont d'Or et Ecully pour cela.

Nous vous demandons donc de mettre en place un groupe de travail associant tous les groupes et les partenaires extérieurs éventuels à un tel projet et d'éviter certaines erreurs passées car je crois que nous sommes tous prêts à soutenir ce projet.

Et permettez-moi juste d'expliquer cette question en quelques mots : lors de la séance d'avril dernier, j'avais déjà évoqué ce projet à l'occasion du schéma hôtelier. Sans réponse de votre part, je vous ai adressé un courrier, qui lui aussi est resté sans réponse. Puis, à nouveau, j'ai évoqué la création de cette Cité de la gastronomie à une autre séance ultérieure et refait un nouveau courrier ; toujours pas de réponse. Bref, vous n'avez pas répondu aux questions que je vous ai posées depuis le mois d'avril dernier.

Alors, au-delà d'une réponse sur une opportunité importante pour le Grand Lyon, c'est aussi un peu plus de dialogue, d'information, de débat, bref du respect des élus que nous sommes que je vous demande ; et je sais que je suis soutenu par beaucoup de collègues sur ce point-là.

Enfin, monsieur le Président, vous avez fait des vœux tout à l'heure mais le début de l'année est aussi le temps des bonnes résolutions, donc j'espère que c'en sera une pour 2012.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Daclin.

M. le Vice-Président DACLIN : Merci, monsieur le Président. Je n'ai pas eu connaissance de ces courriers et je le regrette.

Vous avez posé deux questions : une question qui concerne le fond du dossier et une question qui concerne la raison pour laquelle ce dossier est traité à la Ville de Lyon.

Si vous permettez, je vais d'abord répondre à la seconde question parce que cette raison est une raison historique. Je répondrai bien sûr à la première question ensuite.

Vous savez que le repas gastronomique français a été reconnu au patrimoine mondial immatériel de l'UNESCO en novembre 2010 à la suite d'une démarche menée à l'origine par le Ministère de la culture et ce qui s'appelle la Mission Française du Patrimoine et des cultures alimentaires. A l'intérieur de ce dossier, il y a un élément qui est cette fameuse Cité Mondiale de la Gastronomie, largement "pompée" -j'utilise ce terme de façon un peu triviale mais c'est à peu près ce qui s'est passé- sur un projet que nous avions à la Ville de Lyon en 2002, qui n'a pas été poursuivi pour des raisons financières mais, dans le contenu, assez proche de ce que l'on pourrait appeler une "Villa Médicis" de la gastronomie. Quand le repas gastronomique a été reconnu par l'UNESCO, repas gastronomique français, bien entendu, nous avons été alertés et nous nous sommes mis sur le dossier assez naturellement. Il est rentré dans une logique patrimoniale et historique. Comme nous étions dans une logique culturelle, nous avons fait traiter cela par la Ville de Lyon.

Voilà la réponse à votre deuxième question.

En revanche, sur la première -qui est, à mon avis, plus essentielle-, il est clair que le potentiel -et vous l'avez évoqué- pour l'agglomération lyonnaise est énorme puisque, très vite, on va passer du patrimoine à une activité économique, agroalimentaire dans un sens large, touristique également -vous l'avez évoqué- mais, plus globalement, une activité qui, en termes d'attractivité, est aujourd'hui, au niveau mondial, extrêmement puissante et forte.

Alors, vous l'imaginez, un dossier comme cela suscite beaucoup de concurrence et, même si nous sommes très nettement soutenus par le Ministère de la culture qui nous a fait connaître à plusieurs reprises qu'il pousserait une candidature lyonnaise, avant d'appuyer sur le bouton, nous voulons savoir où nous allons ! Quel est le contenu de ce "produit" ? Jusqu'où va-t-il ? Est-ce qu'on intègre de la formation pour les cuisiniers ? Est-ce qu'on intègre de la formation pour tout le monde ? Est-ce qu'on a un centre de rencontres lié à tout cela ? Qu'est-ce qu'il y a dans le musée ? Comment est-ce que tout ceci va fonctionner ? Avec derrière, bien sûr, ce qu'on pourrait appeler -pardon pour la francophonie- un business plan, c'est-à-dire en gros comment est-ce qu'il va fonctionner ? Combien cela coûte ? Quelles sont les espérances en termes de touristes, visiteurs ? Est-ce qu'on est sur 50 000, 100 000, 300 000, 500 000 ?

La réponse à ces questions est, me semble-t-il, assez essentielle avant de faire acte officiel de candidature. La délibération que vous avez évoquée à la Ville de Lyon concerne une étude. Elle est actuellement en cours de réalisation et nous en attendons les résultats.

Bien entendu, la localisation -puisque vous évoquez cette question- fait forcément partie des questions que nous nous posons et, pour l'instant, nous attendons une réponse. Bien évidemment -et je partage votre point de vue-, le jour où nous nous rendrons compte que ce dossier est un dossier que l'on peut gagner et qui, de plus, apporte, avec une gestion largement équilibrée, rentable, y compris en termes d'image bien sûr, nous associerons tous les partenaires et tous les élus à cette démarche. Il est évident que l'on va très vite passer d'un aspect patrimonial à l'aspect économique et attractivité que j'évoquais, donc de Lyon au Grand Lyon. Le dossier va tout logiquement impacter le Grand Lyon.

Par ailleurs, en ce qui concerne la méthode de travail, nous avons regroupé une quinzaine de partenaires professionnels qui a établi le cahier des charges de l'étude. Mais bien entendu, en cas de succès, nous élargirons ce groupe de travail à tous les acteurs concernés. Et ils sont nombreux.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Sachant que nous allons proportionner ce que nous ferons à un certain nombre de questions sur le financement parce que j'ai entendu des choses un peu hallucinantes dans la presse, 20 000, 40 000 mètres carrés, le Walt Disney de la gastronomie. Je n'ai encore jamais vu personne qui mettrait un euro derrière. Donc, quand je vois que, par exemple, on a voté tout à l'heure, 70 000 € pour assurer l'électricité pendant trois mois, je me méfie des promesses qui nous engageraient sur les 40 000 mètres carrés de la Cité de la gastronomie ; peut-être notre projet sera beaucoup plus modeste mais il sera réalisable !

(La séance est levée à 21 heures 25).

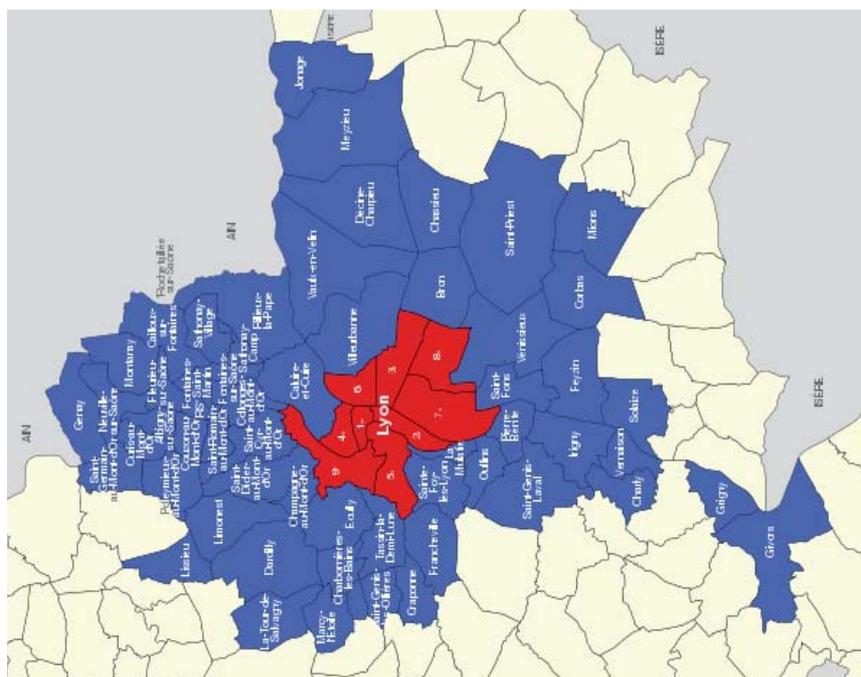
Annexe (1/29)

Budgets primitifs 2012

Documents projetés lors de la présentation par monsieur le Vice-Président Darne

BUDGET PRIMITIF 2012

conseil du 9 janvier 2012



GRAND LYON
communauté urbaine

1 302 232 habitants au 1^{er} janvier 2012
 (Monde : 7 Milliards au 31 octobre 2011/ U.E : 502,5 Millions au
 1^{er} janvier 2011 / France : 65 Millions au 1^{er} janvier 2011)

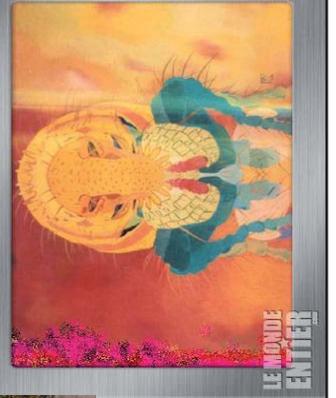
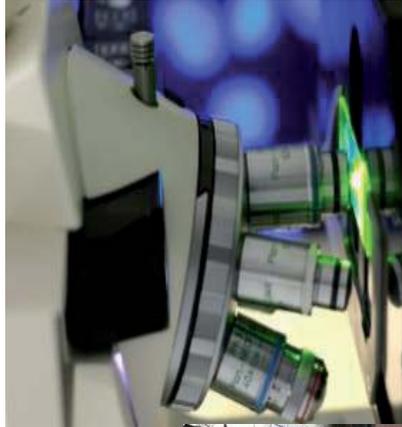
Annexe (2/29)

BUDGET PRIMITIF 2012

conseil du 9 janvier 2012



Pour voir plus loin et regarder plus près



GRAND LYON
communauté urbaine



Les changements apportés par Filigrane

- ◆ **Rappel : la gestion pluriannuelle concerne**
 - Les projets d'investissements opérationnels (PPI : AP/CP)
 - Les opérations de ZAC en régie directe (AE/CP)
- ◆ **La PPI décline les projets du Grand Lyon par politiques publiques**
 - Des politiques issues des 14 axes du plan de mandat
 - Filigrane : un nouveau référentiel de 29 programmes
 - Exemple : projet ZI Lyon = *Programme développement économique local (PO1) = politique publique « garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine, territoire entrepreneurial et solidaire »*
- ◆ **Chaque programme comprend en général plusieurs opérations**
 - Par budget
 - En dépenses comme en recettes
 - En investissement et parfois en fonctionnement
 - Exemple : *promouvoir l'entreprenariat (OP01O2294)*

Annexe (4/29)

Les 14 axes du plan de mandat

- ◆ **A Garder le cap du développement économique :**
 - A2 Réaliser des grands projets structurants
 - A1 Garantir le dynamisme économique du Grand Lyon
 - A3 Développer le rayonnement international de la métropole
- ◆ **B Construire une métropole à dimension humaine**
 - B1 Favoriser la mixité
 - B2 Promouvoir une politique du logement équilibrée
 - B3 Construire un dialogue permanent avec les élus et les citoyens
 - B4 Promouvoir la solidarité à travers le monde
- ◆ **C Faire de l'environnement un moteur du développement**
 - C1 Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement
 - C2 Maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles
 - C3 Gérer de façon durable les déchets et la propreté des espaces communautaires
 - C4 Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme
 - C5 Diminuer les consommations énergétiques, augmenter la part des énergies renouvelables et réduire les émissions de gaz à effet de serre
 - C6 Garantir un environnement sain et prévenir les risques
- ◆ **D1 Assurer un bon fonctionnement des services du Grand Lyon**

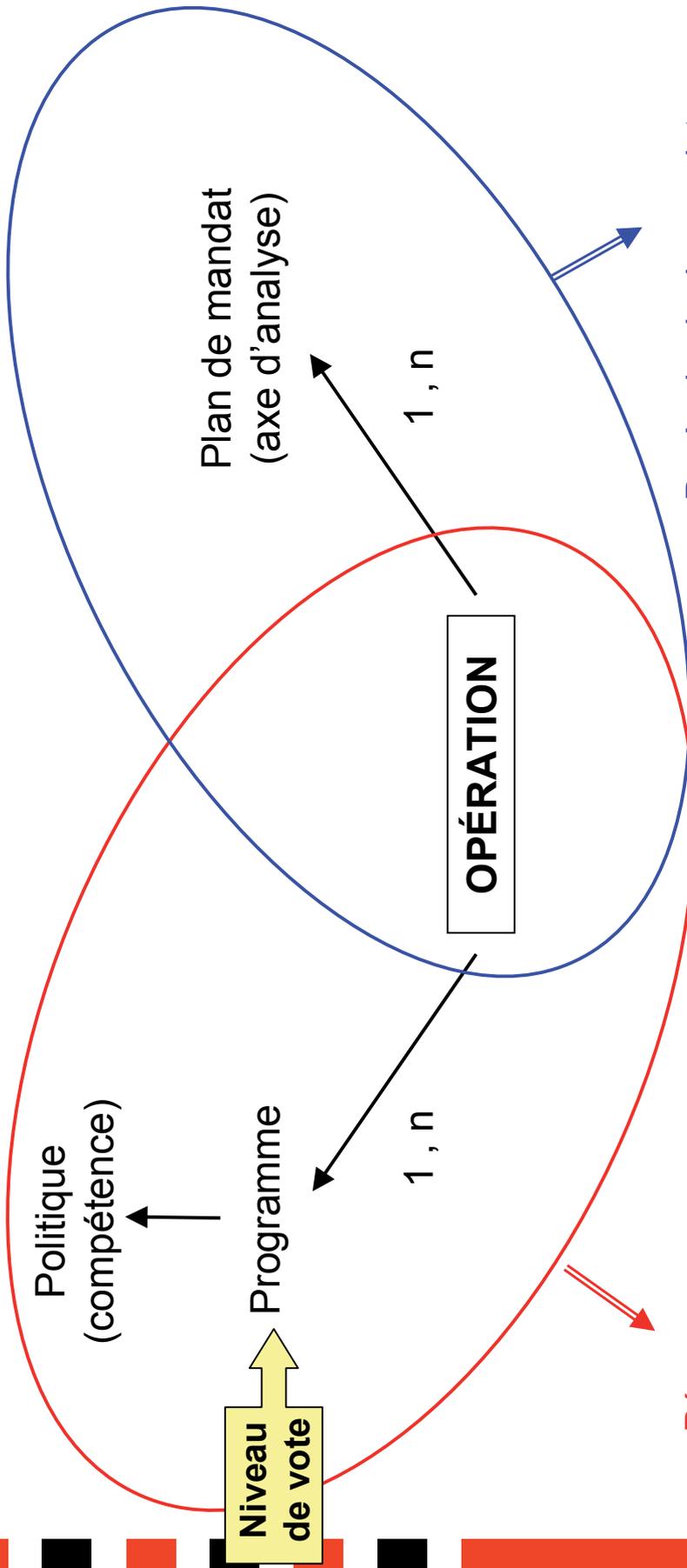
Annexe (5/29)

Les 29 programmes

Développement économique local	Gens du voyage
Rayonnement international	Politique de la ville
Enseignement supérieur et recherche	Incendie et secours
Tourisme	Assainissement
Très haut débit	Eau potable
Aménagements urbains	Eaux pluviales-ruissellement
Réserves foncières	Cimetières et crématoriums
Transports urbains	Abattoirs et MIN
Voirie aménagement entretien	Nettoieement
Parcs de stationnement	Déchets
Signalisation et accessibilité	Lutte contre les pollutions
Ouvrages d'art et tunnels	Espaces naturels
Haltes fluviales	Fonctionnement de l'institution
Soutien au logement social	Gestion financière
Logement parc privé	5

Annexe (6/29)

La déclinaison des projets : politiques publiques, plan de mandat et programmes



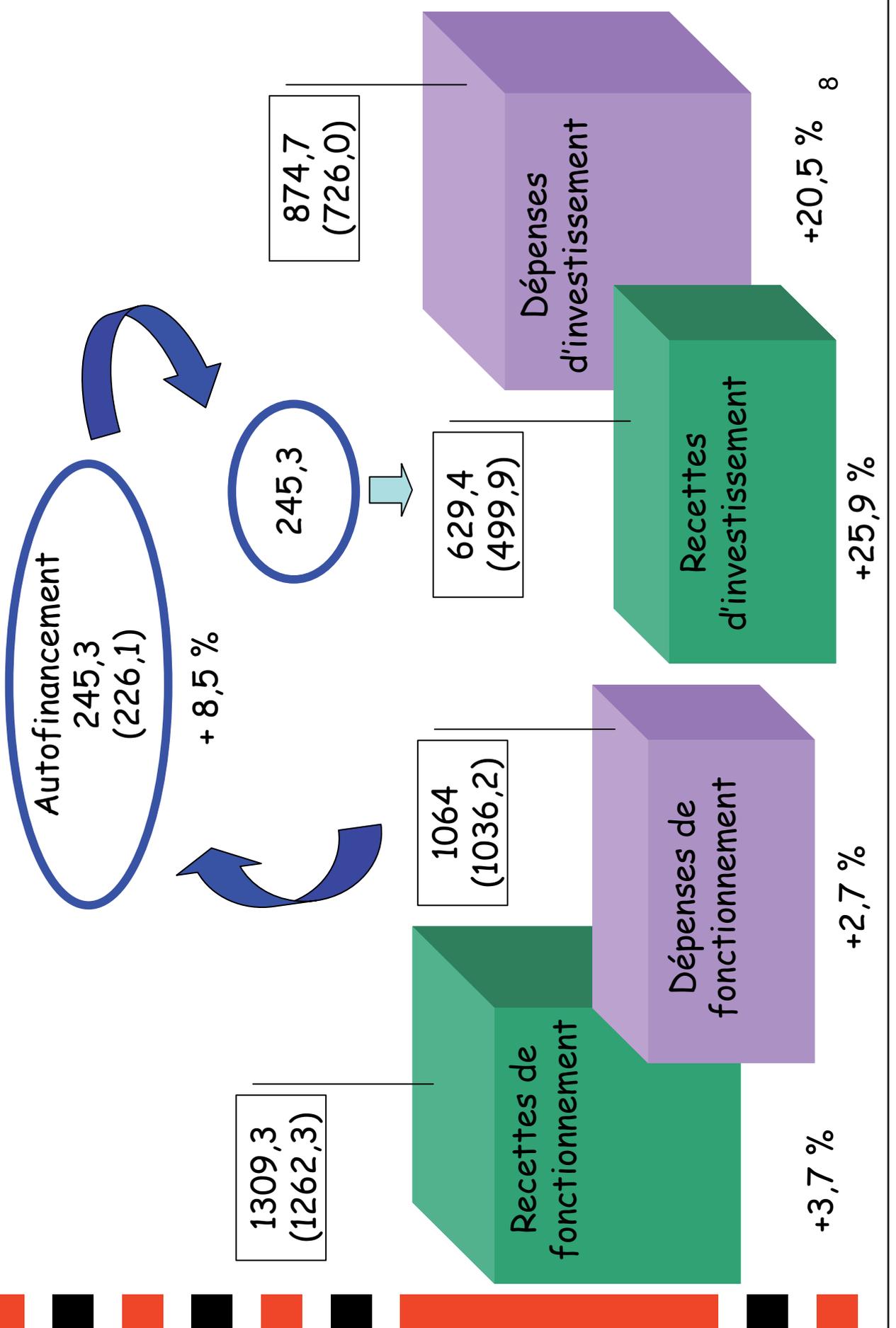
- Périenne
 - Niveau de vote
 - Vision opérationnelle
 - PPI budgétaire = vote des budgets pluriannuels pour le financement des projets
- Durée de vie du mandat
 - Niveau analytique
 - Vision politique
 - PPI politique = vote de la liste des opérations du mandat

BP 2012 : Les nouveautés des lois de Finances

- ✓ Montant total DGF : 41,4 Mds € (+ 0,1 %)
- ✓ Coefficient de révision forfaitaire des bases d'imposition : + 1,8 %
- ✓ Hypothèse de croissance du PIB : + 1 % (au lieu de 1,75 % => 2^{ème} plan de rigueur du gouvernement)
- ✓ Nouvelle taxe relative aux émissions de gaz à effet de serre (401 entreprises seraient soumises au système communautaire d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre - précisions attendues)
- ✓ hausse du taux de TVA réduit de 5,5 % à 7 % au 1^{er} janvier 2012

Annexe (8/29)

Budget primitif 2012 consolidé (en M€)



Budget 2012

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

◆	Fiscalité globale : 600,6 M€ (+ 0,28 %) (9 composants)
⇒	Cotisation Foncière des Entreprises : 185,0 M€ (+ 8,25 %)
⇒	Cot. Valeur Ajoutée des Entreprises : 124,2 M€ (- 3,85 %)
⇒	Indem. Forf. Entreprises Réseaux : 3,9 M€ (- 12,24 %)
⇒	Taxe sur les Surfaces COMmerciales : 12,3 M€ (+ 2,31 %)
⇒	Taxe d'Habitation : 127,9 M€ (- 5,56 %)
⇒	Foncier Non Bâti : 0,8 M€ (- 9,7 %)
⇒	Taxe Additionnelle Fonc. Non Bâti : 0,1 M€ (0 %)
⇒	Fonds National Garantie Indiv. Ress. : 92,9 M€ (- 4,99 %)
⇒	Dotation Compensation Réforme TP : 53,5 M€ (+ 11,08%)

Annexe (10/29)

Budget 2012

Fiscalité directe => 2 modes de lecture :

- ◆ Taxes sans pouvoir de taux : 128,2 M€
(CVAE, IFER, TAFNB)
 - ◆ Taxes avec pouvoir de taux : 326,0 M€
(TH, CFE, TFNB, TASCOM)
- TOTAL : 454,2 M€**



- ◆ Fiscalité ménages : 128,8 M€
(TH, TFNB, TAFNB)
 - ◆ Fiscalité entreprises : 325,4 M€
(CFE, CVAE, IFER, TASCOM)
- TOTAL : 454,2 M€**



10

Budget 2012

**Attributions de « péréquation » : Compensations
suite à la suppression de la TP**

- ◆ Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) : 92,9 M€ (- 4,9 M€)
- ◆ Dotation de Compensation de Réforme de la Taxe professionnelle (DCRTP) : 53,5 M€ (+ 5,3 M€)

Soit, globalement : + 0,3 %

Annexe (12/29)

Budget 2012

Détail des autres « dotations » (en M€)

	reçu 2010/ 2011/ 2011/ 2012	BP 2011/ 2011/ 2012	notifié 2011/ 2011/ 2012	BP 2011/ 2011/ 2012
◆ DGF :				
Dotation d'intercommunalité :	96,6	96,6	97,5	97,6
Dotation de compensation :	235,6	230,2	243,8	244,3
Total :	332,2	326,8	341,3	341,9
◆ Allocations compensatrices :				
Au titre de la Cont. Economique				
Territoriale (a/c 2011) :	13,4	10,6	1,0	0,9
Spécifiques à la TP :	0,0	0,0	10,9	9,3
Exonérations de TH :	0,0	0,0	4,3	4,5
Total :	13,4	10,6	16,2	14,7

12

Budget 2012

Les autres recettes de fonctionnement

- ◆ **TEOM : 114,8 M€ (+ 6 %)**
- ◆ **Redevance des fermiers : 11,9 M€ (+ 0,85 %)***
- ◆ **Redevance assainissement : 61,2 M€ (+ 2,68 %)****
- ◆ **Autres recettes : 149,8 M€ (+ 3,38 %) dont :**
 - ✓ Péage du BPNL (32,3 M€)
 - ✓ Tri des déchets (11,6 M€)
 - ✓ Soldes positifs bilans ZAC (9 M€)
 - ✓ Baux logements sociaux (7,5 M€)
 - ✓ Taxe de séjour (3,4 M€)
 - ✓ Vente de matériaux (2,2 M€), ...

*Prix de l'eau potable au 1^{er} janvier 2012 : 1,1271 € HT/m³ (+ 0,03 € HT/m³)

** Redevance assainissement au 1^{er} janvier 2012 : 0,904 € HT/m³ (+ 0,03 € HT/m³)

Annexe (14/29)

Budget 2012

Les dotations versées (en M€)

BP 2011/Versé 2011/BP 2012

♦ ATC versées	:	212,7	212,5	213,0
♦ DSC	:	17,9	17,9	20,0
♦ FPIC	:	0,0	0,0	2,5
TOTAL	:	230,6	230,4	235,5
-Atrib. Comp. reçues	:	10,6	10,6	10,6
Solde	:	220,0	219,8	224,9

Budget 2012

Les subventions versées : 280 M€ (+ 2,13 %)

- ✓ SYTRAL : 126,2 M€ (123,1 M€)
- ✓ SDIS : 28,3 M€ (27,7 M€)
- ✓ ZAC : 44,3 M€ (48,3 M€)
- ✓ Eaux pluviales : 17 M€ (15 M€)
- ✓ Reversement BPNL : 8,2 M€ (7,2 M€)
- ✓ Offices HLM : 5,7 M€ (6 M€)
- ✓ Office du tourisme : 5 M€ (5 M€)

Annexe (16/29)

Budget 2012

◆ Personnel (chapitre 012) : 220,5 M€

Tous budgets consolidés retraités

	CA 2009	CA 2010	BP 2011	BP 2012
MONTANT	198,0	204,4	211,7	220,5
Evolution CA/CA ou BP/BP en %	2,7	3,23	3,2	4,0
Dont budget principal	176,5 (3,6)	182,6 (3,4)	188,2 (3,0)	195,8 (4,0)
EFFECTIF moyen payé	4 672	4739	4 759	4 759

Evolution moyenne annuelle tous budgets consolidés
retraités : BP 2008 à BP 2012 = 2,67 %

GVT : 1,985 M€ ; Reclassement indiciaire : 3,5 M€

Valeur du point : 4,63029 € (+ 0% en 2011 et en 2012)

16

Budget 2012

◆ Personnel (chapitre 012 - tous budgets consolidés retraités) à périmètre constant : 218,7 M€ (+ 3,3%).

=> Les transferts de charges en 2012 :

chapitre 011 chapitre 012

Personnel intérimaire* : -1,900 M€ +1,500 M€

Comité bassin Sud Est

+ Agenda 21 VDS : -0,328 M€ +0,300 M€

Total : -2,228 M€ +1,800 M€

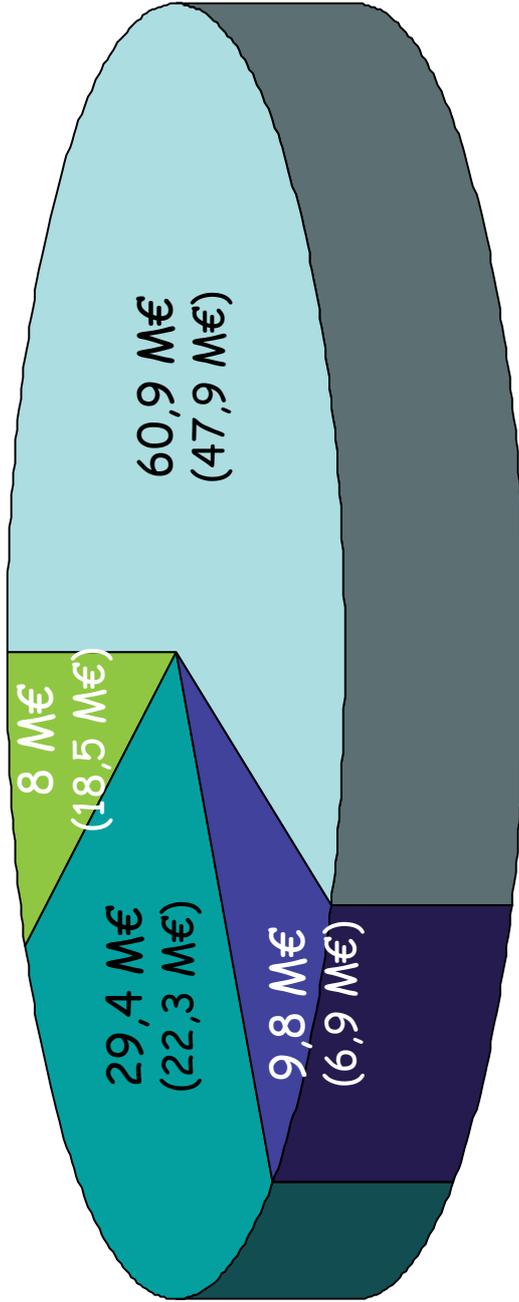
Soit, total chapitre 012 = 220,5 M€

* Loi du 3 août 2009 (mobilité) et circulaire du 3 août 2010 (personnel intérim) 17

Annexe (18/29)

Budget 2012

ZOOM LOGEMENT = 108,1 M€ (95,6 M€)

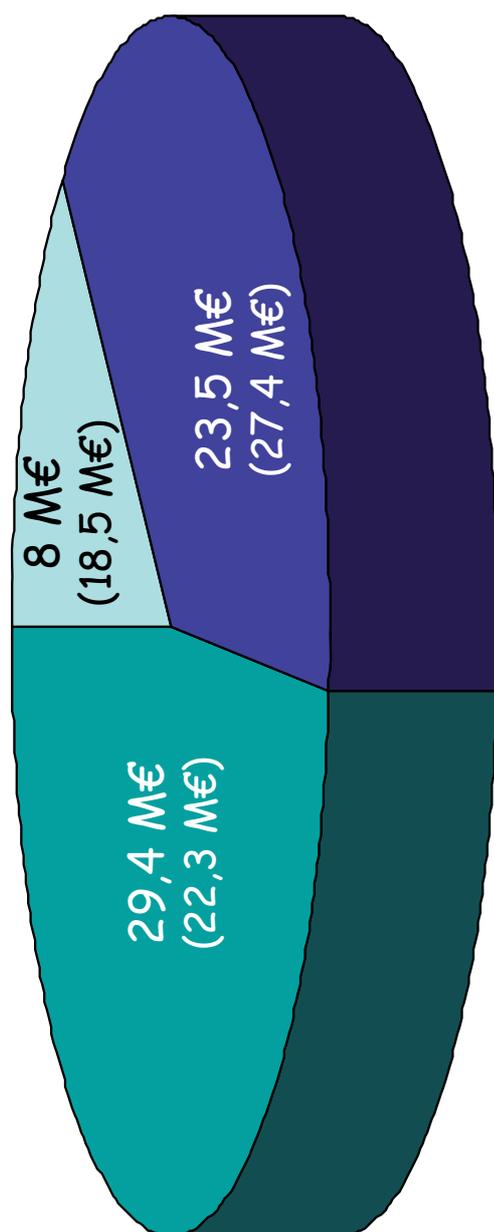


- Soutien au logement social (aides au logement, OPH et OPAC)
- Aides au logement - parc privé
- Part "politique du logement" dans les ZAC
- Réserves foncières logement social

+ LOGEMENT/POLITIQUE DE LA VILLE
 (aires d'accueil des gens du voyage et CUCS hors
 ZAC) = 31,5 M€ (29,3 M€)

Annexe (19/29)

Budget 2012

ZOOM POLITIQUE FONCIERE = 60,9 M€

- Réserves foncières logement social
- Réserves foncières hors logement social
- Part politique du logement dans les ZAC

Annexe (20/29)

Budget 2012

ZOOM VOIRIE ET OUVRAGES D'ART = 316,2 M€ (245,3 M€)

◆ **Création, aménagement et entretien de voirie = 196,5 M€
(144,2 M€) dont**

✓ Entretien de voirie = 24 M€

✓ BUE = 10,6 M€

✓ Accès Grand Montout = 5,5 M€

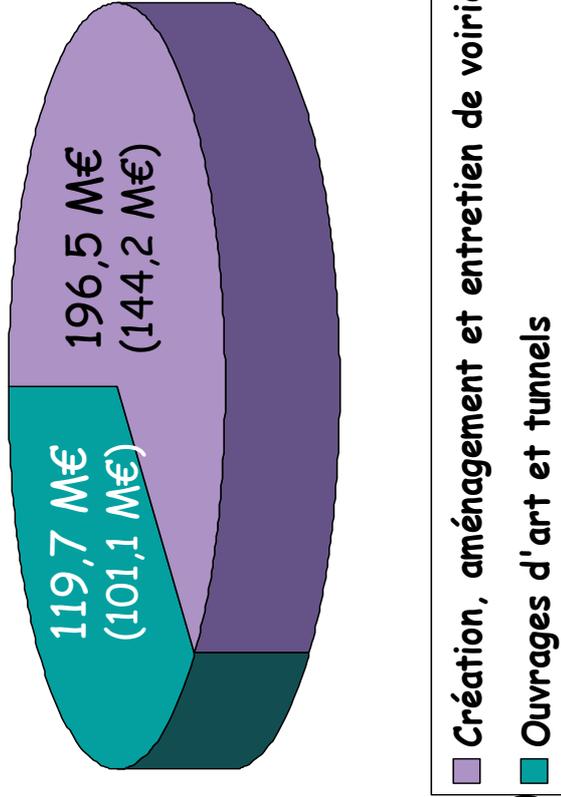
✓ TOP = 3,4 M€

✓ Plan mode doux = 2,9 M€

✓ Projets à individualiser = 63,8 M€

✓ Globalisées = 36,3 M€

- Grosses réparations de voirie (14,4 M€)
- Actions de proximité territoriale (16,9 M€)
- Fonds d'Initiative Communale (4,9 M€)



◆ **Ouvrages d'art et tunnels = 119,7 M€ (101 M€) dont**

✓ Tunnel de la Croix-Rousse = 58 M€

✓ Gestion du BPNL = 14,6 M€

✓ Pont Schuman = 6,9 M€

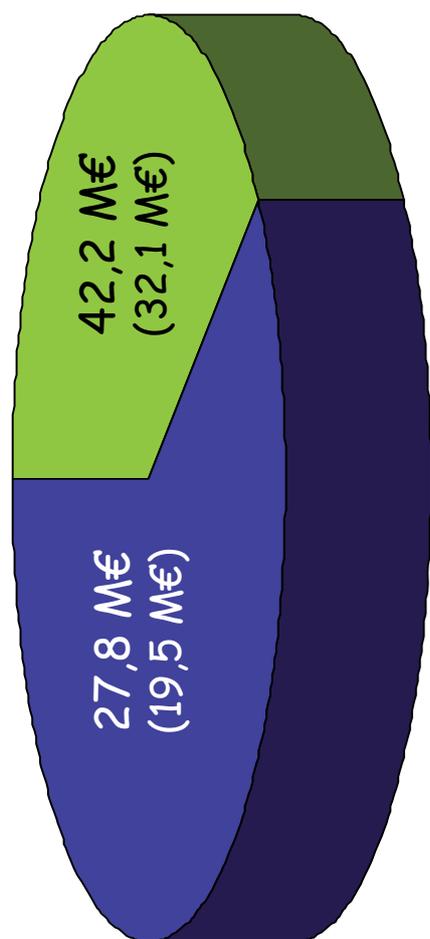
✓ Passerelle Lyon/Caluire et Cuire = 7,2 M€

✓ Exploitation et entretien = 3,3 M€

Annexe (21/29)

Budget 2012

ZOOM POLITIQUE ECONOMIQUE et INTERNATIONALE = 70 M€ (51,6 M€)



Développement économique local

= 27,8 M€ dont

- ✓ Projets à individualiser = 8,5 M€
- ✓ Pépinières = 2,8 M€
- ✓ Développement de l'entrepreneuriat = 1,3 M€

Rayonnement national et international = 42,2 M€ dont

- ✓ Pôles de compétitivité = 5,4 M€
- ✓ Evènements culturels = 4,9 M€
- ✓ Salons et forums = 2,9 M€
- ✓ Clubs sportifs = 2 M€

Budget 2012

LA DETTE

(consolidée tous budgets - long terme)

✓ L'encours : 1 257 M€ (1 235 M€ au 1/01/2011)
(encours de la dette au 01/01/2002 : 1 093 M€)

✓ Les intérêts : 53,1 M€ (54,3 M€ au BP 2011)

*Taux moyen de la dette fin 2011 : 2,84 % (2,72 %
en 2010)

✓ Capital a emprunter en 2012 : 425,0 M€

✓ Capital a rembourser en 2012 : 109,4 M€

Budget 2012

SOLDES DE GESTION ET RATIOS

- ✓ Autofinancement : 245,3 M€ (23 % des recettes réelles de fonctionnement)
- ✓ Epargne nette : 135,9 M€ (12,7 % des recettes réelles de fonctionnement)
 - Capacité de désendettement : 5,1 ans
 - Service de la dette : 12,4 %

Annexe (24/29)

Budget 2012

PPI : réalisation et capacité financière

(en charge nette)

+ Reste à réaliser sur autorisation de programme au 31-12-2008	809,4 M€
+ Autorisations de programme nouvelles 2009-2011	1 337,7 M€
= Stock d'AP au 31-12-2011	2 152,0 M€
- CP réalisés 2009-2011	1 155,2 M€
= Reste à réaliser au 31-12-2011	996,8 M€
AP 2012 prévues	570 M€
CP 2012 prévus	622,7 M€

Budget 2012

Les crédits de paiement pour 2012

- ◆ 622,7 M€ en charge nette (+ 128,2 M€)
- ✓ Budget principal : 542,8 M€ (+ 117,8 M€)
- ✓ Budget de l'assainissement : 60,0 M€ (+ 3 M€)
- ✓ Budget des eaux : 18,8 M€ (+ 8,7 M€)
- ✓ Budget du restaurant : 1,1 M€ (- 1,3 M€)

Annexe (26/29)

Répartition des APG pour 2012 Budget 2012

570 M€ charge nette - 705 M€ en dépenses - 135 M€ en recettes

Compétences	Programmes	Montant d'APG (charge nette, tous budgets)
Développement et aménagement économique, social et culturel	1 - Développement économique local	10 837 995
	2 - Rayonnement international	6 349 017
	3 - Enseignement supérieur et recherche	5 241 020
	4 - Tourisme	10 033
Aménagement de l'espace communautaire	6 - Aménagement urbains	32 952 594
	7 - Réserves foncières	20 764 400
	8 - Transports urbains	18 472 378
	9 - Voirie, aménagement et entretien	239 468 630
	10 - Parcs de stationnement	27 323 438
	11 - Signalisation et accessibilité	4 475 460
	12 - Ouvrages d'art et tunnels	63 946 407 ²⁶
	13 - Haltes fluviales	200 000

Annexe (27/29)

Répartition des APG pour 2012 Budget 2012

570 M€ charge nette - 705 M€ en dépenses - 135 M€ en recettes

Compétences	Programmes	Montant d'APG (charge nette, tous budgets)
Equilibre social de l'habitat	14 - Soutien au logement social	36 532 000
	15 - Logement parc privé	4 388 803
	16 - Gens du voyage	190 000

Politique de la ville	17 - Politique de la ville	11 037 865
-----------------------	----------------------------	------------

Gestion des services d'intérêt collectif	18 - Incendie et secours	2 200 000
	19 - Assainissement	23 530 493
	20 - Eau potable	13 577 707
	21 - Eaux pluviales-ruissellement	13 365 870
	22 - Cimetières	401 342

27

Annexe (28/29)

Répartition des APG pour 2012 Budget 2012

570 M€ charge nette - 705 M€ en dépenses - 135 M€ en recettes

Compétences	Programmes	Montant d'APG (charge nette, tous budgets)
Environnement et politique du cadre de vie	24 - Nettoiement	1 177 300
	25 - Déchets	10 379 842
	27 - Espaces naturels	1 108 700
Moyens généraux	28 - Fonctionnement de l'institution	22 061 863

Annexe (29/29)

BUDGET PRIMITIF 2012

conseil du 9 janvier 2012



7 000 000 000 d'habitants le 31 octobre 2011

GRAND LYON
communauté urbaine